Les Compagnies
Loblaw
Limitée

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LE 6 MAI 2021

LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT :

L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Le 26 mars 2021

Cher actionnaire,

Au nom du conseil et de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, je suis heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le jeudi 6 mai 2021, à 11 h (heure avancée de l'Est). Comme la pandémie de COVID-19 se poursuit et dans un souci de limiter les risques sur la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos collègues et des autres parties prenantes, l'assemblée de cette année aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web.

Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et les documents y afférents.

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction présente les questions qui seront abordées à l'assemblée. Elle contient aussi des renseignements sur nos pratiques de gouvernance ainsi que notre approche en matière de rémunération des hauts dirigeants. À l'assemblée, les actionnaires se prononceront sur des questions importantes et nous espérons que vous prendrez le temps d'examiner les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer votre droit de vote. Il vous sera possible d'exercer votre droit de vote en assistant à l'assemblée virtuelle ou par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir en retournant le formulaire de procuration dûment rempli. Veuillez consulter les documents ci-joints, car ils contiennent des renseignements pertinents sur les questions à trancher à l'assemblée.

Nous espérons que vous pourrez vous joindre à notre assemblée qui aura lieu en webémission qui sera présentée au https://web.lumiagm.com/474726351. Il s'agit d'une belle occasion d'écouter les personnes qui sont responsables du rendement de la Société, et de leur poser des questions. Le présent document contient d'autres renseignements sur la façon d'assister à l'assemblée virtuelle et la diffusion Web sera archivée sur notre site Web par la suite.

Nous vous remercions pour le soutien continu que vous accordez à Loblaw et nous vous donnons virtuellement rendez-vous à l'assemblée de cette année.

Salutations distinguées,

Le président-directeur du conseil,

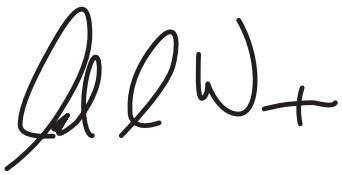

Galen G. Weston

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Table des matières

1 Assemblée

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires **1**
Information sur le vote 1
À propos de la présente circulaire et des documents reliés aux procurations 1
Procédures de notification et d'accès 1
Questions et réponses sur l'assemblée virtuelle 1
Questions et réponses sur le processus de vote 2
Information générale 5
Capital-actions et actionnaire principal 5
Questions à l'ordre du jour de l'assemblée 6
Réception des états financiers 6
Élection du conseil d'administration 6
Rémunération des administrateurs 18
Nomination de l'auditeur 20
Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction 21
Proposition des actionnaires 21

2 Rapport des comités

Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires **22**
Rapport du comité de la gestion des risques et de la conformité à l'intention des actionnaires 24
Rapport du comité de retraite à l'intention des actionnaires 27
Rapport du comité de gouvernance à l'intention des actionnaires 30

3 Énoncé des pratiques de gouvernance

Énoncé des pratiques de gouvernance 32
Questions liées à la gouvernance 37

4 Analyse de la rémunération

Analyse de la rémunération 48
Introduction 49
Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants 49
Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques 50
Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation 51
Composantes de la rémunération 53
Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2020 55
Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2020 70
Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle 72
Décisions concernant la rémunération versée en 2021 75
Représentation graphique du rendement 76
Tableau sommaire de la rémunération 77
Attributions aux termes d'un régime incitatif 78
Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service 79
Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés 80

Autre information

Assurance de responsabilité civile à l'intention des administrateurs et des membres de la direction 81
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités 81
Mesures financières non conformes aux PCGR 81
Renseignements complémentaires 81
Communications avec le conseil d'administration 81
Approbation du conseil 82

Annexe A Mandat du conseil d'administration A-1
Annexe B Proposition des actionnaires B-1

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires 2021 de Les Compagnies Loblaw limitée (l'« assemblée ») aura lieu le jeudi 6 mai 2021, à 11 h (heure avancée de l'Est), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 et le rapport de l'auditeur y afférent;
2. élire les administrateurs (se reporter à la rubrique « Élection du conseil d'administration » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir d'autres renseignements);
3. nommer un auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur » dans la circulaire pour en savoir plus);
4. se prononcer sur la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction;
5. se prononcer sur la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la circulaire;
6. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à une reprise ou un report de celle-ci.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mars 2021 auront le droit de voter à l'assemblée.

Comme la pandémie de COVID-19 se poursuit, l'assemblée aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web.

Vous pouvez assister à l'assemblée en vous joignant à la webémission en direct en ligne au https://web.lumiagm.com/474726351. Vous devrez avoir la plus récente version de Chrome, Safari, Microsoft Edge ou Firefox. **Veuillez ne pas utiliser Internet Explorer puisque ce navigateur n'est pas pris en charge pour la réunion**. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à la réunion afin de vérifier la compatibilité et remplir les procédures connexes. Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et participer à l'assemblée virtuelle? » de la circulaire pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

Procédures de notification et d'accès

Les Compagnies Loblaw limitée (la « Société ») a recours à la procédure de notification et d'accès adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la livraison de la circulaire et des états financiers annuels consolidés ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 (le « rapport annuel » et, avec la circulaire, les « documents relatifs à l'assemblée »). Selon les procédures de notification et d'accès, vous avez le droit de recevoir un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instruction de vote) vous permettant d'exercer un droit de vote à l'assemblée. Cependant, au lieu de recevoir les documents relatifs à l'assemblée en version papier, vous recevez le présent avis de convocation qui contient des renseignements sur la façon d'accéder aux documents relatifs à l'assemblée par voie électronique. La procédure de notification et d'accès a pour principal avantage de réduire les coûts et de minimiser les incidences environnementales qui découlent de la production et de la transmission d'un grand nombre de documents en version papier. Les actionnaires qui ont accepté de recevoir la version électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation en format électronique.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) se rattachant aux actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») contiennent des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront abordées à l'assemblée. **Vous êtes priés de consulter et d'examiner toute l'information figurant dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les actionnaires qui ont des questions sur la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») au numéro sans frais en composant le 1-866-964-0492 ou en visitant le www.computershare.com/noticeandaccess.

Sites Web où sont publiés les documents relatifs à l'assemblée

Les documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca, ou sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Actionnaires inscrits et non inscrits

Si vous souhaitez recevoir la circulaire en format papier et/ou le rapport annuel, vous devez d'abord établir si vous êtes : (i) un actionnaire non inscrit ou (ii) un actionnaire inscrit.

- Vous êtes un actionnaire non inscrit (également connu sous le nom d'actionnaire véritable) si vous avez la propriété indirecte d'actions ordinaires et que vos actions ordinaires sont immatriculées au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte de courtage de quelque sorte.

- Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un ou des certificats attestant vos actions en format papier ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe et que votre nom figure directement sur le ou les certificats, ou l'attestation.

Comment obtenir les documents relatifs à l'assemblée en format papier

Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez faire une demande en vous rendant à l'adresse www.proxyvote.com, en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les directives. Sinon, vous pouvez faire une demande en communiquant avec Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au numéro 1-877-907-7643, ou de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, au 303-562-9306 (en français) ou au 303-562-9305 (en anglais). Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 26 avril 2021 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote).

Si vous détenez un ou des certificats d'actions en format papier sur lesquels votre nom figure directement et que vous souhaitez obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel : (i) avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-866-962-0498; ou (ii) après la date d'assemblée, dans l'année suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-800-564-6253. Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 26 avril 2021 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire de procuration).

Exercice du droit de vote

Actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits ont le droit de voter par l'entremise de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent suivre les consignes de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, comme il est précisé dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote seront fournis par Broadridge ou votre intermédiaire. Les formulaires d'instructions de vote peuvent être retournés comme suit :

INTERNET :	www.proxyvote.com
TÉLÉPHONE :	1-800-474-7501 (en français) ou 1-800-474-7493 (en anglais)
COURRIER :	Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN. INDUSTRIAL PARK, Markham (Ontario) L3R 9Z9

Broadridge ou votre intermédiaire, selon le cas, doit recevoir vos instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt de la procuration qui est précisée dans le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et souhaitez assister à l'assemblée et y exercer votre droit de vote (ou vous faire représenter par une autre personne qui votera pour votre compte), vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote conformément aux instructions qui y figurent. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire d'inscrire la personne que vous avez désignée pour assister à l'assemblée (vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour assister en votre nom) auprès de notre agent des transferts, Computershare, après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter.

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits ont le droit de voter par procuration ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Les actionnaires inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pourront exercer leur droit de vote en retournant le formulaire de procuration dûment signé ou en votant à l'avance sur Internet, conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Computershare doit recevoir les formulaires de procuration dûment remplis avant 17 h (heure avancée de l'Est), le 4 mai 2021 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de la reprise de l'assemblée.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire,

Gordon A. M. Currie

Le 26 mars 2021
Toronto (Ontario)

1 Assemblée

INFORMATION SUR LE VOTE

À PROPOS DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE ET DES DOCUMENTS RELIÉS AUX PROCURATIONS

Les Compagnies Loblaw limitée (la « Société » ou « Loblaw ») vous transmet la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la présente « circulaire ») et les autres documents concernant l'assemblée annuelle des actionnaires 2021 (l'« assemblée ») de la Société, qui aura lieu le jeudi 6 mai 2021, à 11 h (heure avancée de l'Est). Comme la pandémie de COVID-19 se poursuit, l'assemblée aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web.

La présente circulaire présente les questions qui seront soumises à un vote à l'assemblée ainsi que le processus de vote, et contient des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants, les pratiques de gouvernance de la Société et d'autres questions pertinentes.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions et réponses sur le processus de vote » ci-dessous pour savoir comment exercer votre droit de vote à l'égard des questions qui seront soumises à l'assemblée, que vous décidiez ou non d'y assister.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 15 mars 2021, et tous les montants en argent sont en dollars canadiens.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

La Société a recours à la procédure de notification et d'accès, qui lui permet de transmettre les documents reliés aux procurations, notamment les états financiers annuels consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 (le « rapport annuel de 2020 »), par Internet, plutôt que d'envoyer une version papier par courrier aux actionnaires. Aux termes des procédures de notification et d'accès, la Société transmettra les documents reliés aux procurations : (i) en publiant la présente circulaire et le rapport annuel de 2020 (et tous les documents reliés aux procurations) sur un site Web autre que celui de SEDAR, en l'occurrence le www.loblaw.ca; et (ii) en envoyant aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société (« actions ordinaires ») un avis de convocation les informant que la présente circulaire, le rapport annuel de 2020 et les documents reliés aux procurations ont été publiés sur le site Web de la Société et leur expliquant comment les consulter.

Le 5 avril 2021 ou vers cette date, la Société fera parvenir aux actionnaires l'avis de convocation accompagné du document de vote pertinent (un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration). L'avis de convocation contient des renseignements généraux sur l'assemblée, les questions qui seront soumises au vote, des directives pour avoir accès aux documents relatifs aux procurations et des explications sur la façon d'obtenir la présente circulaire et/ou le rapport annuel de 2020 en format papier.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

Q : Pourquoi l'assemblée sera-t-elle complètement virtuelle?

R : Comme la pandémie de COVID-19 se poursuit et dans un souci de protéger la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos collègues et de la communauté élargie, l'assemblée aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web, du lieu d'y assistant en personne.

Q : Qui peut assister et voter à l'assemblée virtuelle?

R : Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés qui se connectent à l'assemblée en ligne pourront écouter l'assemblée, y poser des questions et voter en toute sécurité au moyen d'une plateforme Web, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et suivent les instructions énoncées dans la présente circulaire. Les actionnaires qui souhaitent désigner un fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée (y compris les actionnaires non inscrits qui souhaitent se désigner eux-mêmes comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, y participer et voter) doivent soumettre leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote dûment rempli ET inscrire le fondé de pouvoir auprès de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), tel qu'il est décrit ci-après. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir (la personne que vous avez désignée pour qu'elle assiste à l'assemblée, soit vous-même, soit une autre personne) auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, pourvu qu'ils soient connectés à Internet. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ne pourront pas poser de questions ni voter.

Q : Comment puis-je assister et participer à l'assemblée virtuelle?

R : La façon dont vous pouvez voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) et les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) doivent se connecter de la manière indiquée ci-après.

- Étape 1 : Connectez-vous au https://web.lumiagm.com/474726351. Vous devrez avoir la plus récente version de Chrome, Safari, Microsoft Edge ou Firefox. **Veuillez ne pas utiliser Internet Explorer puisque ce navigateur n'est pas pris en charge pour la réunion**. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à la réunion afin de vérifier la compatibilité et remplir les procédures connexes.
- Étape 2 : Suivez les instructions ci-après :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et mot de passe « **loblaw2021** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Le numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans le courriel de notification que vous avez reçu de Computershare constitue votre numéro de contrôle. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, tout droit de vote que vous exercez à l'assemblée viendra révoquer toute procuration que vous avez soumise précédemment. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration que vous avez soumise précédemment, vous ne devriez pas voter à l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment nommés : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et mot de passe « **loblaw2021** » (il faut respecter les minuscules et majuscules).Les fondés de pouvoir qui ont été dûment nommés et inscrits auprès de Computershare de la manière décrite dans la présente Circulaire recevront un numéro de contrôle par courriel de la part de Computershare une fois que le délai de vote par procuration sera écoulé.

Invités : Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent poser des questions à l'assemblée et voter en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée. Si vous prévoyez voter à l'assemblée, il est important que vous soyez en tout temps connecté à Internet pendant l'assemblée pour que vous puissiez voter au moment où le vote commence. Il vous incombe de garantir la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre les étapes de démarche d'inscription.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondés de pouvoir peuvent écouter l'assemblée en tant qu'invités. Les invités ne seront pas autorisés à poser des questions à l'assemblée ni à y voter.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PROCESSUS DE VOTE

Q : Sur quelles questions est-ce que je vote?

R : Vous serez appelé à voter sur :

- l'élection des administrateurs;
- la nomination de l'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;
- la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.

Q : Suis-je habilité à voter?

R : Vous avez le droit de voter si vous étiez un détenteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 15 mars 2021, soit la date de clôture des registres de l'assemblée. Chaque action ordinaire donne droit à un vote.

Q : Comment puis-je voter?

R : La façon de voter dépend de votre statut : actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Q : Suis-je un actionnaire inscrit?

R : Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez des actions ordinaires en votre nom propre, et avez un certificat d'action ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe. En tant qu'actionnaire inscrit, votre nom figure à ce titre dans le registre des actions conservé par Computershare.

Q : Suis-je un actionnaire non inscrit ou véritable?

R : La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits. Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte au nom d'un intermédiaire, comme une banque, un courtier ou une société de fiducie. En tant qu'actionnaire non inscrit, vos actions ordinaires ne sont pas inscrites à votre nom, mais votre titre de propriété dans les actions ordinaires est consigné dans un système électronique. Ainsi, vous n'êtes pas inscrit en qualité d'actionnaire dans le registre des actions tenu par Computershare. C'est plutôt le nom de l'intermédiaire ou du dépositaire par l'entremise duquel vous détenez vos actions ordinaires qui est inscrit dans le registre des actions ordinaires de la Société en tant que détenteur de vos actions ordinaires.

La Société distribue des exemplaires des documents reliés aux procurations dans le cadre de l'assemblée aux intermédiaires pour qu'ils puissent transmettre les documents aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires font souvent parvenir les documents aux actionnaires non inscrits par l'entremise d'une société de services (comme Broadridge Investor Communications Corporation). La Société retient les services d'un intermédiaire pour remettre les documents reliés aux procurations à tous les actionnaires non inscrits.

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires par procuration ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct.

1. **Exercice du droit de vote à l'assemblée**

   Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée, il n'est pas nécessaire de remplir ou de retourner le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Votre vote sera pris en compte à l'assemblée par l'entremise de la plateforme de webémission en direct.

2. **Exercice du vote par procuration**

   Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration que vous assistiez ou non à l'assemblée. Pour exercer un droit de vote par procuration, il faut remplir le formulaire de procuration ci-joint (qui se trouve également au www.investorvote.com) et le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

   a par courrier, par messagerie ou par livraison en main propre à Computershare, à l'adresse indiquée ci-dessous;
   b en ligne, au www.investorvote.com.

Vous pouvez autoriser les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires, ou **nommer une autre personne comme fondé de pouvoir.** Les personnes désignées dans le formulaire de procuration sont Galen G. Weston, président-directeur du conseil, et Gordon A. M. Currie, vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire de la Société. À moins que vous nommiez une autre personne ou société pour agir comme fondé de pouvoir, vous accordez aux personnes nommées ci-dessus le pouvoir d'exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Pour nommer une autre personne ou société comme fondé de pouvoir, vous devez inscrire le nom de cette personne ou de cette société dans l'espace prévu à cette fin. La personne ou le représentant de la société en question doit participer à l'assemblée pour exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires au moyen du bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace prévu, les représentants de la direction susmentionnés seront nommés pour agir comme votre fondé de pouvoir. Vous pourriez également utiliser un autre formulaire de procuration que celui qui est compris dans les documents qui vous ont été envoyés.

Si vous souhaitez désigner une autre personne ou entreprise comme votre fondé de pouvoir, vous devez réaliser l'étape supplémentaire d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited après avoir soumis votre formulaire de procuration. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Pour que votre vote soit comptabilisé, n'oubliez pas que votre formulaire de procuration doit être reçu par Computershare, au 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou en ligne, avant 17 h (heure avancée de l'Est), le 4 mai 2021, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée.

Q : Comment le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires sera-t-il exercé?

R : Vous pouvez indiquer sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé, ou laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous avez précisé sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée (en indiquant POUR, ABSTENTION ou CONTRE, selon le cas), alors votre fondé de pouvoir doit s'y conformer. Si vous n'avez rien précisé sur le formulaire de procuration quant à la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée, alors votre fondé de pouvoir pourra voter comme il ou elle le juge approprié.

Sauf indication contraire, les droits de vote rattachés à des actions ordinaires dont les procurations désignent les représentants de la direction en tant que fondé de pouvoir seront exercés comme suit :

- **POUR l'élection des administrateurs;**
- **POUR la reconduction du mandat de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société et l'autorisation pour les administrateurs de fixer sa rémunération;**
- **POUR la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;**
- **CONTRE la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.**

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires d'une des façons suivantes :

1. **Au moyen d'un intermédiaire**

   Un formulaire d'instructions de vote accompagnera les documents qui vous seront envoyés. Ce formulaire sert à informer votre intermédiaire sur la façon d'exercer le droit de vote pour votre compte. Veuillez suivre les directives figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

2. **En assistant à l'assemblée**

   Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée au moyen du bulletin de vote accessible sur la plateforme de webémission en direct, veuillez suivre les étapes suivantes :

   - Étape 1 : Inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes fournies. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de vous nommer comme fondé de pouvoir. Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée.
   - Étape 2 : Inscrivez-vous à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 4 mai 2021 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous ne vous inscrivez pas auprès de Computershare, vous ne recevrez pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et vous pourriez assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

3. **En désignant une autre personne comme fondé de pouvoir**

   Vous pouvez désigner une autre personne (y compris une personne qui n'est pas un actionnaire de la Société) pour voter en votre nom comme fondé de pouvoir. Si vous nommez une autre personne, elle doit participer à l'assemblée pour exercer votre droit de vote. Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir, vous devez inscrire son nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes qui y figurent. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de nommer cette personne comme fondé de pouvoir. Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque votre fondé de pouvoir exercera le droit de vote à l'assemblée. Vous devez également vous inscrire à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 4 mai 2021 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

   Porteurs véritables des États-Unis : Pour assister à l'assemblée virtuelle et y exercer votre droit de vote, vous devez d'abord obtenir une procuration valide de votre courtier, banque ou autre mandataire et ensuite vous inscrire à l'avance en vue d'assister à l'assemblée. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque jointes à ces documents de procuration ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Une fois que vous aurez obtenu un formulaire de procuration valide et légal de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, pour assister à l'assemblée, vous devrez présenter une copie de votre procuration légale à Computershare. Les demandes d'inscription devraient être expédiées à Computershare, 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 ou par courriel à : uslegalproxy@computershare.com.

Q : Puis-je révoquer ma procuration ou mes instructions de vote?

R : Si vous êtes un **actionnaire inscrit**, vous pourrez révoquer la procuration d'une des façons suivantes :

- vous pourrez soumettre un nouveau formulaire de procuration à Computershare avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 4 mai 2021, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée;
- vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit adressé au secrétaire de la Société et le déposer au siège social de Computershare à tout moment avant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;
- ou vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit et le remettre au président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;

- vous pouvez voter pendant l'assemblée en soumettant un bulletin de vote en ligne au moyen de la plateforme Web, ce qui révoquera votre procuration précédemment soumise.

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit**, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire par l'entremise duquel vous détenez des actions ordinaires et obtenir des directives concernant la marche à suivre pour révoquer les instructions de vote ou les instructions au fondé de pouvoir que vous aviez précédemment transmises à votre intermédiaire.

Q : Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées aux questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard des modifications qui sont apportées aux questions énoncées dans l'avis de convocation de l'assemblée et des autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. À la date de la présente circulaire, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification de la sorte ni d'autres questions devant être soumises à l'assemblée; cependant, si une telle question était soumise, les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires seront exercés selon le bon jugement du fondé de pouvoir désigné dans le formulaire. Si vous avez omis de nommer une personne comme fondé de pouvoir, un représentant de la direction dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sera votre fondé de pouvoir, et le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires sera exercé selon le bon jugement de ce représentant.

INFORMATION GÉNÉRALE

Q : Combien d'actions confèrent le droit de voter?

R : En date du 15 mars 2021, il y avait 344 359 658 actions ordinaires en circulation. Chaque action ordinaire donne droit à un vote sur chacune des questions soumises à un vote à l'assemblée.

Q : Qui compte les votes?

R : Les votes exercés à l'avance au moyen d'une procuration ainsi que tous les votes exercés à l'assemblée par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct seront comptés par les représentants de Computershare qui seront nommés comme scrutateurs à l'assemblée.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : La direction de la Société sollicite votre procuration. La sollicitation des procurations se fera essentiellement par courrier, mais les employés et les mandataires de la Société pourraient également avoir recours à des moyens électroniques. Les intermédiaires se verront rembourser les frais et dépenses raisonnables engagés pour la transmission des documents reliés aux procurations aux actionnaires non inscrits.

La Société assumera le coût de toutes les sollicitations de procurations pour le compte de la direction de la Société.

Q : Puis-je accéder aux documents d'information annuels par voie électronique?

R : Le rapport annuel de 2020 de la Société, qui comprend ses états financiers annuels et les notes y afférentes, la présente circulaire et la notice annuelle, peuvent être consultés sur le site Web de la Société à l'adresse www.loblaw.ca ou sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Q : Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions?

R : Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253 pour obtenir d'autres renseignements.

CAPITAL-ACTIONS ET ACTIONNAIRE PRINCIPAL

En date du 15 mars 2021, date de clôture des registres pour l'assemblée, il y avait 344 359 658 actions ordinaires en circulation. George Weston limitée (« Weston ») détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, un total de 180 963 387 actions ordinaires, ce qui représente environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation à ce moment. Weston est contrôlée par M. Galen G. Weston. En date du 15 mars 2021, M. Weston détenait également en propriété véritable, directement ou indirectement, 473 636 actions ordinaires, ce qui représente environ 0,14 % des actions ordinaires en circulation. À la connaissance de la Société, aucune autre personne ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation, ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. **RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS**

- La direction présentera les états financiers annuels consolidés et audités à l'assemblée, et les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter des résultats financiers avec la direction.

2. **ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Douze candidats au poste d'administrateur se présentent pour élection au conseil d'administration de la Société (le « conseil »). Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir exerceront leur droit de vote pour élire les administrateurs.

3. **NOMINATION DE L'AUDITEUR**

- Le conseil, sur l'avis de son comité d'audit, recommande de renouveler le mandat de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société. Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la reconduction du mandat de l'auditeur et l'autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération.

4. **VOTE SUR L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION**

- Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

5. **PROPOSITION DES ACTIONNAIRES**

- Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 2 janvier 2021, accompagnés du rapport de l'auditeur, seront mis à la disposition des actionnaires à l'assemblée. Ces documents sont compris dans le rapport annuel de 2020 de la Société. Il est possible de se procurer des exemplaires des versions anglaise et française du rapport annuel de 2020 sur demande auprès du secrétaire de la Société. Le rapport annuel de 2020 en versions française et anglaise peut également être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a déterminé que 12 candidats au poste d'administrateur seront élus à l'assemblée. Les douze candidats sont tous actuellement administrateurs de la Société, et ils ont tous démontré qu'ils sont aptes et prêts à remplir leurs fonctions au sein du conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. De l'avis de la direction, aucun des candidats à l'élection ne sera dans l'incapacité d'agir comme administrateur, mais si une telle situation devait se produire pour une quelconque raison avant l'assemblée, un fondé de pouvoir pourra voter pour un autre candidat, selon son bon jugement. À l'assemblée, les candidats au poste d'administrateur seront élus individuellement et, conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes au Canada, les résultats du vote pour chaque candidat seront dévoilés publiquement. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter en faveur de l'élection des candidats. Chaque administrateur sera élu pour occuper un poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que le poste devienne vacant.

Le profil des candidats au poste d'administrateur, à partir de la page 9, fait état de l'expérience de chaque candidat au poste d'administrateur et d'autres renseignements importants à son sujet, dont la participation du candidat dans les capitaux propres de la Société ainsi les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il ou elle siège. Les candidats au poste d'administrateur ont été choisis pour leur grand sens du leadership, leur excellente réputation professionnelle et leur capacité collective à traiter d'un large éventail de questions relevant du conseil dans le cadre de sa surveillance des affaires et des activités de la Société. Les candidats au poste d'administrateur se complètent bien sur le plan des compétences, de l'expérience et de la diversité des points de vue.

Indépendance

Parmi les 12 candidats, 10 sont indépendants. Aucun de ces administrateurs indépendants n'a auparavant été membre de la direction de la Société ou d'une de ses filiales, ou n'a eu avec la Société une relation susceptible de nuire à l'exercice de son jugement indépendant.

Compétences

Chaque candidat au poste d'administrateur possède une vaste expérience en leadership, en gouvernance et en planification stratégique, et les administrateurs possèdent, collectivement, les compétences et l'expertise permettant au conseil de s'acquitter de ses responsabilités. La grille de compétences ci-après sert à évaluer les forces globales du conseil et à faciliter son processus de renouvellement continu, lequel vise à trouver l'équilibre entre l'expérience et la connaissance nécessaires des activités de la Société, et l'avantage que représentent le renouvellement et la diversité du conseil. Bien que les candidats au poste d'administrateur possèdent une vaste expérience dans bon nombre de domaines, la grille des compétences répertorie 12 compétences essentielles établies par le conseil et souligne cinq compétences clés propres à chacun des candidats au poste d'administrateur. La grille ne se veut pas une liste exhaustive des compétences de chaque candidat au poste d'administrateur.

Compétences	Binning	Bonham	Bryant	Clark	Debow	Downe	Fukakusa	Harris	Kotchka	Pritchard	Raiss	Weston
Leadership des hauts dirigeants/planification stratégique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Détail/clientèle/marketing					✓				✓	✓		✓
Finances	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				
Chaîne d'approvisionnement/distribution			✓							✓		
Comptabilité et communication de l'information financière	✓		✓	✓			✓	✓	✓			
Gestion des risques/conformité	✓			✓		✓	✓	✓			✓	✓
RH/rémunération						✓					✓	✓
Numérique/technologie		✓			✓	✓			✓		✓	
Santé et bien-être (pharmacie et médicaments)			✓							✓		
Immobilier		✓		✓			✓					✓
Marché des États-Unis	✓	✓	✓						✓	✓	✓	
Services juridiques					✓			✓				

Chaque candidat au poste d'administrateur a été choisi comme candidat en grande partie en raison de ses qualités clés en matière de leadership. Les candidats au poste d'administrateur ont fait preuve d'un jugement éclairé, d'une bonne connaissance des enjeux importants touchant les activités de la Société et d'un engagement envers l'excellence opérationnelle. On s'attend à ce que chaque administrateur agisse de manière éthique et intègre. Les administrateurs doivent comprendre les objectifs stratégiques de la Société et véhiculer ses valeurs. On s'attend à ce que les administrateurs se préparent pour les réunions du conseil et des comités et y participent activement. Ils doivent bien comprendre les politiques et les pratiques de gouvernance de la Société et respecter son code de conduite (le « code »).

Durée du mandat et diversité des genres

Le conseil dispose d'une politique sur la diversité et de lignes directrices sur la durée du mandat. Les lignes directrices sur la durée du mandat prévoient la réalisation d'une évaluation par le président-directeur du conseil et le comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération (le « comité de gouvernance ») concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et à chaque année par la suite, ou qui change de fonction principale, selon la première de ces éventualités à survenir. La durée moyenne des mandats des candidats au poste d'administrateur est de 5,6 ans. Le diagramme suivant illustre la durée du mandat des administrateurs par période de temps :

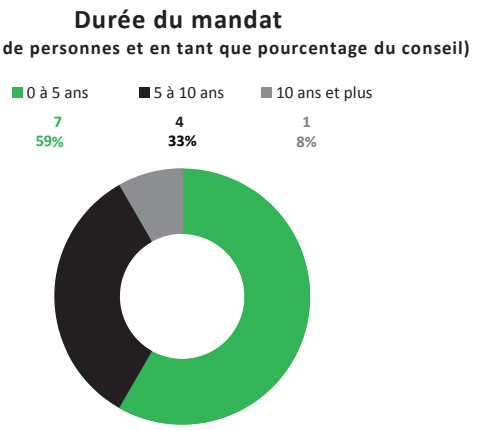

La Société ne fixe pas de limite à la durée des mandats des administrateurs car le conseil estime que son processus actuel de renouvellement est efficace, comme en attestent les statistiques sur la durée des mandats ci-dessus et le haut calibre des candidats qui se sont joints au conseil dans les dernières années.

Le conseil a une cible voulant qu'au moins 40 % des administrateurs du conseil soient des personnes qui s'identifient comme femmes et que, d'ici 2024, les personnes qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles représentent au moins 25 % des administrateurs du conseil. Cette année, environ 42 % des candidats au conseil sont des personnes qui s'identifient comme femmes et 17 % des candidats au

conseil s'identifient comme faisant partie des minorités visibles. De plus amples renseignements sur les lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs et la politique sur la diversité de la Société se trouvent aux pages 29 et 43, respectivement, de la présente circulaire.

Vote à la majorité des voix

Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires. La Société a établi une politique sur le vote à la majorité des voix. Conformément à cette politique, le comité de gouvernance examine et étudie les résultats du vote pour chaque candidat au poste d'administrateur après l'assemblée. Tout candidat proposé pour élection au poste d'administrateur dans une élection sans opposition qui reçoit un nombre d'abstentions supérieur au nombre de voix reçues en faveur de son élection doit remettre sa démission sans attendre au président-directeur du conseil. Dans un tel cas, le comité de gouvernance examinera promptement cette démission de l'administrateur et (à moins de circonstances exceptionnelles) recommandera au conseil d'accepter la démission. Le conseil aura 90 jours à compter de la date de l'assemblée pour rendre sa décision définitive et l'annoncera sans tarder (y compris, s'il y a lieu, les motifs du rejet de la démission) par voie d'un communiqué. Une telle démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Un administrateur qui remet sa démission ne participera pas à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil au cours duquel la démission est examinée. Cette politique s'applique seulement à une élection sans opposition des administrateurs lorsque le nombre de candidats au poste d'administrateur est égal au nombre de postes à combler.

Résultats du vote de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020

En 2020, chaque administrateur qui s'est présenté pour élection à l'assemblée annuelle a obtenu au moins 97 % du total des voix exprimées. Voici les résultats du vote de l'élection des administrateurs de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 30 avril 2020 :

Nom du candidat	Votes en faveur		Abstentions	
Paviter S. Binning	312 955 584	99,80 %	640 588	0,20 %
Scott B. Bonham	313 434 219	99,95 %	161 953	0,05 %
Warren Bryant	313 023 800	99,82 %	572 372	0,18 %
Christie J.B. Clark	312 685 664	99,71 %	910 508	0,29 %
Daniel Debow	313 490 767	99,97 %	105 405	0,03 %
William A. Downe	309 136 582	98,58 %	4 459 590	1,42 %
Janice Fukakusa	313 561 007	99,99 %	35 165	0,01 %
M. Marianne Harris	313 565 548	99,99 %	30 624	0,01 %
Claudia Kotchka	313 019 781	99,82 %	576 391	0,18 %
Beth Pritchard	313 018 302	99,82 %	577 870	0,18 %
Sarah Raiss	313 032 411	99,82 %	563 761	0,18 %
Galen G. Weston	304 742 221	97,18 %	8 853 951	2,82 %

Politique sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils d'administration d'autres sociétés

Le conseil a établi une Politique sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils d'administration d'autres sociétés dans le but d'éviter que de tels liens nuisent à l'exercice d'un jugement indépendant des administrateurs concernés. Le conseil juge qu'une appartenance interdite survient lorsque plus de deux membres du conseil siègent également au sein du conseil d'une autre entité ouverte. La politique sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils interdit une telle appartenance, sauf sur approbation contraire du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance examine chaque appartenance et décide si cette appartenance a un effet défavorable sur la capacité des administrateurs concernés d'exercer un jugement indépendant. La politique ne s'applique pas au président-directeur du conseil ni aux hauts dirigeants. Il n'y a actuellement pas de cas d'appartenance interdite.

Profils des administrateurs

Le texte qui suit est un sommaire des renseignements pertinents de nature biographique et des renseignements sur la rémunération pour chaque candidat au poste d'administrateur, ce qui comprend une description de ses antécédents et de son expérience; l'année de son élection ou de sa nomination comme administrateur; son âge; sa présence aux réunions; les autres conseils dont il ou elle est membre; l'appartenance commune à des conseils avec les autres candidats au poste d'administrateur; et les honoraires reçus comme administrateur. Les honoraires d'administrateur reçus comprennent la rémunération à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales. Est également précisée la participation en capitaux propres de 2020 et 2019 de chaque candidat au poste d'administrateur dans la Société, en date du 15 mars 2021 et du 9 mars 2020 respectivement, c'est-à-dire ses actions ordinaires et ses unités d'actions différées (« UAD »). La valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD des administrateurs qui ne font pas partie de la direction est calculée, pour 2020, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 15 mars 2021, qui était de 66,16 $, et pour 2019, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 9 mars 2020, qui s'établissait à 67,11 $.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'élection des candidats ci-dessous :

Paviter S. Binning
Toronto (Ontario) Canada

60 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2019
Membre non indépendant

M. Binning est le président et un administrateur de Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Il est l'ancien président et chef de la direction de George Weston limitée et, auparavant, il était le chef de la direction financière de George Weston limitée. Avant d'occuper ces postes, M. Binning a été chef des finances et chef de la restructuration de Corporation Nortel Networks, chef des finances de Hanson plc, et chef des finances de Marconi Corporation plc.

M. Binning est fellow du Chartered Institute of Management Accountants (R.-U.).

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		Nbre	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	7/7	100 %	2020	225 000 $
				2019	142 875 $

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD[1]	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	2 937	6 651	9 588	12 210 060$	900 000 $	Oui
2019	1 772	4 858	6 630	11 570 522 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
		Administrateurs	Conseils
George Weston limitée	2019 à ce jour	Galen G. Weston	George Weston limitée
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)			
George Weston limitée	2012 à 2017		
Les Compagnies Loblaw limitée	2014 à 2017		

(1) Conformément à la politique d'actionnariat des administrateurs, la participation de M. Binning dans les capitaux propres de Weston, au moment de son élection au conseil d'administration le 2 mai 2019, est prise en compte dans sa participation minimale dans les capitaux propres de la Société. En date du 2 mai 2019, M. Binning détenait 115 124 actions ordinaires de Weston et des unités d'actions différées ayant une valeur de 11 125 583 $ en fonction du cours de l'action ordinaire de Weston de 96,64 $ le 9 mars 2020 et ayant une valeur de 11 575 718 $ en fonction du cours de l'action ordinaire de Weston de 100,55 $ le 15 mars 2020.

Scott B. Bonham
Atherton, Californie, États-Unis

59 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2016
Indépendant

M. Bonham est administrateur de sociétés et un cofondateur de Intentional Capital LLC, une société de gestion de biens immobiliers, l'ancien cofondateur de GGV Capital, une société de capital-risque, et un ancien vice-président de Capital Group Companies.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences spécialisé en génie électrique de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Graduate School of Business.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Bonham est membre du conseil de l'Institut canadien de recherches avancées et de DenmarkBridge, une initiative qui vise à mettre en contact des entreprises danoises et Silicon Valley.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		Nbre	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	16/16	100 %	2020	240 000 $
Comité d'audit	5/5			2019	240 000 $
Comité de la gestion des risques et de la conformité	4/4				

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	—	14 763	14 763	976 720 $	900 000 $	Oui
2019	—	10 929	10 929	733 445 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
		Administrateurs	Conseils
Magna International Inc.	2012 à ce jour	—	—
La Banque de Nouvelle-Écosse	2016 à ce jour		
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)			
—	—		

Warren Bryant
Paradise Valley, Arizona, États-Unis

75 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2013
Indépendant

M. Bryant, administrateur de sociétés, a été président du conseil, président et chef de la direction de Longs Drug Stores Corp.; il était auparavant à la direction et à la haute direction de Kroger Co., une chaîne d'alimentation américaine.

Bachelier ès sciences de l'Université d'État de Californie et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Azusa Pacific, M. Bryant est aussi diplômé du programme de gestion financière d'organisations de l'Université Harvard.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Bryant est un ancien membre du comité consultatif de direction du Food Industry Leadership Center de l'Université d'État de Portland. Il a été président du conseil d'administration et membre du comité de direction du conseil de la National Association of Chain Drug Stores (NACDS), et a siégé au conseil d'administration du Council on Physical Fitness and Sports du gouverneur de la Californie. Il a aussi déjà été administrateur de Longs Drug Stores Corp., de Pathmark Stores, Inc. et de Office Depot Inc.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		Nbre	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	16/16	100 %	2020	262 500 $
Comité de gouvernance	5/5			2019	262 500 $
Comité de la gestion des risques et de la conformité (président)	4/4				

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD[1]	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	—	29 988	29 988	2 672 673 $	900 000 $	Oui
2019	—	25 532	25 532	2 375 340 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
		Administrateurs	Conseils
Dollar General Corporation	2009 à ce jour	—	—
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)			
Office Depot Inc.	2004 à 2017		

(1) M. Bryant a siégé au conseil de Weston entre 2010 et 2013. En vertu de la politique d'actionnariat, la participation de M. Bryant dans les capitaux propres de Weston, au moment de son élection au conseil d'administration en 2013, est prise en compte dans sa participation minimale dans les capitaux propres de la Société. M. Bryant détenait 6 849 unités d'actions différées ayant une valeur de 661 887 $ en fonction du cours de l'action ordinaire de Weston de 96,64 $ le 9 mars 2020 et ayant une valeur de 688 667 $ en fonction du cours de l'action ordinaire de Weston de 100,55 $ le 15 mars 2021.

Christie J.B. Clark, F.C.P.A., F.C.A.
Toronto (Ontario) Canada

67 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2011
Indépendant

M. Clark, administrateur de sociétés, a occupé auparavant divers postes de cadre supérieur auprès de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., notamment celui de chef de la direction, de 2005 à 2011. Avant son élection comme chef de la direction, il exerçait les fonctions d'associé directeur national et a été membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005.

M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il détient le titre de fellow comptable agréé et de fellow comptable professionnel agréé.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Clark est membre du conseil du Comité olympique canadien, d'À nous le podium et de la Sunnybrook Hospital Foundation, ainsi que membre du conseil consultatif de l'École de commerce Stephen J.R. Smith de l'Université Queen's.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions
Conseil	7/7
Comité d'audit (président)	5/5
Comité de retraite	4/4
Comité de la gestion des risques et de la conformité	4/4

Présence aux réunions (total)	
Nbre	%
20/20	100 %

Honoraires d'administrateur reçus	
Exercice	Montant
2020	271 500 $
2019	270 000 $

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	17 215	10 046	27 261	1 803 588 $	900 000 $	Oui
2019	18 078	7 845	25 923	1 739 693 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Air Canada	2013 à ce jour
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	2013 à ce jour
Groupe SNC Lavalin Inc.	2020 à ce jour
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)	
Hydro One Limited/Hydro One Inc.	2015 à 2018

Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
Administrateurs	Conseils
Galen G. Weston(1)	Fiducie de placements immobiliers Propriétés de Choix

(1) M. Weston ne sollicitera pas de nouveau mandat comme fiduciaire de Fiducie de placements immobiliers Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 30 avril 2021.

Daniel Debow
Toronto (Ontario) Canada

47 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2020
Indépendant

M. Debow est présentement vice-président, activités commerciales chez Shopify. Il est le fondateur et l'ancien chef de la direction de Helpful.com, une plateforme de messagerie vidéo destinée aux professionnels, le cofondateur et ancien cochef de la direction de Rypple, une plateforme de gestion des performances sociales, et l'un des membres fondateurs de Workbrain, une société cotée en bourse de logiciels de gestion de la main-d'œuvre.

M. Debow est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Western Ontario. Il a obtenu le diplôme J.D./M.B.A. de la faculté de droit et de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, ainsi qu'une maîtrise en droit de la Standford Law School.

M. Debow est l'un des associés fondateurs du Creative Destruction Lab de la Rotman School of Management et professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Toronto.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N^bre	%	Exercice	Montant
Conseil[1]	4/4	6/6	100 %	2020	147 638 $
Comité d'audit[1]	2/2			2019	—

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat[2]
2020	–	2 231	2 231	147 603	900 000 $	Oui
2019	–	–	–	—		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
	Administrateurs	Conseils
–	—	—
–		

MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)
–
–

(1) M. Debow a été élu au conseil et nommé au comité d'audit le 30 avril 2020.

(2) M. Debow a jusqu'au mois d'avril 2025 pour se conformer à la politique d'actionnariat des administrateurs. Veuillez vous reporter à la page 18 pour plus de renseignements sur la politique d'actionnariat des administrateurs.

William A. Downe, C.M.
Winnetka, Illinois, États-Unis

68 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur principal
Administrateur depuis 2018
Indépendant

M. Downe, administrateur de sociétés, est l'ancien chef de la direction de BMO Groupe financier, poste qu'il a occupé de 2007 à 2017, et il était auparavant chef de l'exploitation et, de 2001 à 2005, il a occupé les fonctions de chef de BMO Marchés des Capitaux. Il a en outre siégé aux conseils de la Banque de Montréal et de ses filiales BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.

M. Downe est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un doctorat honorifique de l'Université Wilfrid Laurier, de l'Université Windsor, de l'Université Cape Breton et de l'Université de Toronto.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Downe est président du conseil de Trans Mountain Corporation, administrateur de Rush University System for Health, et siège au le conseil consultatif sur la politique sociale et économique de Rand Corporation. M. Downe a été membre du conseil et conseiller auprès de nombreuses organisations du secteur public et à but non lucratif, notamment du Conseil canadien des affaires, du International Monetary Conference, du conseil consultatif fédéral du Federal Reserve Board, de Catalyst Inc., de Martin Prosperity Institute de l'Université de Toronto et de St. Michael's Hospital.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
Conseil	7/7	Nbre	%	Exercice	Montant
Comité de gouvernance (président)	5/5	12/12	100 %	2020	311 500$
				2019	284 450 $

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	20 515	11 244	31 759	2 101 175 $	900 000 $	Oui
2019	16 000	6 418	22 418	1 504 472 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
		Administrateurs	Conseils
Manpower Group Inc.	2011 à ce jour	—	—
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)			
Banque de Montréal	2007 à 2017		

Janice Fukakusa, F.C.P.A., F.C.A.
Toronto (Ontario) Canada

66 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administratrice depuis 2019
Indépendante

M^me^ Fukakusa, administratrice de sociétés, est l'ancienne chef des finances et chef de l'administration de la Banque Royale du Canada, postes qu'elle a occupés séparément de septembre 2004 à janvier 2017.

M^me^ Fukakusa détient les titres professionnels de fellow comptable professionnelle agréée (FCPA, CPA) et de fellow experte agréée en évaluation d'entreprise. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business en plus d'un doctorat honorifique en droit de l'Université York.

M^me^ Fukakusa siège actuellement comme présidente du The Princess Margaret Cancer Foundation. De plus, M^me^ Fukakusa est chancelière de l'Université Ryerson.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N^bre^	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	12/12	100 %	2020	232 500 $
Comité d'audit	5/5			2019	147 638 $

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	2 900	5 638	8 538	564 874 $	900 000 $	Oui[1]
2019	2 900	2 087	4 987	334 678 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils	
		Administrateurs	Conseils
Cineplex Inc.	2017 à ce jour		
Brookfield Asset Management Inc.	2020 à ce jour		
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)		—	—
—	—		

(1) M^me^ Fukakusa a jusqu'à mai 2024 pour se conformer à la politique d'actionnariat des administrateurs. Veuillez vous reporter à la page 18 pour plus de renseignements sur la politique d'actionnariat des administrateurs.

M. Marianne Harris
Toronto (Ontario) Canada

63 ans

Détails sur le siège au conseil de Loblaw :
Administratrice depuis 2016
Indépendante

M^me^ Harris est administratrice de sociétés. En plus de siéger au conseil d'administration des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M^me^ Harris est une administratrice au conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, une société de la Couronne, depuis décembre 2020. Avant 2013, elle était présidente et directrice générale des services bancaires d'investissement et aux entreprises auprès de Merrill Lynch Canada Inc. (« Merrill Lynch ») et directrice du groupe institutions financières, Amériques, de Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith. De 1984 à 2000, avant de travailler pour Merrill Lynch, elle a occupé plusieurs postes dans les services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux.

Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business, un diplôme J.D. (Juris Doctor) de Osgoode Hall Law School et un baccalauréat en sciences (avec distinction) de l'Université Queen's.

M^me^ Harris est également membre du conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business et du conseil consultatif du Hennick Centre for Business and Law. M^me^ Harris est une ancienne présidente du conseil d'administration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), de même que membre du comité des placements de la Princess Margaret Cancer Foundation.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N^bre^	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	20/20	100 %	2020	299 500 $
Comité d'audit	5/5			2019	272 500 $
Comité de retraite	4/4				
Comité de la gestion des risques et de la conformité	4/4				

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	2 337	16 516	18 853	1 247 314 $	900 000 $	Oui
2019	2 337	12 537	14 874	998 194 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
		Administrateurs	Conseils
Financière Sun Life inc.	2013 à ce jour	–	–
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)			
Hydro One Limited/Hydro One Inc.	2015 à 2018		

Claudia Kotchka
Miami, Floride, États-Unis

69 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administratrice depuis 2016
Indépendante

M^me^ Kotchka, administratrice de sociétés, était auparavant vice-présidente, innovation et stratégie du design chez Procter & Gamble.

Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires avec distinction de l'Université de l'Ohio, elle est comptable professionnelle agréée.

M^me^ Kotchka siège au conseil de la Croix-Rouge américaine (grande région de Miami et des Keys) et elle a été fiduciaire du Cooper Hewitt Smithsonian Design Museum. Elle est membre du International Women's Forum et de Women Corporate Directors. Elle est régulièrement invitée à donner des conférences sur l'innovation à l'Université Stanford.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N^bre^	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	16/16	100 %	2020	240 000 $
Comité de gouvernance	5/5			2019	240 000 $
Comité de la gestion des risques et de la conformité	4/4				

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2019	—	16 061	16 061	1 062 596 $	900 000 $	Oui
2018	—	12 202	12 202	818 876 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
	Administrateurs	Conseils
—	—	—
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)		

Beth Pritchard
New Albany, Ohio, États-Unis

74 ans

Détails sur le siège au conseil de Loblaw :
Administratrice depuis 2014
Indépendante

M^me^ Pritchard est administratrice de sociétés et ancienne conseillère principale et stratégique pour Sunrise Beauty Studio, LLC. Auparavant, elle a aussi agi à titre de conseillère pour l'Amérique du Nord auprès de M.H. Alshaya Co., un groupe de franchisés dont le siège social est établi au Moyen-Orient. M^me^ Pritchard a été présidente et chef de la direction, et vice-présidente du conseil de Dean & DeLuca, Inc., présidente et chef de la direction de Bath & Body Works, et chef de la direction de Victoria's Secret Beauty.

Elle est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université du Wisconsin-Milwaukee et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Marquette.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N^bre^	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	16/16	100 %	2020	240 000 $
Comité de gouvernance	5/5			2019	240 000 $
Comité de la gestion des risques et de la conformité	4/4				

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	—	29 435	29 435	1 947 420 $	900 000 $	Oui
2019	—	25 322	25 322	1 699 359 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES		Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
		Administrateurs	Conseils
e.l.f. Beauty, Inc.	2017 à ce jour	—	—
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)			
Cabela's Incorporated	2011 à 2017		
The Vitamin Shoppe, Inc.	2008 à 2018		

Sarah Raiss
Calgary (Alberta) Canada

63 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administratrice depuis 2014
Indépendante

M^me^ Raiss, administratrice de sociétés, a occupé des postes à la haute direction de TransCanada Corporation, notamment celui de vice-présidente directrice des services généraux.

Détentrice d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques appliquées et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Michigan, M^me^ Raiss est aussi titulaire du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^me^ Raiss a été présidente du conseil d'administration de l'Alberta Electric System Operator.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions
Conseil	7/7
Comité de gouvernance	5/5
Comité de retraite (présidente)	4/4

Présence aux réunions (total)	
N^bre^	%
16/16	100 %

Honoraires d'administrateur reçus	
Exercice	Montant
2020	247 500 $
2019	247 500 $

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat
2020	907	42 798	43 705	2 891 523 $	900 000 $	Oui
2019	907	40 153	41 060	2 755 537 $		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Commercial Metals Company	2011 à ce jour
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated	2016 à ce jour
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)	
Canadian Oil Sands Limited	2012 à 2016
Vermilion Energy Inc.	2014 à 2018

Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
Administrateurs	Conseils
—	—

Galen G. Weston
Toronto (Ontario) Canada

48 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2006
Membre non indépendant

M. Weston est président-directeur de la Société et président du conseil et chef de la direction de George Weston limitée. Il a aussi été président du conseil et chef de la direction de la Société. Il a auparavant occupé divers postes au sein de la haute direction de la Société et de ses filiales. Avant de se joindre à la Société, il était analyste financier en gestion de placements pour le cabinet Salomon Brothers, en Grande-Bretagne.

M. Weston est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Harvard et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Columbia.

M. Weston est président du conseil et administrateur de la Banque le Choix du Président et président du conseil de Wittington. Il est aussi administrateur de Selfridges Group Limited et président de la Weston Family Foundation. Il est également président du conseil et fiduciaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, une filiale de Weston.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions
Conseil	7/7

Présence aux réunions (total)	
N^bre^	%
7/7	100 %

Honoraires d'administrateur reçus	
Exercice	Montant[1]
2020	—
2019	—

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES			
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
2020	473 636	—	473 636
2019	467 035	—	467 035

La valeur des avoirs admissibles de M. Weston s'élève à 7 942 471 022 $. M. Weston à la politique d'actionnariat de la direction. Pour obtenir d'autres renseignements sur ses avoirs fondés sur sa participation dans les capitaux propres à titre de dirigeant, veuillez consulter le tableau à la page 69.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
George Weston limitée	2016 à ce jour
Société de placements immobiliers Propriétés de Choix[2]	2019 à ce jour
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	2013 à 2017

Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
Administrateurs	Conseils
Christie J.B. Clark	Société de placements immobiliers Propriétés de Choix
Paviter S. Binning	George Weston Limitée

(1) Les administrateurs qui font partie de l'équipe de direction ne sont pas rémunérés pour leur rôle d'administrateur de la Société.

(2) M. Weston ne sollicitera pas de nouveau mandat comme fiduciaire de Propriétés de Choix lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 30 avril 2021.

Présence aux réunions

Le tableau qui suit donne un aperçu de la présence de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2020 :

Nom	Conseil (7 réunions)	Comité d'audit (5 réunions)	Comité de la gestion des risques et de la conformité (4 réunions)	Comité de gouvernance (5 réunions)	Comité de retraite (4 réunions)	Taux de présence global (N^bre)	Taux de présence global (%)
Paul M. Beeston[1]	3/3	3/3	—	—	—	6/6	100 %
Paviter S. Binning	7/7	—	—	—	—	7/7	100 %
Scott B. Bonham	7/7	5/5	4/4	—	—	16/16	100 %
Warren Bryant	7/7	—	4/4	5/5	—	16/16	100 %
Christie J.B. Clark	7/7	5/5	4/4	—	4/4	20/20	100 %
Daniel Debow[2]	4/4	2/2	—	—	—	6/6	100 %
William A. Downe	7/7	—	—	5/5	—	12/12	100 %
Janice Fukakusa	7/7	5/5	—	—	—	12/12	83 %
M. Marianne Harris	7/7	5/5	4/4	—	4/4	20/20	100 %
Claudia Kotchka	7/7	—	4/4	5/5	—	16/16	100 %
Beth Pritchard	7/7	—	4/4	5/5	—	16/16	100 %
Sarah Raiss	7/7	—	—	5/5	4/4	16/16	100 %
Galen G. Weston	7/7	—	—	—	—	7/7	100 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**		**100 %**

(1) M. Beeston s'est retiré du conseil le 30 avril 2020.

(2) M. Debow a été élu au conseil et nommé au comité d'audit le 30 avril 2020.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le programme de rémunération des administrateurs de la Société est structuré en vue d'offrir aux administrateurs une rémunération appropriée pour leur temps, leur engagement ainsi que les responsabilités qu'ils assument en qualité de membres du conseil et de demeurer concurrentiel par rapport aux pratiques de rémunération des administrateurs au Canada. Le programme est conçu pour attirer et maintenir en poste des administrateurs dévoués et compétents et pour harmoniser leur rémunération avec les intérêts à long terme des actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, chaque administrateur est tenu de recevoir la totalité de sa rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'il se conforme à la politique d'actionnariat des administrateurs, après quoi il peut choisir de recevoir au plus 50 % de sa rétribution en espèces, le reste étant reçu en UAD. L'administrateur qui est un employé de la Société ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses services à titre d'administrateur.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

Une UAD est un droit de recevoir de la Société un montant correspondant à la valeur d'une action ordinaire. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur correspond à la valeur de la rémunération que l'administrateur choisit ou est dans l'obligation de recevoir sous forme d'UAD, divisée par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX pour la période de cinq jours de bourse qui précède la date de l'attribution. Les UAD sont payées seulement lorsque l'administrateur cesse de siéger au conseil et qu'il n'occupe plus de poste au sein d'une société apparentée à la Société; il détient ainsi une participation dans le capital de la Société pendant toute la durée de son mandat comme membre du conseil. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sont portés au crédit du compte d'un administrateur à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAD dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Après la cessation des fonctions au sein de la Société et de ses entités apparentées, le paiement des UAD est fait en actions ordinaires acquises sur le marché libre. Un administrateur pourrait choisir de reporter le paiement jusqu'au 15 décembre de l'année civile suivant l'année au cours de laquelle il ou elle cesse d'occuper un poste au sein de la Société ou de l'une de ses entités apparentées. Les UAD ne confèrent pas à un administrateur un droit de vote ni les autres droits dont disposent les actionnaires.

Politique d'actionnariat des administrateurs

De l'avis de la Société, il est important que les administrateurs expriment leur engagement envers la Société par la propriété d'actions. À cet égard, la Société a établi une politique d'actionnariat des administrateurs à l'intention des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Conformément à cette politique, les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à au moins quatre fois le montant de la rémunération annuelle de l'administrateur. À compter du 1er janvier 2019, l'exigence d'actionnariat prévue par la politique d'actionnariat des administrateurs est passée de 700 000 $ à 900 000 $. Pour les besoins de cette politique, la valeur des titres est calculée selon la valeur marchande, et les administrateurs sont tenus de respecter le niveau exigé d'actionnariat dans les cinq ans suivant leur élection ou leur nomination initiale au conseil. Les administrateurs élus ou nommés au conseil qui, au moment de leur élection ou de leur nomination, étaient des administrateurs ou des fiduciaires de Weston et/ou de Propriétés de Choix sont autorisés en vertu de cette politique à prendre en compte leur participation dans Weston et/ou Propriétés de Choix

dans le calcul de leur actionnariat cible, pourvu que ces participations aient été admissibles à l'égard des exigences d'actionnariat de Weston et/ou de Propriétés de Choix. Tous les administrateurs ont atteint le seuil d'actionnariat requis ou accumulent des titres en ce sens, comme il est exigé dans la politique. Pour connaître la situation de chaque candidat au poste d'administrateur relativement à la politique, consultez leurs profils, aux pages 9 à 17 de la présente circulaire. Les administrateurs qui font partie de la direction ne sont pas assujettis à la politique d'actionnariat des administrateurs; ils doivent plutôt se conformer à la politique d'actionnariat de la direction décrite à la page 69.

Montants de la rémunération versée aux administrateurs en 2020

Le tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération versée aux administrateurs en 2020 :

Type de rémunération	Montant ($)
Rémunération annuelle	
Rémunération totale	225 000
Rémunération des présidents et des membres d'un comité	
Administrateur principal	50 000
Président du comité d'audit	30 000 (1)
Président du comité de gouvernance	30 000 (1)
Président du comité de la gestion des risques et de la conformité	30 000 (1)
Président du comité de retraite	15 000 (1)
Membre d'un comité du conseil	7 500

(1) Comprend la rémunération reçue à titre de membre du comité.

M. Weston n'a pas été rémunéré pour son rôle d'administrateur de la Société en 2020. Les détails concernant la rémunération de M. Weston à titre de haut dirigeant sont présentés dans la section « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire. S'il est élu, M. Weston ne sera pas rémunéré en 2021 pour son rôle d'administrateur de la Société.

Tableau de la rémunération versée aux administrateurs en 2020

Le tableau suivant présente les éléments de la rémunération et la rémunération totale gagnée par chaque administrateur ne faisant pas partie de la direction en 2020 et précise sous quelle forme cette rémunération a été versée.

	Ventilation de la rémunération						Répartition du total de la rémunération des administrateurs		
Nom	Rémunération des membres du conseil ($)(1)	Rémunération des présidents de comité ($)	Rémunération des membres de comité ($)	Rémunération totale des administrateurs ($)	Toute autre rémunération ($)	Rémunération totale ($)	Espèces ($)	UAD ($)(2)	Répartition entre le montant en espèces et les UAD (%)
Paul M. Beeston(3)	82 125	—	2 738	84 863	59 500 (4)	144 363	—	84 863	100 % UAD
Paviter S. Binning	225 000	—	—	225 000	—	225 000	112 500	112 500	50 % UAD
Scott B. Bonham	225 000	—	15 000	240 000	—	240 000	—	240 000	100 % UAD
Warren Bryant	225 000	30 000	7 500	262 500	—	262 500	—	262 500	100 % UAD
Christie J.B. Clark	225 000	30 000	16 500 (5)	271 500	—	271 500	135 750	135 750	50 % UAD
Daniel Debow(6)	142 875		4 763	147 638		147 638	—	147 638	100 % UAD
William A. Downe	225 000	85 000 (7)	1 500 56)	311 500	—	311 500	—	311 500	100 % UAD
Janice Fukakusa	225 000	—	7 500	232 500	—	232 500	—	232 500	100 % UAD
M. Marianne Harris	225 000	—	22 500	247 500	52 000 (4)	299 500	—	247 500	100 % UAD
Claudia Kotchka	225 000	—	15 000	240 000	—	240 000	—	240 000	100 % UAD
Beth Pritchard	225 000	—	15 000	240 000	—	240 000	—	240 000	100 % UAD
Sarah Raiss	225 000	15 000	7 500	247 500	—	247 500	123 748	123 752	50 % UAD
Total ($)	**2 475 000**	**160 000**	**115 501**	**2 750 501**	**111 500**	**2 862 001**	**371 998**	**2 378 503**	

(1) Les administrateurs sont tenus de recevoir la totalité de leur rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'ils se conforment à la politique d'actionnariat des administrateurs, après quoi ils peuvent choisir de recevoir au plus 50 % de leur rétribution totale en espèces, le reste devant être reçu en UAD.

(2) Conformément au régime d'UAD, les montants reflètent la juste valeur à la date de l'octroi des UAD s'appuyant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi. De plus, des UAD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires pendant l'exercice. Le tableau ne tient pas compte de ces équivalents théoriques de dividendes.

(3) M. Beeston s'est retiré du conseil le 30 avril 2020.

(4) Comprend la rémunération que l'administrateur a reçue, au comptant, pour son rôle de président de la Banque le Choix du Président, une filiale de la Société.

(5) Comprend la rémunération reçue pour sa présence aux réunions d'un autre comité du conseil.

(6) M. Debow a été élu au conseil et nommé au comité d'audit le 30 avril 2020.

(7) Comprend la rémunération reçue à titre d'administrateur principal et pour avoir présidé des réunions d'un autre comité du conseil.

Attributions fondées sur des actions en circulation

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les attributions fondées sur des actions accordées par la Société aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction qui étaient en circulation au 4 janvier 2021 :

Nom du participant	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ($)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, mais non payés ou distribués ($)(1)
Paul M. Beeston(2)	—	—	4 168 039
Paviter S. Binning	—	—	424 001
Scott B. Bonham	—	—	941 141
Warren Bryant	—	—	1 911 735
Christie J.B. Clark	—	—	640 433
Daniel Debow			142 226
William A. Downe	—	—	716 805
Janice Fukakusa	—	—	359 423
M. Marianne Harris	—	—	1 052 895
Claudia Kotchka	—	—	1 023 889
Beth Pritchard	—	—	1 876 481
Sarah Raiss			2 728 373

(1) La valeur des UAD en circulation, qui sont considérées comme des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, détenues par les administrateurs se base sur le cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 4 janvier 2021, soit 63,75 $, multiplié par le nombre d'UAD en circulation. Les valeurs comprennent aussi des UAD supplémentaires qui se sont accumulées en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires.

(2) M. Beeston s'est retiré du conseil le 30 avril 2020.

NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nomination de l'auditeur

L'auditeur de la Société est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, propose de reconduire le mandat de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société et d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Honoraires d'audit et autres honoraires de services

Le comité d'audit encadre les honoraires versés à l'auditeur indépendant, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., pour les services d'audit et les services non liés à l'audit. Le tableau suivant présente le total des honoraires facturés pour les services professionnels rendus par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. au cours des exercices 2020 et 2019, respectivement :

	2020(5) (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit(1)	5 353	5 249
Honoraires pour services liés à l'audit(2)	475	515
Honoraires pour services fiscaux(3)	84	40
Autres honoraires(4)	89	142
Total des honoraires	6 000 $	5 946 $

(1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services liés à l'audit des états financiers consolidés de la Société, y compris l'audit de Shoppers Drug Mart (« SDM ») et de la Banque le Choix du Président (toutes des filiales de la Société). Les honoraires d'audit comprennent également des honoraires pour les services liés à l'examen de rapports trimestriels, à l'interprétation des normes de comptabilité et de communication de l'information financière et à la participation de l'auditeur au dépôt de documents tels que les prospectus.

(2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour les services de traduction vers le français des états financiers et des dépôts réglementaires de la Société, pour l'audit des régimes de retraite et pour les services rendus à l'égard de certains projets spéciaux.

(3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services et des conseils en matière d'observation fiscale ainsi que pour des services rendus à l'égard de certains projets spéciaux.

(4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour les services liés à la conformité aux lois et à la réglementation.

(5) Les honoraires de 2020 comprennent des frais administratifs et des débours.

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la Société, le comité d'audit a adopté une politique interdisant à l'auditeur de fournir des services non liés à l'audit à la Société ou à ses filiales, sauf si le président du comité d'audit approuve au préalable ces services. L'auditeur est tenu de rendre compte directement au comité d'audit.

RÉSOLUTION CONSULTATIVE CONCERNANT L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction

À l'assemblée, les actionnaires devront se prononcer sur une résolution consultative (la « résolution sur la rémunération ») portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Analyse de la rémunération » à la page 48 de la présente circulaire. En 2020, les actionnaires ont été invités à se prononcer sur une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction et celle-ci a été approuvée par 94,42 % des actionnaires.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie en matière de rémunération de la Société et a pour but de rapprocher les intérêts des hauts dirigeants de la Société avec ceux de ses actionnaires. Cette approche en matière de rémunération permet à la Société d'attirer et de fidéliser des hauts dirigeants ayant un rendement supérieur qui seront motivés à créer de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil et la direction de la Société recommandent aux actionnaires de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les voix exprimées relativement à la résolution sur la rémunération sont consultatives et ne lieront aucunement le conseil ou la Société. Toutefois, le comité de gouvernance passera en revue et analysera les résultats obtenus et en tiendra compte dans le cadre de l'analyse de l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Société.

Le libellé de la résolution sur la rémunération devant être soumise aux actionnaires à l'assemblée, sous réserve des modifications, des variations et des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est énoncé ci-après :

IL EST RÉSOLU QUE, à titre consultatif uniquement et sans porter atteinte au rôle et aux responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire distribuée avant la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 de Les Compagnies Loblaw Limitée.

PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

Proposition des actionnaires

Les actionnaires seront invités à examiner la proposition des actionnaires qui est énoncée à l'annexe B de la présente circulaire.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION DES ACTIONNAIRES POUR LES RAISONS INDIQUÉES DANS LA DÉCLARATION D'OPPOSITION.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter CONTRE la proposition des actionnaires.

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* permet aux actionnaires admissibles de la Société de soumettre des propositions aux fins d'examen à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actionnaires ont jusqu'au 18 décembre 2021 pour soumettre à la Société des propositions qui pourront figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022.

2 Rapport des comités

COMITÉ D'AUDIT

Christie J.B. Clark (président) Indépendant

Scott B. Bonham Indépendant

Daniel Debow Indépendant

Janice Fukakusa Indépendante

M. Marianne Harris Indépendante

Le comité d'audit veille, pour le compte du conseil, à l'intégrité des états financiers de la Société et des communications publiques connexes. Ce faisant, il encadre les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, les contrôles et mécanismes d'information ainsi que la fonction d'audit interne. Le comité encadre également les procédures pour la réception, la conservation et le suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et de l'audit de la Société.

Chaque année, le comité d'audit examine et évalue les compétences, le rendement et l'indépendance de l'auditeur et recommande au conseil un auditeur pour nomination par les actionnaires. Le président du comité d'audit participe également au processus de sélection du responsable de la mission d'audit de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le responsable de la mission d'audit de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ne peut exercer ces fonctions auprès de la Société pendant plus de sept années consécutives, et le comité d'audit voit à ce qu'une rotation régulière soit effectuée, conformément aux normes d'audit actuelles.

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières, comme il est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité d'audit a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2020.

Faits saillants de 2020

- ✓ Examen de l'incidence financière de la COVID-19, y compris les estimations et les jugements de la direction et leur incidence sur les contrôles et l'information communiquée
- ✓ Supervision de la modification de la politique de la société en matière de mesures financières non conformes aux PCGR, qui entrera en vigueur au premier trimestre de 2021 et réduira le nombre d'ajustements historiques.
- ✓ Suivi de la solide situation des liquidités de la Société, y compris le refinancement de billets à moyen terme d'un montant en capital global de 350 millions de dollars
- ✓ Supervision de la surveillance et de la réduction des risques exercées par la direction à l'égard de la gestion des fournisseurs
- ✓ Supervision de la mise en œuvre d'un programme amélioré de lutte contre la fraude

Survol

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre. Les fonctions et les responsabilités spécifiques du comité d'audit dépendent de son mandat et de son plan de travail. Le comité d'audit tient des rencontres séparées et à huis clos avec les représentants du groupe d'audit interne et l'auditeur externe à chaque réunion. Le comité tient aussi une séance à huis clos sans membre de la direction. Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2020.

Chaque année, le comité d'audit passe en revue son mandat pour garantir l'exécution efficace de ses responsabilités. Le comité d'audit communique régulièrement avec la direction et les auditeurs externes et internes.

Le comité a accepté son mandat pour 2020, qui est décrit au www.loblaw.ca. Ses membres estiment s'être acquittés de leurs responsabilités pendant l'année.

Communication de l'information financière

Le comité d'audit a examiné et abordé avec la direction les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société ainsi que le rapport de gestion connexe pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 et les trimestres intermédiaires, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19 et la communication connexe de l'information. Le comité d'audit a également examiné les rapports de l'auditeur s'y rattachant et s'est entretenu directement avec l'auditeur au sujet des principaux risques. Cet examen a pour but de fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière de la Société est exhaustive et qu'elle est présentée fidèlement à tous égards importants. Il confirme aussi le caractère approprié des principes comptables employés pour l'établissement des états financiers, plus particulièrement lorsqu'un jugement, des estimations et des risques sont en cause. Cet examen est aussi conçu afin de s'assurer que les questions d'importance ont été communiquées adéquatement.

En 2020, le comité d'audit a évalué l'utilisation des mesures financières non conformes aux PCGR et leur présentation dans les documents financiers et a examiné et approuvé un changement de politique visant à réduire le nombre d'ajustements historiques, lequel entrera en vigueur au cours du premier trimestre de 2021. En fonction des considérations qui précèdent, le comité d'audit recommande au conseil d'approuver et de publier les états financiers annuels consolidés audités de la Société le 25 février 2021.

Lutte contre la fraude

Le comité d'audit a supervisé les programmes mis en place et les contrôles exercés par la Société afin de lutter contre la fraude, y compris sa nouvelle politique de lutte contre la fraude ainsi que son modèle de gouvernance et sa structure hiérarchique améliorés. Il a aussi examiné les rapports trimestriels d'incidents de fraude importants, le cas échéant.

Examen d'autres informations financières

Le comité d'audit a examiné le refinancement des billets à moyen terme à 5,22 %, série 2-B, d'un montant en capital global de 350 millions de dollars qui venaient à échéance le 18 juin 2020 par l'émission de billets de premier rang non garantis à 2,284 % d'un montant en capital global de 350 millions de dollars qui viendront à échéance le 7 mai 2030, et a recommandé leur émission au conseil afin que celui-ci l'approuve.

Auditeur externe et interne

Pendant l'année, le président du comité d'audit a rencontré à intervalles réguliers l'auditeur externe, les représentants du groupe d'audit interne et les cadres supérieurs du groupe de communication de l'information financière de la Société. En 2020, le comité d'audit a examiné et approuvé le plan d'audit annuel du groupe d'audit interne et de l'auditeur externe et a reçu des rapports réguliers de la part des services d'audit interne. En outre, il a reçu de la part de l'auditeur externe des rapports sur des questions clés liées à l'audit.

Au terme du cycle d'audit de fin d'exercice, le comité d'audit a effectué une évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette évaluation, il a pris en compte des facteurs comme la qualité globale des services d'audit et des communications aux comités ainsi que l'indépendance et l'objectivité de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le comité d'audit était satisfait du rendement de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et il a conclu que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante de la Société et de la direction. Il a proposé au conseil de recommander aux actionnaires la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de la Société à l'assemblée.

Conformité des contrôles internes

Au cours de 2020, le comité d'audit a examiné la façon dont la direction a géré le programme de conformité du contrôle interne, notamment en examinant le programme d'évaluation du risque et de la conformité du contrôle interne de 2020 et son état d'avancement. Le comité d'audit a également supervisé le changement apporté à la structure hiérarchique du groupe responsable de la conformité du contrôle interne, aux termes duquel ce groupe relève maintenant des services d'audit interne, ce qui renforce l'indépendance du groupe.

Questions juridiques, réglementaires, fiscales et relatives aux opérations entre personnes apparentées

Au cours de 2020, le comité d'audit a aussi examiné des mises à jour sur des questions de conformité ayant trait à la communication de l'information financière, l'évolution des lois et des règlements, les litiges importants, les dépôts réglementaires, les opérations importantes avec des personnes apparentées ainsi que les questions fiscales ayant une incidence sur la Société. Le comité d'audit continue aussi de collaborer avec la direction pour assurer la conformité à un processus d'examen et d'approbation rigoureux des opérations importantes entre personnes apparentées. Cette fonction est particulièrement importante pour Propriétés de Choix, dont la Société est le plus important locataire et un membre du même groupe. Le comité d'audit est certain que la direction a pris en compte les facteurs juridiques et de gouvernance pertinents associés aux opérations importantes entre personnes apparentées et mis en place un cadre de gouvernance solide pour les gérer le cas échéant.

Le tout respectueusement soumis,

Comité d'audit
Christie J.B. Clark (président)
Scott B. Bonham
Daniel Debow
Janice Fukakusa
M. Marianne Harris

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité d'audit, veuillez consulter les pages 8 à 17. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité d'audit, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 47.

COMITÉ DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

Warren Bryant
(président)
Indépendant

Scott B. Bonham
Indépendant

Christie J.B. Clark
Indépendant

M. Marianne Harris
Indépendante

Claudia Kotchka
Indépendante

Beth Pritchard
Indépendante

Au nom du conseil, le comité de la gestion des risques et de la conformité encadre le programme de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle de la Société, son programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »), ainsi que ses politiques, ses systèmes de gestion et son rendement applicables à divers secteurs à risque clés.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de la gestion des risques et de la conformité a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2020.

Faits saillants de 2020

- ✓ Supervision de la réaction de la Société aux risques liés à la pandémie de COVID-19
- ✓ Supervision du processus de maintien par la Société d'une certification de l'Organisation internationale de normalisation (« ISO ») à l'égard du programme de la Société relatif à la conformité à la loi sur la concurrence
- ✓ Supervision des programmes d'évaluation et de gestion du risque d'entreprise de la Société, et examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et de leur gestion
- ✓ Supervision de la présentation et de la promotion de la mise à jour des codes de conduite applicables aux fournisseurs et aux collègues et supervision de leur déploiement à l'échelle de la Société et auprès de l'ensemble des fournisseurs, respectivement

Survol

Le comité de la gestion des risques et de la conformité se réunit au moins une fois par trimestre. Les tâches et responsabilités spécifiques du comité découlent de son mandat et de son plan de travail. Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise la conception et la mise en œuvre du programme de GRE de la Société, ainsi que les programmes relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail, à la salubrité des aliments et à la sécurité des médicaments et des produits et à la responsabilité sociale de l'entreprise (« RSE »). À chaque réunion, le comité invite des membres clés de la direction afin qu'ils présentent un exposé sur des enjeux qui relèvent du mandat du comité. En outre, à chaque réunion, le comité de la gestion des risques et de la conformité se réunit séparément à huis clos avec le vice-président principal et chef de la conformité et de l'éthique et avec le vice-président principal, audit et gestion des risques. Le comité tient également une session à huis clos sans la présence de la direction à chaque réunion. Le comité de la gestion des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises en 2020.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité a accepté son mandat pour 2020, qui est décrit au www.loblaw.ca. Il estime s'être acquitté de ses responsabilités en 2020.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité de la direction aide le comité de la gestion des risques et de la conformité à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la GRE et des programmes de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle de la

Société. L'objectif principal du comité de la gestion des risques et de la conformité de la direction de la Société est d'encadrer et de régir les programmes de la Société afin de veiller à ce que les risques d'entreprise auxquels la Société est confrontée ne dépassent pas les limites acceptables, à ce que soient adoptées des mesures d'atténuation des risques efficaces, à ce que toute question appelant une décision soit traitée, prioritaire et signalée fidèlement et en temps opportun, à encourager une solide culture de conformité au sein de la Société et à réduire les conséquences défavorables découlant du non-respect des lois applicables.

Réaction aux risques liés à la COVID-19

En 2020, le conseil, et plus particulièrement le comité de la gestion des risques et de la conformité, a travaillé activement à la réaction de la Société aux risques posés par la pandémie de COVID-19. Le comité de la gestion des risques et de la conformité a examiné le cadre de gouvernance en temps de crise qui a permis à la Société de réagir rapidement et avec efficacité à tous les niveaux de l'entreprise. Le comité de la gestion des risques et de la conformité a aussi examiné les risques que posait la COVID-19 à chacune des divisions de la Société et à d'autres groupes, y compris l'approvisionnement, la chaîne logistique, les technologies de l'Information, les ressources humaines, les relations de travail et la protection des actifs, et a envisagé les activités de réduction des risques correspondantes. Le comité de la gestion des risques et de la conformité continue de superviser la réaction de la Société à la COVID-19.

Conformité légale et réglementaire et déontologie

Afin de s'acquitter de son mandat, le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise le programme de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle de la Société et reçoit régulièrement des rapports du vice-président principal et du chef de la conformité et déontologie, ainsi que la fonction de la conformité et de la déontologie dans les activités de la Société. Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine les mesures prises par la direction afin de s'assurer que la Société dispose de bons systèmes de gestion de la conformité et de la déontologie, que les employés de la Société sont au fait des politiques et des procédures de la Société en matière de conformité légale et réglementaire et de déontologie et que la Société soutient les entreprises franchisées en rapport avec les normes et les programmes de conformité légale et réglementaire et de déontologie et qu'elle leur offre un soutien et une formation efficaces et en temps opportun. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit et examine également régulièrement des rapports de la direction et des conseillers indépendants portant sur des questions de conformité légale et réglementaire et de déontologie.

En 2020, le comité de la gestion des risques et de la conformité a supervisé certaines activités requises afin que la Société puisse maintenir sa certification de l'ISO à l'égard du programme de la Société relatif à la conformité à la législation sur la concurrence. Ces activités comprenaient la création et la mise en œuvre de plans pour l'intégration de mesures plus rigoureuses de contrôle de la conformité au sein des unités d'exploitation dans l'ensemble de la Société, la livraison de modules de formation en matière de droit de la concurrence, la mise en œuvre de contrôles rigoureux en matière de droit de la concurrence et le lancement d'une nouvelle application technologique qui permet d'automatiser les rapports des interactions des collègues avec des concurrents et d'élargir l'outil de gestion des incidents de la Société aux fournisseurs.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité a aussi examiné la définition des objectifs éthiques, qui se concentrent sur la communication des valeurs éthiques aux collègues et la mise au point d'outils éducatifs pour aider les collègues dans leurs prises de décisions au quotidien, et le comité a également examiné la conformité des collègues et des fournisseurs aux codes de conduite.

En outre, le comité de la gestion des risques et de la conformité a examiné l'approche de la direction à l'égard de la présentation de la nouvelle version des codes de conduite des fournisseurs et des collègues, de la sensibilisation à leur existence et de leur approbation et a supervisé leur déploiement à l'échelle de la Société et auprès de l'ensemble des fournisseurs, respectivement.

Gestion du risque d'entreprise

Le comité de la gestion des risques et de la conformité a la responsabilité de superviser la composition et la structure du programme de GRE de la Société et de suivre et d'évaluer son efficacité. Le conseil délègue aussi la surveillance de certains risques au comité de la gestion des risques et de la conformité, lequel a également la responsabilité de s'assurer que la direction a pris les mesures nécessaires pour garantir une gestion efficace de ces risques.

Aux réunions du comité de la gestion des risques et de la conformité, ce dernier reçoit des rapports de la direction portant sur divers risques principaux auxquels la Société est confrontée et les mesures prises pour les mitiger. La direction lui présente des rapports trimestriels portant sur le statut de certains risques principaux, les répercussions projetées au cours des trimestres futurs et les variations significatives des principaux indicateurs de risque clés.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité revoit également la surveillance par la direction des risques relatifs à la technologie de l'information ayant une incidence sur la Société et ses systèmes de technologie de l'information, notamment en ce qui a trait à la cybersécurité. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports périodiques de la part de la direction concernant les systèmes, les politiques, les contrôles et les procédures de la Société que la direction a mis en place afin d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques associés à la technologie de l'information et aux systèmes de technologie de l'information de la Société, notamment la cybersécurité.

Salubrité des aliments

Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit régulièrement des rapports de la direction et revoit les mesures prises par celle-ci afin de s'assurer que les programmes de salubrité des aliments de la Société couvrent les normes de fabrication, de manipulation et de préparation sécuritaires, que les fournisseurs de produits alimentaires respectent des normes de salubrité élevées, et que des pratiques exemplaires sont en place pour l'entreposage, la manutention, la distribution et l'emballage des aliments, conjointement avec les systèmes de contrôle nécessaires pour veiller au respect de ces politiques.

Sécurité des médicaments

Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise les risques associés à la production, à la manutention et à l'acheminement des produits pharmaceutiques, de même que les activités des pharmacies, en plus d'examiner et d'évaluer l'efficacité de la Société en matière de gestion de ces risques et de veiller à ce qu'ils soient gérés conformément à des pratiques exemplaires. Afin de s'acquitter de son rôle de surveillance, le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports réguliers de la direction.

Questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail

La direction fait également des rapports réguliers au comité de la gestion des risques et de la conformité sur l'environnement et la santé et la sécurité au travail.

RSE

Le comité de la gestion des risques et de la conformité révise le rapport de la Société sur la RSE et supervise sa stratégie en la matière. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit aussi des rapports réguliers de la direction sur les initiatives en matière de RSE.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de la gestion des risques et de la conformité
Warren Bryant (président)
Scott B. Bonham
Christie J.B. Clark
M. Marianne Harris
Claudia Kotchka
Beth Pritchard

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de la gestion des risques et de la conformité, veuillez consulter les pages 8 à 17. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de la gestion des risques et de la conformité, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 47.

COMITÉ DE RETRAITE

Sarah Raiss
(présidente)
Indépendante

Christie J.B. Clark
Indépendant

M. Marianne Harris
Indépendante

Le comité de retraite encadre, au nom du conseil, l'administration, la gestion, la conception, le financement et la gouvernance des régimes de retraite de la Société, ainsi que l'administration et la gestion des programmes de cette dernière au titre des avantages sociaux.

RAPPORT DU COMITÉ DE RETRAITE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de retraite a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2020.

Faits saillants de 2020

- ✓ Supervision des résultats d'une étude sur les actifs et les passifs effectuée par un conseiller externe indépendant
- ✓ Supervision de la stratégie et de la mise en œuvre des changements aux politiques d'investissement des régimes de retraite de la Société
- ✓ Encadrement de la stratégie et du processus de fusion de plusieurs régimes de retraite de la Société

Supervision des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société

Le comité de retraite encadre, au nom du conseil, la gouvernance et l'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités de supervision, le comité a approuvé le cadre de prise des décisions de placement concernant les régimes à prestations déterminées de la Société et vérifié les états financiers de ces régimes en collaboration avec la direction et l'auditeur externe. Le comité de retraite a aussi reçu des rapports périodiques sur : (i) les régimes à prestations déterminées de la Société, notamment le rendement des placements et la capitalisation de ces régimes; et (ii) les régimes à cotisations déterminées, notamment le rendement des options de placement offertes aux participants du régime de retraite. Tout au long de l'année, le comité de retraite s'est aussi assuré de la conformité aux politiques de la Société, au libellé des régimes ainsi qu'aux exigences réglementaires et législatives applicables.

Rendement de certains régimes de retraite et modification de la politique d'investissement

Le comité de retraite a supervisé les politiques d'investissement de la Société et la répartition des investissements des fonds entre plusieurs catégories d'actifs, l'établissement de la structure des actifs du régime de retraite et la sélection des gestionnaires de placement pour chaque catégorie d'actifs. Le comité de retraite a examiné et approuvé un changement dans la stratégie d'investissement à la lumière d'une étude sur les actifs et les passifs réalisée par des conseillers en placement indépendants.

Vérification diligente du fournisseur de services actuariels

Le comité de retraite a supervisé l'exécution d'une vérification diligente de fournisseurs de services actuariels afin de s'assurer que les services qu'elle reçoit de son fournisseur actuel de services actuariels sont parmi les meilleurs sur le marché et sont offerts à prix concurrentiel.

Fusion de régimes de retraite

Le comité de retraite a continué d'encadrer la stratégie, le processus et le calendrier relatifs à la fusion de plusieurs régimes de retraite de la Société dans le but de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire ainsi les coûts et la charge administrative.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de retraite
Sarah Raiss (présidente)
Christie J.B. Clark
M. Marianne Harris

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de retraite, veuillez consulter les pages 8 à 17. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de retraite, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 47.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

William A. Downe
(président)
Indépendant

Warren Bryant
Indépendant

Claudia Kotchka
Indépendante

Beth Pritchard
Indépendante

Sarah Raiss
Indépendante

Le comité de gouvernance estime qu'une bonne gouvernance est un gage de rendement exceptionnel. Les pratiques de gouvernance de la Société sont conçues pour assurer une surveillance et une reddition de compte, favoriser la confiance des parties intéressées et servir les intérêts à long terme des actionnaires.

Il incombe au comité de gouvernance d'encadrer les pratiques de gouvernance de la Société, notamment l'élaboration et la mise en place de principes de gouvernance conformes à des normes élevées en la matière. Chaque année, le comité de gouvernance évalue le rendement et les pratiques du conseil, ce qui comprend un examen de ses politiques et de ses mandats, de même qu'un examen de la composition des comités, mené en concertation avec le président-directeur du conseil.

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance, en collaboration avec le président-directeur du conseil, sélectionne et recommande au conseil des candidats pour nomination aux postes d'administrateurs. Le comité de gouvernance recommande également au conseil les changements à apporter aux régimes de rémunération des administrateurs. En outre, le comité de gouvernance assure le suivi du programme d'orientation des nouveaux administrateurs et les activités de formation continue de tous les administrateurs, et de superviser le processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chaque administrateur.

Le comité de gouvernance aide le conseil à superviser la conception des programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, y compris ses programmes d'encouragement et la rémunération individuelle des membres de la haute direction visés dont il est question à la page 49. Le comité de gouvernance est également chargé de superviser la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société.

Compétences clés et expérience

Le conseil estime que les membres du comité de gouvernance possèdent, à titre individuel ou collectif, les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires dans le domaine de la gouvernance et de la rémunération, ce qui comprend la gestion des ressources humaines, la rémunération des hauts dirigeants et la direction générale des affaires, pour remplir le mandat du comité. Tous les membres du comité ont acquis des connaissances approfondies et une vaste expérience comme cadres supérieurs de grands organismes complexes et ont été administrateurs d'autres sociétés inscrites en bourse. Le tableau ci-dessous illustre l'expérience pertinente de chaque membre du comité de gouvernance :

Nom du membre	Expérience de la gouvernance et de la rémunération des hauts dirigeants
Warren Bryant	• Expérience de cadre comme ancien président du conseil, président et chef de la direction de Longs Drug Stores • Expérience de cadre à Kroger Co. • Ancien président du comité de gouvernance d'Office Depot (anciennement Office Max) • Administrateur et membre du comité de rémunération de la société Dollar General
William A. Downe	• Expérience de cadre comme ancien chef de la direction de BMO Groupe financier • Administrateur principal et président du comité de la rémunération des hauts dirigeants et des ressources humaines de Manpower Group Inc.

Nom du membre	Expérience de la gouvernance et de la rémunération des hauts dirigeants
	• Fiduciaire et membre du comité de la rémunération et des ressources humaines du Rush University Medical Center • Ancien administrateur de la Banque de Montréal
Claudia Kotchka	• Expérience de cadre comme ancienne vice-présidente, design, innovation et stratégie du design chez Procter & Gamble • Expérience en tant que membre du conseil d'une société ouverte comme ancienne administratrice de BlackBerry Limited
Beth Pritchard	• Expérience de cadre comme ancienne présidente, chef de la direction et vice-présidente de Dean & Luca Inc. • Expérience de cadre à titre d'ancienne présidente et chef de la direction de Bath & Body Works • Expérience de cadre comme ancienne chef de la direction de Victoria's Secret Beauty • Administratrice indépendante principale de e.l.f. Beauty, Inc. • Ancienne présidente du conseil et ancienne membre du comité de rémunération et de gouvernance de The Vitamin Shoppe Inc. • Ancienne membre du comité de rémunération et de gouvernance de Cabela's Incorporated • Ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Shoppers Drug Mart Corporation • Ancienne membre du comité de la rémunération de Zale Corporation • Ancienne administratrice d'Ecolab, Inc.
Sarah Raiss	• Expérience de cadre chez TransCanada Corporation (maintenant TC Energy) • Présidente du comité de rémunération de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. • Membre et présidente du comité des mises en candidature et de la gouvernance et ancienne présidente du comité de rémunération de Commercial Metals Company • Ancienne membre et présidente du comité de gouvernance et des ressources humaines de Vermilion Energy Inc. • Ancienne présidente du conseil d'Alberta Electric System Operator et membre du comité de gouvernance et des mise en candidature • Ancienne membre et présidente du comité de gouvernance et de rémunération de Canadian Oil Sands Limited • Ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Shoppers Drug Mart Corporation • Ancienne présidente du comité des ressources humaines et ancienne membre du comité de régie et de nomination de la Banque de développement du Canada

Processus de planification de la relève et de mise en candidature au conseil

Le conseil se penche régulièrement sur les vacances potentielles parmi ses membres. Le comité de gouvernance aide le conseil en passant en revue une liste permanente de candidats potentiels et à trouver des candidatures à soumettre à l'étude du conseil, en temps voulu. La Société dispose de lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs, qui prévoient une évaluation menée par le président-directeur du conseil et le comité de gouvernance concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et annuellement par la suite, ou qui change de fonction principale. Ces lignes directrices ne s'appliquent pas au président-directeur du conseil ni aux administrateurs membres de la direction.

En plus des lignes directrices officielles du conseil sur la durée du mandat des administrateurs, le comité de gouvernance :

1. entreprend chaque année une évaluation de l'efficacité du conseil qui permet au comité de gouvernance et au conseil d'obtenir une rétroaction concernant l'apport, l'ensemble de compétences et l'expertise d'un administrateur;
2. tient la grille des compétences des administrateurs pour garantir qu'une attention appropriée est accordée aux compétences essentielles et à l'expérience au moment de choisir les candidats au poste d'administrateur;
3. fait le suivi du roulement des administrateurs dans le cadre de processus d'évaluation et, s'il y lieu, de temps à autre, demande à des administrateurs en poste depuis longtemps dont l'expérience et les compétences ne sont pas irremplaçables de ne pas solliciter de nouveau mandat;
4. examine annuellement la présidence et la composition des comités du conseil en vue de trouver l'équilibre entre la volonté d'intégrer diverses perspectives et le besoin d'expérience et d'expertise en la matière;
5. fournit l'information à inclure dans la présente circulaire concernant le mandat, le processus d'évaluation et le roulement des administrateurs, ainsi qu'une description de l'approche de la Société pour assurer une diversité de compétences, d'expérience et d'antécédents au conseil, ainsi qu'une rotation appropriée des membres.

En résumé, le comité de gouvernance évalue tous les ans la composition du conseil, le rendement de chaque administrateur ainsi que le mandat et la composition des comités du conseil. Les recommandations quant aux changements à apporter sont, le cas échéant, élaborées par le comité de gouvernance, puis elles font l'objet d'une discussion avec le conseil et l'actionnaire majoritaire. Le conseil est d'avis que ces processus fonctionnent bien et se sont traduits par une gouvernance efficace et souple qui se prête bien à la nature évolutive des activités de la Société et de ses marchés.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de gouvernance a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations de 2020.

Faits saillants de 2020

- ✓ Supervision du plan de relève du conseil
- ✓ Supervision de la conception du régime incitatif à court terme et du régime incitatif à long terme de la Société de 2021
- ✓ Supervision de la mise à jour et de l'adoption de cibles officielles pour la représentation des femmes et de personnes faisant partie des minorités visibles au conseil, respectivement, et adoption de cibles officielles pour la représentation des femmes et de personnes faisant partie des minorités visibles dans des postes de dirigeants et de gestionnaires

Gestion des talents et planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs

Le comité de gouvernance est chargé de superviser l'approche de la Société à l'égard de la gestion des talents et de la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs. Il reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs, les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et les processus d'évaluation du rendement; ces rapports sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de leadership et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire.

Composition du conseil et relève

L'objectif du comité de gouvernance est d'assurer le maintien d'un conseil solide, dynamique et motivé qui connaît bien les affaires de la Société et le secteur de la vente au détail en général. L'une de ses principales responsabilités consiste à planifier la relève du conseil. Le comité évalue l'efficacité du conseil et dresse la liste des domaines susceptibles de bénéficier de la présence de nouveaux administrateurs possédant des compétences ou une expérience additionnelle ainsi que des antécédents variés. En 2020, la politique de la Société sur la diversité au sein du conseil a été mise à jour et prévoit que, d'ici 2024, au moins 25 % des administrateurs du conseil soient des personnes qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles. Au début de 2021, le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, avait accepté de mettre à jour sa politique sur la diversité au sein du conseil afin qu'elle prévoit une cible voulant qu'au moins 40 % des administrateurs du conseil soient des personnes qui s'identifient comme femmes, cette cible étant auparavant fixée à 30 %. La liste pour l'assemblée à venir comprend cinq candidats qui s'identifient comme femmes et deux candidats qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles, ce qui représente environ 42 % et 17 % de la composition du conseil, respectivement.

Cette année encore, le comité de gouvernance a inclus dans la présente circulaire une grille des compétences qu'il utilise comme outil de gestion de la relève du conseil. Cette grille a servi à décrire l'expérience, l'expertise et les compétences requises au conseil.

En avril 2020, M. Beeston s'est retiré du conseil, après y avoir siégé pendant 15 ans, et M. Daniel Debow a été mis en candidature et élu pour siéger au conseil pour la première fois.

Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance évalue la taille adéquate que devrait avoir le conseil et si des postes seront à pourvoir en plus d'examiner la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Chaque candidat est évalué en fonction de son expérience et de son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard du candidat. Avant d'être mise en candidature, la personne pressentie doit rencontrer le président du comité de gouvernance ainsi que le président-directeur du conseil et les autres membres du conseil afin de discuter des attentes du conseil en ce qui concerne son apport et ses obligations.

Programme d'éducation et de formation des administrateurs

Il incombe au comité de gouvernance de veiller à ce que des programmes de formation continue soient offerts aux administrateurs de la Société. Le programme de formation comprend des présentations données par des experts à l'interne ou à l'externe sur des sujets précis qui présentent un intérêt et de l'importance pour le conseil et chacun de ses comités ou qui portent sur des éléments complexes ou spécialisés des activités de la Société, susceptibles d'aider les administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions. Ces présentations s'ajoutent aux rapports périodiques de la direction générale et aux autres éléments du programme de formation continue de la Société.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE 2020

Le conseil a examiné le rendement financier de la Société en 2020 et a fixé les primes d'encouragement versées aux membres de la haute direction visés en se basant notamment sur ce rendement :

- Les versements au titre du régime d'intéressement à court terme (le « RICT ») de la Société ont atteint 90 % de l'objectif des membres de la haute direction visés (abstraction faite des composantes de rendement personnel).
- Le facteur de versement des unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») de 2018 dont les droits sont acquis en 2021 s'établit à 94,6 % de l'objectif des membres de la haute direction visés.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

La philosophie de rémunération de la Société oriente chaque aspect de la stratégie, des programmes, des politiques et des décisions de l'organisation en matière de rémunération des hauts dirigeants. Le comité de gouvernance examine et approuve la philosophie et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, qui est la suivante :

La Société est d'avis que sa structure de rémunération doit être conçue de façon à attirer, à motiver et à maintenir en poste les meilleurs candidats pour les postes exigeants de la haute direction de la Société. À cette fin, la Société veille à offrir des programmes de rémunération des hauts dirigeants concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur pour permettre à la Société d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des hauts dirigeants talentueux et chevronnés, le tout afin de favoriser la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie de rémunération de la Société. Les programmes de rémunération pour tous les employés, dont les hauts dirigeants, sont axés sur le résultat. La Société est d'avis qu'un accent particulier sur la rémunération liée au rendement permettra d'harmoniser la mise en œuvre réussie de la stratégie d'entreprise, le rendement soutenu à long terme et les intérêts des actionnaires. La conception du RICT et du régime incitatif à long terme (le « RILT ») de la Société permet d'atteindre cet objectif. Plus particulièrement, la Société est d'avis que l'attribution d'UAR à tous les hauts dirigeants contribue à renforcer le lien entre le salaire et le rendement.

La rémunération des hauts dirigeants doit s'harmoniser avec les intérêts à long terme des actionnaires. La Société estime que nos programmes de RICT et de RILT réalisent cet objectif. Le RICT de la Société est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme. Le RILT offre un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; (ii) les unités d'actions incessibles (« UAI »), qui constituent un élément essentiel à la fidélisation des hauts dirigeants et harmonisent leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et (iii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique de la Société. La Société s'attend en outre à ce que les hauts dirigeants respectent les exigences d'actionnariat minimum applicables aux vice-présidents principaux et aux échelons supérieurs, afin de renforcer le lien entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts à long terme des actionnaires.

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants doivent avoir la souplesse nécessaire pour être adaptés aux objectifs d'exploitation. La Société estime que ses programmes de rémunération des hauts dirigeants doivent pouvoir être adaptés aux besoins de l'entreprise et des divisions. Les mesures de rendement aux termes du RICT ont pour but d'inciter les hauts dirigeants à favoriser le rendement dans tous les secteurs de Loblaw et de SDM et comportent une mesure de rendement fondée sur l'indice de satisfaction de la clientèle à l'échelle de l'entreprise (ISC) pour que la direction se concentre sur la satisfaction de la clientèle.

Les principes de bonne gouvernance doivent sous-tendre les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Les programmes encouragent la prise de décisions responsable en récompensant les cadres supérieurs pour la mise en œuvre de stratégies d'entreprise exemptes de risque inutile.

Pratiques de gouvernance

Le comité de gouvernance est déterminé à veiller à ce que l'approche de la Société relative aux pratiques de gouvernance respecte les exigences d'ordre réglementaire et concorde avec les pratiques exemplaires.

Le comité de gouvernance est convaincu que la Société dispose de systèmes de gouvernance rigoureux et pratiques, notamment de protocoles pour gérer les conflits d'intérêts. En même temps, le comité de gouvernance demeure résolu à évaluer de manière continue ses pratiques de gouvernance, et à exercer une surveillance des pratiques exemplaires émergentes en vue de créer de la valeur pour les actionnaires.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de gouvernance
William A. Downe (président)
Warren Bryant
Claudia Kotchka
Beth Pritchard
Sarah Raiss

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de gouvernance, veuillez consulter les pages 8 à 17. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de gouvernance, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 47.

3 Énoncé des pratiques de gouvernance

ÉNONCÉ DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil et la direction de la Société sont déterminés à miser sur des pratiques rigoureuses de gouvernance qui sont conçues pour maintenir un niveau élevé de surveillance, d'imputabilité, d'intégrité et d'éthique tout en favorisant la croissance à long terme et qui sont conformes aux lignes directrices en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « Lignes directrices en matière de gouvernance »). Les pratiques de gouvernance rigoureuses de la Société se reflètent dans son approche et dans son application des politiques et des pratiques, certaines étant soulignées ci-dessous :

GOUVERNANCE			
Approche	***Référence***	***Application***	***Faits saillants***
Politique sur le vote à la majorité des voix	*Se reporter à la page 8 de la circulaire pour obtenir plus d'information* *On peut consulter la politique à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance*	• Élection annuelle des administrateurs par les actionnaires • Les administrateurs qui reçoivent plus d'abstentions que de vote en leur faveur doivent démissionner • Le comité de gouvernance examine les démissions et formule ses recommandations au conseil	• **Au moins 97 %** de toutes les voix exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 l'ont été en faveur de chacun des administrateurs
Énoncé sur l'indépendance	*Se reporter à la page 37 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• La majorité des membres du conseil doivent être des administrateurs indépendants	• **83 %** des administrateurs sont indépendants • **100 %** des membres du comité d'audit sont indépendants • **100 %** des membres du comité de gouvernance sont indépendants
Efficacité du conseil	*Se reporter à la page 41 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Fait en sorte que le conseil et ses comités fonctionnent de manière optimale	• **Évaluation annuelle** du rendement et de l'efficacité du conseil et de ses comités et des présidents de ses comités • Un **administrateur principal indépendant** est nommé pour favoriser une supervision rigoureuse et indépendante du conseil
Politique d'actionnariat	*Se reporter aux pages 18 et 69 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Harmonise les intérêts des administrateurs et des dirigeants avec ceux des actionnaires • S'applique à tous les administrateurs et dirigeants à partir de l'échelon vice-président principal	• **Tous** les administrateurs et les membres de la direction ont atteint le niveau requis d'actionnariat ou sont en voie de réunir le nombre de titres requis tel que l'exige la politique
Formation continue	*Se reporter à la page 41 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Vise à s'assurer que des séances de formation continue pertinentes soient offertes aux administrateurs	• **13** séances de formation continue ont été offertes à des comités ou au conseil en 2020
Lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs	*Se reporter aux pages 7 et 29 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Favorise le renouvellement du conseil d'administration en continu • Le président-directeur du conseil et le président du comité de gouvernance évaluent le maintien en poste des administrateurs lorsqu'ils atteignent l'âge de 75 ans ou changent d'occupation, et annuellement par la suite.	• **59 %** des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 5 ans ou moins • **33 %** des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 5 à 10 ans • La durée moyenne des mandats des administrateurs est de 5,6 ans
Politique sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils d'autres sociétés	*Se reporter à la page 8 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Fait en sorte que les relations entre administrateurs qui siègent aux mêmes conseils d'administration ne nuisent pas à l'indépendance de leur jugement • L'appartenance commune à d'autres conseils est interdite lorsque plus de deux administrateurs siègent au même conseil d'administration d'une autre société ouverte • Le comité de gouvernance examine les situations où des administrateurs qui siègent aux mêmes conseils d'autres sociétés	• **0** administrateur indépendant qui siège au même conseil d'autres sociétés
Opérations entre personnes apparentées	*Se reporter à la page 37 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Le comité d'audit est responsable de la supervision des opérations entre personnes apparentées • Le conseil, par l'entremise du comité d'audit ou d'un comité spécial composé d'administrateurs indépendants, étudie et approuve les opérations entre personnes apparentées	• Le comité d'audit reçoit des **rapports trimestriels** sur les opérations entre personnes apparentées • Le comité d'audit a supervisé d'importantes opérations entre personnes apparentées en 2020
Principes sur les occasions d'affaires	*Se reporter à la page 36 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Cadre établi pour faciliter le processus de prise de décision concernant les occasions d'affaires qui pourraient intéresser plus d'une entité du groupe de sociétés de Weston (au sens donné à ce terme ci-après).	• **Examen annuel** des secteurs stratégiques clés de chacune des principales entreprises du groupe de sociétés de Weston • **Examen annuel** des principes sur les occasions d'affaires compte tenu des stratégies des entités

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction	*Se reporter à la page 21 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Offre aux actionnaires la possibilité de voter à l'égard de l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction	• **94,42 %** des voix exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 étaient en faveur de l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction
Convention de la haute direction sur le recouvrement de la rémunération	*Se reporter à la page 50 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Vise à éviter que les dirigeants prennent des risques excessifs	• Une partie de l'ensemble du programme de rémunération de la direction est conçue pour harmoniser les intérêts des actionnaires avec ceux de la Société
CONFORMITÉ ET DÉONTOLOGIE			
Approche	***Référence***	***Application***	***Faits saillants***
Programme relatif à la conformité à la loi sur la concurrence	*Se reporter à la page 25 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Reflète l'engagement continu de la Société à l'égard de son programme de conformité à la loi sur la concurrence, notamment les contrôles, les programmes de formation et les processus de communication de l'information	• A maintenu son accréditation ISO relativement au programme de conformité à la loi sur la concurrence de la Société
Code de conduite	*On peut consulter le code de conduite à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance*	• Reflète l'engagement de la Société à respecter des normes élevées en matière de conduite professionnelle et de pratiques commerciales • Porte sur les conflits d'intérêts, l'observation des lois, des règles et des règlements, la confidentialité et le traitement équitable	• Examen et approbation **annuels** du Code • Les employés et administrateurs de la Société reconnaissent **annuellement** leur engagement à respecter le Code
Conduite éthique des affaires	*Se reporter à la page 44 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Ligne Action-Intégrité que les employés, les administrateurs ou les fournisseurs peuvent utiliser sans frais pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation au Code • Politique antifraude — Protocoles de dénonciation de la fraude établis pour faire en sorte que les fraudes soient rapportées aux membres de la haute direction • Procédures comptables, d'audit et de contrôle interne — décrivent les procédures entourant la réception et le traitement de plaintes reçues relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, aux contrôles en matière de communication de l'information et aux questions d'audit	• **Examen trimestriel** des rapports sur la ligne Action-Intégrité avec le comité d'audit • Le comité d'audit procède à un examen **annuel** de la politique de lutte antifraude et des procédures comptables, d'audit et de contrôle interne • Rapports trimestriels sur la conformité soumis au comité de la gestion des risques et de la conformité
Politique de communication de l'information	*Se reporter à la page 47 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Le comité de la communication de l'information est chargé de l'administration et de la mise en œuvre de la politique de communication de l'information • Décrit les processus et procédures de la Société relativement à la communication en temps opportun de l'information importante • Fournit des directives et des règles pour les communications avec un auditoire externe • Établit des lignes directrices cohérentes permettant de déterminer ce qui constitue une information importante et d'éviter la communication sélective	• **Examen trimestriel** des documents d'information, y compris le rapport de gestion, les états financiers intermédiaires et les communiqués de presse • **Examen et déclaration trimestriels** sur l'application des mesures non conformes aux PCGR • **Examen annuel** de la circulaire de sollicitation de procurations et de la notice annuelle • **Dépose** dans les délais requis tous les documents d'information continue, notamment les communiqués sur les résultats, les rapports annuels et intermédiaires, la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations
RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE			
Approche	***Référence***	***Application***	***Faits saillants***
Mandat du comité de la gestion des risques et de la conformité	*On peut consulter le mandat à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance*	• Supervision de la responsabilité sociale de l'entreprise (« RSE »)	• Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit les rapports périodiques sur les initiatives en matière de RSE et soumet un rapport annuel au conseil
Rapports sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)	*On peut consulter le rapport à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/responsibility*	• Un comité RSE, formé de hauts dirigeants, est chargé d'établir des priorités, de suivre les résultats et de promouvoir les initiatives du programme à l'échelle de la Société	• Publication du Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise de 2019 • Divulgation des résultats dans la catégorie

		• Adoption des normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) applicables aux détaillants et distributeurs du secteur alimentaire (*Food Retailers & Distributors*), une norme de publication de rapports sur les enjeux ESG qui sert de guide dans la divulgation des informations qui ont une incidence financièrement significative sur le développement durable et qui sont spécifiques au sous-ensemble de questions ESG qui sont les plus pertinentes pour le secteur dans lequel la Société exerce ses activités	Détaillants et distributeurs du secteur alimentaire du SASB de 2019 • Obtention de la note B- dans le rapport de 2020 du Carbon Disclosure Project — Climate Change
Énoncé sur les droits de la personne	*On peut consulter l'énoncé à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/responsibility*	• Souligne l'engagement de la Société à l'égard du respect et de la protection des droits de la personne de tous ceux qui soutiennent l'entreprise de la Société et interagissent avec elle	• Établissement d'un énoncé sur les droits de la personne qui a été approuvé par le conseil en novembre 2020
Politique sur la diversité au sein du conseil	*Se reporter à la page 43 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Cible de représentation des femmes au conseil de 40 % • Considérations pour l'âge, l'origine ethnique, le genre et la diversité des antécédents • Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à certains groupes	• **42 %** des candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme femmes • La cible des membres du conseil qui s'identifient comme femmes est haussée et passe de 30 % à **40 %** • **Établissement d'une cible** voulant que 25 % des membres du conseil soient des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles d'ici 2024 • Évaluation **annuelle** de la composition du conseil
Programme sur la diversité et l'inclusion au sein de la direction	*Se reporter à la page 43 de la circulaire pour obtenir plus d'information*	• Le cadre de travail sur la diversité et l'inclusion a été élaboré avec la participation de centaines de collègues provenant de toutes les sphères de l'entreprise • Favorise la mise en œuvre des priorités de la Société en créant des groupes de ressources, en menant des campagnes de sensibilisation et en mettant en place des activités qui ancrent les principes de la diversité dans la culture de l'entreprise • Pratiques de mentorat et de recrutement et stratégies de développement professionnel axées sur la diversité • La diversité est prise en compte dans le processus du développement professionnel et de la planification de la relève à divers échelons supérieurs • Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à certains groupes	• **Adoption de cibles officielles** relativement aux femmes et aux minorités visibles dans les postes de haute direction • Établissement d'un objectif voulant que d'ici 2024, **40 %** des postes à partir de l'échelon de vice-président soient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des femmes et que **25 %** d'entre eux soient comblés par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles • Établissement d'un objectif voulant que d'ici 2024, **43 %** des postes de direction soient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des femmes et que **30 %** de ceux-ci soient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles • Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion grâce à un Conseil d'inclusion et un réseau de comités sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et au sein des communautés de la Société grâce à des partenariats stratégiques • Tenue de séances de formation sur la diversité et l'inclusion

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE			
Approche	***Référence***	***Application***	***Faits saillants***
Mandat du comité de la gestion des risques et de la conformité	*Se reporter aux pages 25 et 36 de la circulaire pour obtenir plus d'information sur la supervision par le conseil et le comité de la gestion des risques et de la conformité du programme de GRE de la Société*	• Le comité de la gestion des risques et de la conformité assiste le conseil dans sa supervision des politiques et des procédures visant à faire en sorte que les risques pertinents soient repérés et que des plans d'atténuation soient mis en place • Le comité de la gestion des risques et de la conformité surveille les risques liés aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques	• Examen **annuel** et recommandation au conseil pour approbation du plan de la Société sur la gestion de risques de l'entreprise, du classement des risques et de l'énoncé du goût du risque • Supervision de la surveillance et de l'atténuation des risques liés à la sécurité de l'information et des risques liés à la COVID-19 • La direction fait **régulièrement** rapport au comité de la gestion des risques et de la conformité au sujet de la sécurité de l'information et de la cybersécurité

Responsabilités et devoirs du conseil

Le conseil a la responsabilité globale de la gérance et de la gouvernance de la Société. Il encadre la direction des activités et des affaires de la Société tant directement que par l'entremise de ses comités. En outre, le conseil s'acquitte des responsabilités et des devoirs qui suivent :

Encadrement stratégique

Le conseil supervise l'élaboration, l'exécution et la réalisation des plans stratégiques de la Société et délègue à la direction la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'orientation stratégique de la Société, le conseil examine et approuve :

- les plans stratégiques de la direction;
- les principales dépenses en immobilisations, les acquisitions, les dessaisissements et la restructuration;
- les investissements hors du cours normal des activités.

Dans ses activités de surveillance de la planification stratégique de la Société, le conseil collabore étroitement avec la direction. Outre la réunion sur plusieurs jours consacrée à la planification stratégique, le conseil reçoit de la direction des mises à jour périodiques concernant les progrès de la Société dans l'atteinte de ses plans stratégiques. À chaque réunion, le conseil suit le rendement de la Société par rapport aux plans stratégiques à long et à court terme et aux objectifs d'exploitation annuels.

Encadrement de la direction

Bien que le conseil délègue à la direction la responsabilité de gérer les affaires quotidiennes de la Société, le conseil examine le rendement de la direction et son efficacité de manière continue. Le conseil communique à la direction ses attentes relatives à son rendement directement ou par l'entremise des comités du conseil. Le conseil approuve les plans d'affaires et opérationnels ainsi que les budgets de fonctionnement de la Société, qui tiennent compte des occasions et des risques se rapportant aux activités. Le conseil reçoit aussi régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers de la Société, ainsi que sur d'autres questions comme la réaction à la COVID-19, les questions liées aux enjeux ESG, les régimes de retraite, l'impôt, la salubrité des aliments, la pharmacie la sécurité au travail, la trésorerie et les questions d'ordre juridique.

Gestion du risque d'entreprise

Le conseil assure une responsabilité de surveillance pour les activités de GRE qui découlent des activités de la Société. Le conseil procède à une évaluation annuelle de la structure de la GRE de la Société en vue de repérer et de gérer les principaux risques. L'évaluation annuelle de la GRE est menée au moyen d'entrevues, de sondages et d'ateliers structurés avec la direction et le conseil. Les risques sont déterminés, puis analysés et évalués en fonction de la vulnérabilité au risque de la Société et de l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de cette dernière à mettre en œuvre ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Pour faciliter le processus de GRE, la Société a adopté un cadre de tolérance au risque qui tient compte de volets importants de ses activités, de ses valeurs et de ses marques. Outre ces volets clés, le cadre énonce des lignes directrices en matière de prise de risques. Parmi les types de risques auxquels est exposée la Société, citons les risques stratégiques, les risques financiers, les risques opérationnels, les risques pour la cybersécurité, les risques réglementaires, les risques pour le capital humain et les risques d'atteinte à la réputation. La direction présente aux comités du conseil concernés des comptes rendus périodiques sur l'état des principaux risques, notamment les incidences à court et à long terme escomptées et les variations significatives des principaux indicateurs de risque. En outre, les niveaux de risque à long terme (horizon de trois à cinq ans) sont évalués pour faciliter la planification de l'atténuation des risques. La responsabilité de surveiller la gestion de chacun des risques est confiée à tout le conseil ou à ses comités, à la discrétion du conseil. Pour plus de renseignements sur le programme de GRE de la Société et sur les types de risques auxquels la Société est exposée, veuillez consulter le rapport annuel de 2020 de Loblaw ou la notice annuelle pour l'exercice clos le 2 janvier 2021, qui sont disponibles dans SEDAR au www.sedar.com.

Contrôles internes et communication de l'information financière

Le conseil est chargé de voir à ce que la Société respecte ses obligations en matière de présentation de rapports et de communication de l'information financière de la Société pour assurer sa conformité avec les exigences applicables se rapportant à l'audit, à la comptabilité, à la réglementation et à la présentation de rapports. Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, évalue l'intégrité et l'efficacité des contrôles internes de la Société pour ce qui est de la communication de l'information financière et des systèmes d'information.

Gestion des talents et planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité de gouvernance, supervise la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société. Le comité de gouvernance reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs et les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et des rapports sur les processus d'évaluation du rendement, qui sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de leadership et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire pour permettre à la Société de disposer d'une réserve de dirigeants talentueux.

Questions liées à la gouvernance

Il incombe au conseil d'élaborer et de surveiller l'approche de la Société en matière de gouvernance. Le conseil, par l'intermédiaire de ses comités d'audit et de gouvernance, surveille étroitement les conflits d'intérêts éventuels entre la Société et les membres de son groupe ainsi que les personnes apparentées, dont Weston, Wittington (l'actionnaire majoritaire de Weston) et Propriétés de Choix, et, par l'entremise du comité d'audit, il examine et approuve toute opération importante entre personnes apparentées. Le comité d'audit s'assure qu'un processus rigoureux est suivi dans le cadre de l'examen et de l'approbation des opérations entre personnes apparentées. Les administrateurs peuvent aussi, individuellement et avec l'approbation de l'administrateur principal, retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société en ce qui a trait à des opérations entre personnes apparentées.

La Société, Weston et Propriétés de Choix font partie d'un groupe sous contrôle commun (le « groupe Weston »). Même si les entités du groupe Weston ont chacune leurs propres stratégies et ciblent pour la plupart des secteurs différents, elles reconnaissent que, de temps à autre, de nouvelles occasions d'affaires pourraient présenter un intérêt pour plus d'un membre du groupe Weston. Par conséquent, elles ont adopté un cadre décisionnel qui permet de gérer ce type d'occasions d'une manière conforme aux principes de bonne gouvernance, en tenant compte des affaires existantes et d'autres facteurs.

Un exemplaire du mandat du conseil figure à l'annexe A de la présente circulaire.

Structure hiérarchique du conseil

M. Weston est le président-directeur du conseil de la Société. À ce titre, il est responsable de la gestion, du développement et du bon fonctionnement du conseil, et il doit assurer le leadership auprès des administrateurs dans l'exercice de leurs responsabilités collectives visant à permettre au conseil de jouer son rôle de surveillance de la gestion des activités et affaires de la Société. En reconnaissance de l'importance d'une fonction de surveillance rigoureuse et indépendante, le conseil a à nouveau nommé un administrateur indépendant, M. William A. Downe, en tant qu'administrateur principal. L'opinion du conseil quant au rôle effectif d'un administrateur principal indépendant a également été entérinée par des organismes reconnus en matière de gouvernance.

Le conseil a rédigé une description de poste pour le président-directeur du conseil qui est passée en revue chaque année et approuvée par le comité de gouvernance. Le conseil a également établi une description de poste pour l'administrateur principal. Le texte qui suit présente une description de poste pour le président-directeur du conseil et l'administrateur principal :

Président-directeur du conseil
Galen G. Weston

- Dirige les activités du conseil
- Préside chaque réunion du conseil
- Assure la gestion et le bon fonctionnement du conseil
- Assume un rôle de leadership à tous égards au sein du conseil
- Veille à ce que le conseil obtienne toute l'information nécessaire pour discuter des questions qui lui sont soumises
- S'assure que le conseil s'acquitte de toutes ses responsabilités, comme il est énoncé dans le mandat du conseil
- Supervise la production de rapports par les comités du conseil pour s'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur ont été déléguées par le conseil
- Préside les assemblées des actionnaires et facilite la réponse par la direction aux inquiétudes des actionnaires
- Voit à la communication des plans stratégiques et à leur évaluation par le conseil

Administrateur principal indépendant
William A. Downe

- Assume un rôle de leadership au conseil, surtout auprès des administrateurs indépendants
- Voit au fonctionnement indépendant du conseil par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs
- Préside les réunions du conseil si le président-directeur du conseil est absent, et préside les réunions des administrateurs indépendants après chacune des réunions du conseil ainsi que d'autres réunions, si c'est nécessaire ou souhaitable
- Rencontre régulièrement le président-directeur du conseil et assure la liaison entre celui-ci et les administrateurs indépendants
- Collabore avec le président-directeur du conseil concernant les points à l'ordre du jour pertinents
- Supervise l'autoévaluation du conseil et l'évaluation de sa structure hiérarchique
- Rencontre périodiquement les autres administrateurs indépendants pour avoir un aperçu des points à améliorer pour assurer un fonctionnement efficace du conseil et de ses comités et permettre au conseil de s'acquitter de ses responsabilités indépendamment de la direction

Indépendance des administrateurs

Le mandat du conseil précise que le conseil doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. L'indépendance de chaque administrateur est évaluée par le comité de gouvernance, d'après les Lignes directrices en matière de gouvernance et les exigences énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer l'indépendance, le comité de gouvernance examine si un administrateur a, avec la Société ou les membres de son groupe, une relation importante susceptible d'avoir une incidence raisonnable sur l'exercice du jugement indépendant de cet administrateur. Les administrateurs qui ont une relation importante avec la Société, dont ceux qui font partie de la direction, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants. Cette détermination est effectuée au moyen d'un processus de diligence raisonnable, qui comprend l'examen des points suivants :

- les réponses données par chaque administrateur dans un questionnaire annuel détaillé concernant sa situation personnelle;
- les renseignements d'ordre biographique;
- les dossiers et documents internes sur les relations entre un administrateur et une entité qui est membre du même groupe que ce dernier, d'une part, et la Société et les entités qui sont membres du même groupe, d'autre part;
- des discussions avec l'administrateur, selon les besoins.

Au moment d'évaluer l'importance d'une relation, le comité de gouvernance tient compte de l'ensemble des faits et facteurs pertinents, y compris les opérations entre la Société et l'administrateur directement, les membres de la famille immédiate de ce dernier ou des organismes avec lesquels il a un lien, ainsi que la fréquence et la valeur monétaire de ces opérations. Le comité de gouvernance a examiné les circonstances factuelles et les relations de chacun des administrateurs actuels ou proposés avec la Société afin de déterminer s'il est indépendant au sens donné à ce terme dans les Lignes directrices en matière de gouvernance. Le comité de gouvernance a établi que 10 des 12 candidats étaient indépendants. Le comité de gouvernance passe en revue ses conclusions avec le conseil.

Le tableau qui suit indique si chacun des candidats au poste d'administrateur est indépendant ou non indépendant et, dans le cas où certains candidats sont non indépendants, le motif de non-indépendance est donné. M. Paviter S. Binning, président de Wittington, l'actionnaire majoritaire de Weston ainsi que M. Galen G. Weston, président-directeur du conseil de la Société, président du conseil de Propriétés de Choix et président du conseil et chef de la direction de Weston et actionnaire qui détient le contrôle ultime de la Société, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants en raison de la relation importante qu'ils entretiennent avec la Société.

	Statut des candidats au poste d'administrateur		
Nom	**Indépendant**	**Non indépendant**	**Motif de la non-indépendance**
Paviter S. Binning		X	Président de Wittington, actionnaire majoritaire de Weston
Scott B. Bonham	X		
Warren Bryant	X		
Christie J.B. Clark	X		
Daniel Debow	x		
William A. Downe	X		
Janice Fukakusa	X		
M. Marianne Harris	X		
Claudia Kotchka	X		
Beth Pritchard	X		
Sarah Raiss	X		
Galen G. Weston		X	Président-directeur du conseil de la Société, président du conseil et chef de la direction de Weston, président du conseil de Propriétés de Choix et actionnaire qui détient le contrôle ultime de la Société.

La Société a pris des mesures pour mettre en place des structures et des processus adéquats qui permettront au conseil de fonctionner de manière indépendante de la direction de la Société. Le président du conseil et les présidents de chacun des comités rencontrent séparément les membres du conseil ou des comités après chacune des réunions, sans d'autres membres de la direction. Après chacune des réunions du conseil, les administrateurs indépendants se rencontrent séparément et en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et de la direction. Pour en savoir plus sur les candidats à un poste d'administrateur, notamment les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels ils siègent ainsi que leur relevé de présence aux réunions du conseil ou des comités pendant l'exercice 2020, veuillez consulter les pages 8 à 17 de la présente circulaire.

Administrateur principal

Le conseil est convaincu que la structure hiérarchique actuelle assure un degré approprié de surveillance, d'indépendance et de responsabilité aux processus décisionnels du conseil. Le conseil est d'avis que la présence d'un administrateur principal qui est indépendant permet d'éliminer les conflits d'intérêts éventuels susceptibles de survenir entre la Société et l'actionnaire majoritaire. Le président du comité de gouvernance exerce les fonctions d'administrateur principal. Le rôle d'administrateur principal consiste à protéger les intérêts de la Société et des actionnaires minoritaires ainsi que ceux des parties prenantes concernées, et à s'assurer que le conseil suit des processus appropriés en matière de gouvernance et priorise les bons dossiers. L'administrateur principal a les responsabilités qui sont énoncées ci-dessus à la rubrique « Structure hiérarchique du conseil ».

Comités du conseil

Le conseil compte quatre comités permanents :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance;
- le comité de retraite;
- le comité de la gestion des risques et de la conformité.

Le président de chaque comité rend compte au conseil des principales questions abordées et des mesures prises à chaque réunion du conseil.

Descriptions de poste pour le président de chaque comité

Il incombe au président de chaque comité d'assurer la direction et le bon fonctionnement du comité. Plus précisément, le président est responsable de ce qui suit : entretenir une relation fructueuse et efficace entre le comité et la direction de la Société; tenir la direction imputable à l'égard des tâches qui ont été confiées au comité par le conseil; veiller à la bonne circulation de l'information entre le comité et le conseil concernant les questions débattues et les décisions prises à chaque réunion du comité; examiner l'ordre du jour de chaque réunion du comité pour s'assurer que toutes les questions pertinentes sont débattues à la réunion; voir à ce que le comité se rencontre aussi souvent que nécessaire pour remplir son mandat; et, pour chaque réunion, prendre soin, en collaboration avec la direction, d'obtenir tous les documents et les renseignements nécessaires concernant les questions débattues à chaque réunion.

Composition des comités

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance passe en revue la composition et la présidence de chaque comité et formule des recommandations au conseil pour approbation. Tous les comités peuvent avoir recours aux services de conseillers externes au besoin et ont le pouvoir d'approuver la rémunération versée pour ces services.

Tous les comités sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Responsabilités des comités

Chaque comité a un mandat officiel et une description de poste pour son président, qui sont tous deux établis par le conseil. Chaque année, chaque comité examine son mandat et la description de poste de son président pour vérifier s'ils reflètent les pratiques exemplaires et s'ils sont conformes aux exigences applicables, notamment réglementaires. Le résultat de ces examens est présenté au conseil pour approbation. Les mandats des comités peuvent être consultés sur le site Web de la Société, au www.loblaw.ca.

Voici un résumé des responsabilités de chaque comité :

1. ***Comité d'audit***

Le comité d'audit examine, en concertation avec la direction et l'auditeur, les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et la notice annuelle de la Société, ainsi que d'autres questions liées à l'information financière de cette dernière. Il évalue également l'intégrité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des systèmes d'information de la Société. De plus, le comité d'audit s'acquitte des responsabilités suivantes :

- faire des recommandations pour la nomination de l'auditeur;
- passer en revue et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur;
- évaluer l'indépendance de l'auditeur;
- examiner et évaluer, en concertation avec la direction, la conception et l'efficacité des contrôles internes de communication de l'information financière et de production de rapports financiers, et passer en revue les mesures correctives proposées;
- encadrer les procédures de réception, de conservation et de suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et des audits de la Société, ainsi que le processus anonyme et confidentiel de soumission par les employés de tout motif de préoccupation à cet égard;
- examiner et approuver le plan annuel d'audit interne et recevoir les rapports périodiques s'y rapportant;
- examiner et approuver les honoraires d'audit versés à l'auditeur ainsi que l'approbation préalable des honoraires non liés à l'audit payés à l'auditeur;
- évaluer le rendement de la fonction d'audit interne de la Société;
- examiner les opérations importantes entre personnes apparentées non traitées par un comité spécial formé d'administrateurs indépendants du conseil.

Le comité d'audit, composé actuellement de Christie J.B. Clark (président), Scott B. Bonham, Daniel Bebow, Janice Fukakusa et M. Marianne Harris, a tenu cinq réunions en 2020. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité d'audit en 2020, veuillez consulter le « Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires » aux pages 22 à 23.

2. ***Comité de gouvernance***

Le comité de gouvernance encadre la planification de la relève et la rémunération des administrateurs et de la direction générale. Ses responsabilités particulières comprennent ce qui suit :

- établir les qualifications requises et les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur, et trouver et recommander des candidatures pour le conseil;
- évaluer l'indépendance des administrateurs et mesurer leur rendement sur une base continue;
- évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités, et rendre compte de cette évaluation au conseil;
- apporter une assistance dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs;
- s'assurer que la Société offre des possibilités de formation continue appropriée aux administrateurs de la Société;
- définir l'approche de la Société en matière de gouvernance et recommander au conseil les principes de gouvernance que devrait suivre la Société;
- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités quant aux processus de rémunération et de planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société;
- examiner et déterminer la conception du régime de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants.

Le comité de gouvernance, composé actuellement de William A. Downe (président), Warren Bryant, Claudia Kotchka, Beth Prichard et Sarah Raiss, a tenu cinq réunions en 2020. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de gouvernance en 2020, veuillez consulter le « Rapport du comité de gouvernance à l'intention des actionnaires » aux pages 30 à 31.

3. ***Comité de retraite***

Le comité de retraite aide le conseil à encadrer l'administration et la gouvernance des régimes de retraite, des régimes d'avantages sociaux et des mécanismes d'avantages postérieurs au départ à la retraite offerts par la Société pour s'assurer qu'il s'acquitte de ses obligations légales et fiduciaires. Ce comité s'acquitte aussi des responsabilités suivantes :

- évaluer le rendement des régimes et des caisses de retraite de la Société et de ses filiales;
- évaluer et recommander les gestionnaires pour les portefeuilles de fonds;
- évaluer le rendement des gestionnaires de caisse de retraite;
- examiner et approuver les hypothèses, la capitalisation et les modifications se rapportant aux régimes de retraite de la Société et de ses filiales;

- évaluer la gestion et l'administration des régimes de retraite, des régimes de capitalisation, et des programmes de prestations de santé et de bien-être pour les retraités de la Société;
- examiner et établir les objectifs de placement de la Société et approuver l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement;
- encadrer le suivi, l'identification précoce et l'atténuation par la direction des risques importants associés aux activités d'administration et de placement des régimes, et présenter au conseil des rapports et des recommandations sur ces risques;
- gérer le recrutement et la surveillance des tiers embauchés pour les régimes de retraite de la Société, notamment le fiduciaire, les actuaires et les gestionnaires de placements.

Le comité de retraite, composé actuellement de Sarah Raiss (présidente), Christie J.B. Clark et M. Marianne Harris, a tenu quatre réunions en 2020. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de retraite en 2020, veuillez consulter le « Rapport du comité de retraite à l'intention des actionnaires » à la page 27.

4. ***Comité de la gestion des risques et de la conformité***

Le comité de la gestion des risques et de la conformité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en ce qui concerne le respect des exigences légales et réglementaires de la Société; la salubrité des aliments et des produits, y compris les normes de préparation et de manipulation sécuritaires; les questions liées à la pharmacie; et les questions liées à l'environnement, la santé et la sécurité et au bien-être. Bien que le conseil est responsable de superviser le programme de GRE de la Société, il délègue la surveillance de certains risques au comité de la gestion des risques et de la conformité. Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine la composition et la structure de ce programme et en évalue l'efficacité. Il révise l'énoncé de politique et de tolérance au risque en matière de GRE de la Société, et présente ses recommandations au conseil pour approbation.

Les responsabilités particulières du comité de la gestion des risques et de la conformité comprennent ce qui suit :

- encadrer l'approche de la Société relativement aux questions de conformité légale et réglementaire et recevoir des rapports du vice-président principal et chef de la conformité et déontologie;
- faire l'examen et le suivi des politiques de la Société en matière d'éthique;
- recevoir des rapports de la direction portant sur certains risques principaux auxquels la Société est confrontée et leur mode de gestion, et passer ces rapports en revue;
- passer en revue les rapports réguliers de la direction portant sur la technologie de l'information et les systèmes technologiques de la Société, notamment la cybersécurité;
- encadrer les risques liés aux activités des pharmacies de la Société;
- revoir les mesures prises par la direction, dans le cadre des programmes de salubrité alimentaire, pour répondre aux normes de fabrication, de manipulation et de préparation sécuritaires, et recevoir en temps opportun des rapports sur les incidents majeurs, les infractions aux politiques de la Société et les problèmes liés à la salubrité des aliments;
- revoir les mesures prises par la direction relativement aux questions en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail;
- superviser les programmes de RSE de la Société.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité, composé actuellement de Warren Bryant (président), Scott B. Bonham, Christie J.B. Clark, M. Marianne Harris, Claudia Kotchka et Beth Pritchard, a tenu quatre réunions en 2020. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de la gestion des risques et de la conformité en 2020, veuillez consulter le « Rapport du comité de la gestion des risques et de la conformité à l'intention des actionnaires » aux pages 24 à 26.

Orientation des nouveaux administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé de l'orientation des nouveaux administrateurs et de la formation sur les activités de la Société. Le comité de gouvernance organise une séance d'orientation en profondeur à l'intention de tous les nouveaux administrateurs, à laquelle assistent le président-directeur du conseil, le président et les autres cadres supérieurs des principales divisions. Cette séance porte sur ce qui suit :

- un examen de la stratégie d'entreprise, des renseignements financiers et des processus de gouvernance de la Société;
- des renseignements de nature historique sur la Société;
- des visites de magasins et d'installations (lorsque les règles et les lignes directrices en matière de santé publique le permettent);
- des rencontres individuelles avec les chefs des principales divisions de la Société.

De plus, un manuel de référence est remis à tous les nouveaux administrateurs avant la séance d'orientation. Ce manuel décrit les activités, la stratégie et le plan d'affaires de la Société, la structure et le rôle du conseil et de ses comités, le mandat du conseil, les exigences de conformité à l'égard des administrateurs, les politiques de l'entreprise ainsi que les ordres du jour et les procès-verbaux des dernières réunions du conseil et des comités.

Formation continue des administrateurs

Il incombe aussi au comité de gouvernance d'offrir une formation continue aux administrateurs de la Société. Sur une base continue, dans le cadre des réunions ordinaires du conseil et des comités, les administrateurs assistent à des présentations portant sur divers aspects des activités de l'organisation, participent à des visites d'installations de la Société et reçoivent des rapports de la direction.

En 2020, le comité et ses conseils ont suivi une formation ciblée sur les sujets suivants dans le cadre du programme de formation continue des administrateurs de la Société :

Séances de formation	Date	Participants
Mise à jour sur la fixation du prix des options et l'imposition	18 février 2020	Comité de gouvernance
Mise à jour sur les risques liés à la sécurité des médicaments	18 février 2020	Comité de gestion des risques et de la conformité
Mise à jour sur les risques en matière de protection des renseignements personnels	18 février 2020	Comité de gestion des risques et de la conformité
Perspectives sur la gouvernance	21 juillet 2020	Comité de gouvernance
Mise à jour sur les risques en matière d'approvisionnement et de disponibilité des produits	21 juillet 2020	Comité de gestion des risques et de la conformité
Mise à jour sur les risques liés à la salubrité des aliments	21 juillet 2020	Comité de gestion des risques et de la conformité
Communication des éléments d'ajustement	22 juillet 2020	Comité d'audit
Tendances en matière de rémunération des dirigeants	10 novembre 2020	Comité de gouvernance
Diversité et inclusion	10 novembre 2020	Comité de gouvernance
Perspectives sur la gouvernance	10 novembre 2020	Comité de gouvernance
Mise à jour sur le risque lié à la sécurité et aux technologies	10 novembre 2020	Comité de gestion des risques et de la conformité
Risque lié à la gestion des fournisseurs	11 novembre 2020	Comité d'audit
ESG et communication	11 novembre 2020	Conseil

Évaluation du conseil et de ses comités

Tous les ans, le comité de gouvernance mène un examen pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance se penche sur les résultats de l'examen, puis l'administrateur principal les présente au conseil, dans son ensemble. En 2020, l'administrateur principal, a évalué le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités au moyen de questionnaires écrits auxquels s'ajoutaient des rencontres individuelles avec chacun des administrateurs, notamment pour obtenir leurs commentaires sur leurs pairs et évaluer le rendement des comités et du conseil.

Chaque année, le comité de gouvernance passe en revue la composition des comités, recommande les candidats aux postes de présidents de comité et soumet ces recommandations au conseil pour approbation.

En plus de son examen des questions liées à la rémunération, le comité de gouvernance évalue chaque année, avec l'ensemble du conseil, le rendement du président-directeur du conseil, du président et d'autres cadres supérieurs. L'administrateur principal rencontre régulièrement chacun des administrateurs, lesquels peuvent lui faire part de suggestions concernant la performance et l'efficacité du conseil et de ses comités.

Nomination des administrateurs

Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance examine l'expérience et les compétences pertinentes des candidats. Il recommande aussi la candidature d'administrateurs pour divers comités.

Le comité de gouvernance se réunit tous les ans, ou selon les besoins, pour évaluer la taille appropriée du conseil et les postes à pourvoir en cas d'un départ à la retraite ou autre, conformément aux lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs. Dans le cadre de son évaluation, le comité de gouvernance examine une liste permanente de candidats possibles, ainsi que la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Les membres du conseil sont sondés concernant les candidats éventuels, et chaque candidat est évalué quant à son expérience et son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, le conseil se soucie de la diversité des opinions, de l'expérience, des points de vue, des genres et de l'origine ethnique, et il reconnaît les avantages de présenter des candidats de tous les horizons pour les postes d'administrateurs. La Société a une cible pour l'obtention d'un conseil composé à 40 % de personnes qui s'identifient comme des femmes et, d'ici 2024, soit composé à au moins 25 % de personnes qui s'identifient comme membres d'une minorité visible. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard d'un candidat. Le président-directeur du conseil, le président du comité de gouvernance ainsi que les autres membres du comité de gouvernance rencontrent les candidats éventuels pour établir leur intérêt, leur disponibilité et leur caractère approprié. Le comité de gouvernance présente ensuite sa liste de candidats éventuels et ses recommandations au conseil. Une liste continue de candidats éventuels est tenue à jour par le comité de gouvernance.

Avant d'être mises en candidature, les personnes pressenties doivent rencontrer le président-directeur du comité de gouvernance ainsi que le président et les autres membres du conseil pour discuter des attentes du conseil en ce qui concerne l'apport et les obligations du futur membre.

Diversité et inclusion au sein du conseil et de la direction

La Société accorde une grande valeur à la diversité des points de vue, des opinions, de l'expérience, des compétences, des genres et des groupes ethniques et appuie la sélection et la nomination d'administrateurs et de candidats pour des postes de haute direction issus de la diversité. La diversité est un facteur important qui est pris en compte au moment du repérage et de la sélection de membres du conseil et de l'embauche, la promotion et la nomination de membres de la haute direction. Le conseil est d'avis que la diversité est importante pour assurer la présence d'administrateurs et de hauts dirigeants possédant un large éventail d'opinions, de perspectives, d'expérience et d'expertise pour assurer une gestion efficace de la Société.

La Société a adopté en 2015 une politique écrite sur la diversité au conseil. Cette politique énonce les lignes directrices que doit suivre le comité de gouvernance pour trouver les candidats les plus qualifiés pour des postes au conseil en fonction des besoins et de la situation du conseil et de la Société en tenant compte de la représentation actuelle des divers groupes au sein du conseil. La politique sur la diversité au conseil prévoit que, au moment de trouver des candidats appropriés pour nomination au conseil, le comité de gouvernance étudie les candidatures selon le mérite en s'appuyant sur des critères objectifs et en tenant compte des avantages liés à la diversité et aux besoins du conseil et de la Société. La politique sur la diversité au conseil stipule que, entre autres qualités, le sexe, l'âge, le handicap, l'origine ethnique, et géographique d'un candidat ou d'une candidate peuvent être pris en compte dans son évaluation. La politique sur la diversité au conseil exige aussi que le comité de gouvernance mesure les progrès accomplis par la Société à l'égard de la sélection et de l'évaluation d'une diversité de candidats pour nomination au conseil et qu'il en rende compte chaque année au conseil. Pour mesurer l'efficacité de la politique sur la diversité au conseil, le comité de gouvernance examine : (i) le nombre de candidats représentant diverses catégories de diversité dont la candidature est envisagée ou suggérée pour des postes au conseil; et (ii) les compétences, l'expérience et la personnalité des candidats représentant diverses catégories de diversité pour s'assurer que ces candidatures sont équitablement examinées par rapport aux autres candidats. Il est tenu compte des résultats de l'examen du comité de gouvernance lorsque vient le temps de trouver des candidats et de les proposer pour élection ou ré-élection au conseil. L'approche de la Société lorsque des candidats issus de la diversité ne sont pas sélectionnés pour des postes au conseil d'administration est de s'assurer que des motifs appropriés ont justifié ce choix.

En 2017, le conseil a bonifié la politique sur la diversité au conseil par l'ajout d'une cible voulant que le conseil soit composé à 30 % de personnes qui s'identifient comme des femmes. Ayant dépassé cette cible, au début de 2021, le conseil l'a révisée et vise maintenant à ce que ce pourcentage soit de 40 %. Cette année, cinq des 12 candidats à des postes d'administrateurs s'identifient comme des femmes, soit environ 42 % de la composition du conseil. En 2020, le conseil a amélioré de nouveau le politique sur la diversité du conseil en ajoutant une cible voulant que des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles représentent au moins 25 % des administrateurs d'ici 2024. Cette année, deux des douze candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme membre d'une minorité visible, ce qui représente environ 17 % de la composition du conseil. À l'heure actuelle, la politique sur la diversité du conseil ne prévoit pas et ne mentionne pas spécifiquement de cibles formelles pour la représentation des autochtones (soit les Indiens, les Inuits et les Métis) ou les personnes handicapées[1] (avec les femmes et les membres de minorités, les « groupes désignés » au sens de l'article 3 de la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi* (Canada)), puisque la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus d'identification des candidats à des postes d'administrateurs et, ultimement, les compétences, l'expérience, la personnalité et les compétences interpersonnelles de la personne sont les éléments les plus importants pour déterminer la valeur qu'une personne pourrait apporter au conseil. La Société continuera de suivre le niveau de diversité de son conseil et d'envisager la pertinence d'inclure ou de mentionner des cibles formelles pour la représentation de certaines autres catégories de diversité, notamment les groupes désignés, dans l'avenir.

La Société souscrit aux principes d'inclusion et de diversité au travail et reconnaît que la diversité est un facteur important pour former et garder une équipe de direction générale efficace. La Société dispose d'un solide cadre de travail en matière de diversité et d'inclusion qui est mis en pratique grâce à la participation de centaines de collègues dans toute l'organisation, y compris des gestionnaires de haut niveau. Le cadre de travail met de l'avant les priorités de la Société en matière de diversité en créant des groupes-ressources, en faisant de la sensibilisation et en développant des activités qui visent à faire en sorte que les principes de la diversité soient au cœur de la culture de l'entreprise à tous les échelons. Plusieurs initiatives de gestion des talents appuient les activités de diversité et d'inclusion de la Société, notamment des pratiques de recrutement et de mentorat et des stratégies de développement des talents axées sur la diversité qui visent à garantir que la diversité soit prise en compte dans le processus de planification de la relève et de développement des talents de la Société à divers échelons, y compris au niveau de la haute direction. La Société a créé ces programmes pour soutenir son bassin de talents riche et diversifié, et offrir des possibilités d'avancement jusqu'aux plus hauts échelons de l'organisation.

En 2020, la direction a adopté des cibles formelles pour améliorer la diversité des genres et la diversité ethnique dans les postes de direction. Plus particulièrement, la direction a établi une cible voulant que d'ici la fin de 2024, au moins 40 % des postes de l'échelon de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur à celui de vice-président soient occupés par des personnes qui s'identifient comme des femmes et qu'au moins 25 % de ces postes soient occupés par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles. Et 43 % des autres postes de gestion (directeur principal, directeur, gestionnaire principal, gestionnaire, directeur de magasin, directeur de magasin adjoint et gestionnaire de centre de distribution) soient occupés par des femmes et qu'on moins 30 % de ces postes soient comblés par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles. L'approche de la Société lorsqu'une femme candidate n'est pas sélectionnée à un poste de la haute direction est de s'assurer qu'il y avait des motifs qui justifiaient ce choix. La Société n'a pas adopté de cibles formelles relativement aux autres groupes désignés, puisque la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus de recrutement et de promotion de candidats à des postes de haute direction et, en fin de compte, ce sont les compétences, l'expérience,

[1] *Les « personnes handicapées » sont des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui (i) soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; (ii) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.*

l'expertise, la personnalité et les qualités interpersonnelles d'une personne qui sont les plus importantes pour déterminer la valeur que cette personne pourrait apporter à la Société à titre de membre de la haute direction. La Société continuera de surveiller son niveau de diversité au sein de sa haute direction et examinera la pertinence d'inclure ou de mentionner des cibles formelles pour la représentation de certaines autres catégories de diversité, notamment les groupes désignés, dans l'avenir. L'approche de la Société lorsqu'un candidat issu de la diversité n'est pas sélectionné à un poste de haute direction est de s'assurer que des motifs ont justifié ce choix.

Résultats du sondage sur la diversité

Au début de l'année 2021, la Société a mené un sondage auprès du conseil et de la haute direction afin de déterminer le nombre et la proportion des personnes qui s'identifiaient comme appartenant à un ou plusieurs des « groupes désignés ». La participation au sondage était volontaire et, comme telle, les résultats représentent seulement les personnes qui ont choisi de participer au sondage et peuvent ne pas être totalement représentatifs de la représentation des groupes désignés au sein du conseil ou de la haute direction.

La Société compte cinq candidats à des postes d'administrateur qui s'identifient comme femmes, ce qui représente 42 % des membres du conseil. Deux candidats se sont identifiés comme faisant partie des minorités visibles, soit 17 % des membres du conseil. Aucun candidat ne s'est identifié comme autochtone. Un candidat s'est identifié comme personne handicapée, ce qui représente 8 % des membres du conseil, et un administrateur a préféré ne partager aucune information dans le cadre du sondage d'auto-identification.

La haute direction de la Société, qui regroupe les postes de vice-présidents et les postes d'échelons supérieurs à celui de vice-président, comprend: 59 personnes qui s'identifient comme femmes, soit 33 % de la haute direction, 42 personnes qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles, soit 23 % de la haute direction, et une personne qui s'identifie comme autochtone, soit 1 % de la haute direction, et 5 personnes s'identifient comme personnes handicapées, ce qui représente 3 % de la haute direction.

La Société est déterminée à s'assurer qu'elle attire et retient les administrateurs et des dirigeants les plus compétents et expérimentés et elle reconnaît que la diversité est une considération importante en vue de créer et de maintenir en place un conseil et une haute direction efficaces.

QUESTIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

Conduite éthique des affaires

Le code de conduite de la Société témoigne de son engagement envers des normes élevées de conduite des affaires et de comportement éthique. Le conseil examine le code tous les ans pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il tient compte des pratiques exemplaires en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité, et qu'il inclut un message non équivoque de la haute direction. Le code porte entre autres sur les conflits d'intérêts, les problèmes de conformité, dont l'observation des lois et des règlements, la confidentialité et le traitement équitable des actionnaires, des clients et des fournisseurs de la Société, ainsi que le signalement des comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Tous les administrateurs, les membres de la direction et les employés de la Société sont tenus de respecter le code et de confirmer à intervalles réguliers leur engagement à le respecter. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur la conformité. Le comité de gouvernance reçoit aussi des rapports périodiques de la direction portant sur différentes politiques et procédures concernant cette question importante. Les questions substantielles relevant du code sont portées à l'attention du comité d'audit et, s'il y a lieu, du conseil. Une copie du code peut être consultée sur le site Web de la Société, au www.loblaw.ca.

La direction générale supervise l'application du code, la formation des employés sur le code et tous les manquements importants au code. Chaque année, la direction générale passe également en revue le code en vue d'établir si une révision ou des améliorations sont nécessaires, auquel cas ce travail de révision est effectué en collaboration avec le conseil.

Le code encadre aussi les conflits d'intérêts. Si un dirigeant ou un employé se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, cette personne sera tenue de porter le conflit d'intérêts à l'attention de son supérieur ou des Ressources humaines. Si un administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, il ne pourra pas prendre part à une discussion s'y rapportant et il devra s'abstenir de voter à cet égard. Le code aborde également des sujets comme la protection des renseignements confidentiels et la protection et la bonne utilisation des actifs de la Société pour assurer la sécurité de l'information et la cybersécurité.

La Société encourage le signalement des infractions existantes ou potentielles au code et a établi la Ligne Action-Intégrité (c-à-d. un programme de dénonciation) accessible en ligne ou par téléphone au moyen d'un numéro sans frais, que les employés ou les administrateurs peuvent utiliser pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation au code ou qui constitue par ailleurs une fraude ou un comportement contraire à l'éthique. En 2020, la Ligne Action-Intégrité a été élargie au réseau de fournisseurs de la Société, afin d'encourager la dénonciation des pratiques contraires à l'éthique, les comportements suspects et les soupçons de non-conformité aux politiques et procédures de la Société. Un protocole de signalement des fraudes a aussi été mis sur pied pour favoriser le signalement d'une fraude à la direction générale en temps opportun. En outre, le comité d'audit a approuvé les procédures pour la réception, la conservation et le suivi de manière anonyme des plaintes se rapportant à la comptabilité, aux contrôles internes et aux questions d'audit. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur les problèmes signalés au moyen de ces procédures. Ces procédures peuvent être consultées au www.loblaw.ca. La haute direction rend compte périodiquement au comité d'audit des plaintes reçues au moyen des procédures de dénonciation; le comité d'audit peut ainsi veiller au traitement approprié de ces plaintes.

La Société a un code de conduite des fournisseurs. Ce document définit les attentes qu'elle a envers eux en matière de conduite éthique et de responsabilité sociale. Le code de conduite des fournisseurs traite notamment des pratiques de travail, des pratiques environnementales et du respect des lois applicables.

En 2019, la Société a élaboré un cadre d'éthique d'entreprise. Ce cadre est destiné à guider la définition de valeurs éthiques communes à l'ensemble de la Société, dans le but de disposer d'un mécanisme à l'échelle de l'entreprise qui aidera les collègues à prendre de bonnes décisions et les incitera à signaler les comportements indésirables. Parallèlement à la création du cadre éthique, la Société a formulé des objectifs en matière d'éthique, qui se concentrent sur la communication des valeurs éthiques aux collègues et sur le développement d'outils éducatifs pour aider les collègues à prendre des décisions éthiques au quotidien.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

La Société aspire à être une marque qui inspire la confiance et elle reconnaît l'importance de son rôle comme moteur de changement environnemental et social positif et l'importance de respecter des pratiques de gouvernance rigoureuses. L'approche de Loblaw en matière de RSE est guidée par son objectif qui consiste à aider les Canadiens à profiter pleinement de la vie et elle est axée sur le respect l'environnement, l'approvisionnement responsable et le soutien des collègues et des collectivités dans lesquelles la Société exerce ses activités. Loblaw intègre de plus en plus dans ses opérations quotidiennes une évaluation des risques et des occasions pertinents liés aux questions ESG. Loblaw a mis en place une série d'initiatives sur les questions de RSE qui touche tous les échelons de l'entreprise et celles-ci sont supervisées par le comité de la gestion des risques et de la conformité.

La Société vise à être un contributeur de premier plan à la société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir et elle fait état de ses progrès sur les questions liées à la RSE, ce qui constitue une autre preuve de son engagement à être un citoyen corporatif responsable pour ses précieuses parties prenantes.

Les initiatives de la Société en matière de RSE comprennent entre autres les suivantes :

Respecter l'environnement

Loblaw vise à continuer à réduire les impacts environnementaux de ses activités, en particulier dans les domaines des déchets alimentaires et issus de l'emballage et des émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'électricité, le transport et la réfrigération.

- En 2019, Loblaw a annoncé qu'elle avait réussi à réduire ses émissions de carbone de 29,7 % en termes d'émissions absolues de gaz à effet de serre au niveau de l'ensemble de ses activités par rapport au niveau de référence de 2011, atteignant presque ainsi la cible de 30 % d'ici 2030 qu'elle s'était fixée en 2016. En raison de ce progrès, Loblaw a annoncé qu'elle se fixait un objectif plus ambitieux de réduire son empreinte carbone de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2011. Loblaw dispose d'un plan d'action axé sur l'efficacité énergétique de ses magasins et de ses centres de distribution, sur la réduction de la consommation de carburant des camions de transport et sur la gestion des fuites de réfrigérants et le réacheminement des déchets organiques. Loblaw a l'intention de réduire ses émissions de carbone conformément aux objectifs nationaux du Canada et, avec d'autres entreprises canadiennes tournées vers l'avenir, de démontrer que ces objectifs peuvent être atteints sans sacrifier la croissance économique.
- En 2019, Loblaw a présenté un ambitieux plan de réduction du plastique, axé sur trois principes fondamentaux distincts et complémentaires : Éliminer ce qui peut l'être; Mieux gérer ce que nous utilisons; et Investir dans la recherche et le nettoyage des collectivités. Plus de 100 différents projets et programmes de réduction du plastique ont été analysés et/ou lancés depuis cette date, y compris l'annonce que tous les emballages du Choix du Président® seront soit réutilisables, soit recyclables d'ici 2025. Loblaw est aussi un membre éminent de la Consumer Goods Forum's (CGF) Plastic Waste Coalition, une initiative lancée par certaines des plus importantes marques et des plus importants détaillants, qui se sont tous engagés à proposer des solutions sectorielles pour aider à éliminer le rejet de déchets plastiques dans la nature.
- Loblaw est aussi membre du projet One Planet Business for Biodiversity (OP2B), une initiative visant à protéger et à rétablir de façon significative la biodiversité dans le monde. Ce projet (OP2B) se concentre sur : l'intensification des pratiques agricoles régénératives; le rehaussement de la biodiversité agricole et des régimes alimentaires grâce à des portefeuilles de produits; l'élimination de la déforestation et l'amélioration de la gestion, de la reforestation et de la protection des écosystèmes naturels à valeur élevée.
- Le gaspillage alimentaire demeure un domaine d'intérêt pour Loblaw. C'est pourquoi, en 2017, Loblaw s'est engagée à réduire de 50 % ses déchets alimentaires d'ici 2025 dans l'ensemble de ses activités de détail par rapport au nveau de référence de 2016. Loblaw fait d'importants progrès vers cet objectif, grâce à des programmes de récupération, de réacheminement et de dons, et elle a jumelé plus de 600 magasins à des banques alimentaires et à des organismes de secours alimentaires locaux, ce qui en fait l'un des plus grands donateurs au Canada. En 2020, plus de 4,9 millions de kilogrammes de nourriture ont été donnés aux personnes dans le besoin.

S'approvisionner de façon responsable

Loblaw s'efforce de vendre des produits qui sont sécuritaires et qui proviennent de sources responsables. Ceci signifie qu'elle respecte ses valeurs tout au long de la chaine d'approvisionnement, se procurant des produits de façon durable et éthique, en encourageant les fournisseurs canadiens.

- En 2020, Loblaw a publié une version mise à jour de son code de conduite des fournisseurs, renouvelant ainsi auprès d'eux ses attentes en matière de conduite commerciale éthique et responsable, y compris quant aux normes en matière de conditions de travail, de sécurité des travailleurs, de respect des heures de travail et des salaires, de droits de la personne, de bien-être des animaux, d'environnement, de travail forcé et de travail des enfants. En 2019, Loblaw a amélioré et relancé son service téléphonique appelé « Ligne Action-Intégrité » (c'est-à-dire un programme de dénonciation) pour ses collègues et employés, et l'a étendu en 2020 à son réseau de fournisseurs, encourageant ainsi la dénonciation de pratiques non éthiques, de comportements suspects et de non-respect soupçonné des politiques et procédures de Loblaw. Ce service téléphonique (1-800-525-7868) est disponible en sept langues et également accessible à partir du site loblaw.ca. Loblaw reconnaît qu'il est de sa responsabilité de respecter et de protéger les

droits de la personne de tous ceux qui soutiennent ou croisent son entreprise et elle a publié un énoncé officiel à cet effet en 2020. La déclaration *Notre position sur les droits de la personne* s'appuie sur la profonde conviction de Loblaw qu'il faut faire ce qui est juste, et elle souligne les normes, les codes et la structure de gouvernance qui sont en place pour faire en sorte que nos programmes, nos politiques et nos pratiques sont mis en œuvre et sont efficaces.

- L'engagement de Loblaw pour améliorer les conditions de travail au Bangladesh est toujours valable. En 2020, Loblaw s'est jointe au comité directeur du nouveau Conseil pour la durabilité des vêtements confectionnés (*Readymade Garments Sustainability Council*) qui est chargé de continuer à améliorer la sécurité et la formation des travailleurs, projet qui est toujours en cours au Bangladesh.
- Loblaw continue de publier la liste des usines avec lesquelles elle fait affaire pour la fabrication de vêtements et de chaussures, et elle met cette liste à jour deux fois par année, respectant ainsi son engagement en matière de transparence quant à ses fournisseurs.
- Loblaw demeure déterminée à appuyer les fournisseurs canadiens. En 2017, animée par son désir d'innover et de profiter des occasions qui s'offraient à elle, Loblaw s'est engagée à augmenter de 150 millions de dollars d'ici 2025 ses achats de fruits et légumes cultivés au Canada en favorisant l'achat local plutôt que les importations. En 2019, près de 50 % des fruits et légumes achetés au cours de la haute saison locale l'ont été auprès de producteurs canadiens. En 2020, Loblaw est devenue le premier détaillant canadien à acheter du bœuf provenant de fermes et de ranch certifiés par la Table ronde canadienne pour le bœuf durable (*Canadian Roundtable for Sustainable Beef (CRSB)*).
- Loblaw demeure déterminée à s'attaquer aux questions concernant le bien-être animal et elle collabore régulièrement avec des partenaires sectoriels et elle prévoit atteindre les objectifs qu'elle avait établis dans ses Principes sur le bien-être des animaux.
- Loblaw analyse les produits de base à risque et cherche à obtenir la vérification par un tiers des pratiques agricoles durables pour certains produits de base, notamment les fruits de mer, le cacao, le café, l'huile de palme et le bœuf.

Soutenir les collègues et les communautés

- Loblaw cherche à faire une différence positive dans les collectivités où elle exerce ses activités, en favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion par l'entremise de ses activités commerciales, en faisant la promotion de la santé et du bien-être, en s'attaquant à la faim et au moyen de la philanthropie d'entreprise.
- Loblaw s'est engagée depuis longtemps en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, plus particulièrement l'inclusion des femmes, des personnes handicapées, des membres de la communauté LGBTQ+, des autochtones et en faveur des personnes de toutes races et de toutes appartenances ethniques. Pour donner suite à cet engagement, Loblaw a fondé plusieurs groupes de collègues pour lui servir de guide et lui permettre d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les collègues à tous les échelons de Loblaw sont tenus de suivre différentes formations sur les préjugés, la discrimination et les comportements inclusifs. À partir d'un sondage d'auto-identification volontaire effectué auprès des collègues, des données sont recueillies sur l'identification au genre, la race et l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge et les handicaps afin de comprendre où se situent les lacunes et pour suivre les progrès accomplis en matière de représentation. Loblaw s'associe à des organismes communautaires qu'elle soutient, notamment le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, le Canadian Council for Aboriginal Business, la Black Business and Professional Association, le Toronto Immigration Council, Ascend Canada, Fierté au travail, le Women's Executive Network (WXN), À Pas de Géant et d'autres.
- En regroupant ses magasins d'alimentation et ses pharmacies, Loblaw rend la santé et le bien-être plus pratiques et plus accessibles à des millions de Canadiens. Grâce à de nombreux programmes et services, y compris un réseau de diététistes qui aident les clients à gérer des questions de santé par l'alimentation et des pharmaciens qui servent plus de 13,7 millions de clients, Loblaw est un fournisseur de confiance en matière de santé et de bien-être.
- Depuis 1989, la Fondation pour les enfants le Choix du Président (la « fondation ») a investi plus de 200 millions de dollars pour cultiver le bien-être de près de 6 millions d'enfants canadiens. La fondation est déterminée à lutter contre la faim chez les enfants, et en tant que principal bailleur de fonds des programmes de repas scolaires au Canada, après le gouvernement, elle continue à nourrir les enfants pendant le confinement, peu importe où ils apprennent. En 2020, la fondation a nourri près de 800 000 enfants et leur a permis d'acquérir des compétences en matière de culture et de cuisine.
- Le programme AIMEZ VOUS de Pharmaprix collabore avec des organisations caritatives locales pour contribuer à la santé et au mieux-être des femmes et fournit des systèmes de soutien pour aider à faire de la santé des femmes une priorité. En 2020, Shoppers Drug Mart a recueilli et donné plus de 7,5 millions de dollars pour soutenir des organismes caritatifs en faveur de la santé des femmes dans les collectivités du Canada.
- En 2020, avec l'aide de ses clients, collègues, employés et partenaires commerciaux, Loblaw a recueilli et donné plus de 83 millions de dollars à des organismes caritatifs et sans but lucratif dans tout le Canada.

Communication de l'information en matière d'enjeux ESG

Loblaw continue de concentrer son attention sur les questions environnementales et sociales qui comptent le plus pour ses parties prenantes et elle prévoit continuer d'améliorer ses pratiques de gouvernance et adopter les lignes directrices les plus à l'avant-garde du secteur en matière de communication sur les enjeux ESG afin de faire preuve d'une plus grande transparence quant à ses progrès sur ces questions, selon ce qui est approprié.

En 2020, Loblaw est devenue le premier détaillant canadien à publier un rapport en vertu des normes du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB ») applicables aux détaillants et distributeurs du secteur alimentaire, soit la norme du secteur pour Loblaw selon le système de classification sectorielle durable du SASB. Le SASB est un organisme sans but lucratif indépendant qui établit des normes sectorielles axées

sur les indicateurs pour permettre aux sociétés de divulguer des informations qui ont une incidence financièrement significative sur le développement durable.

De plus, Loblaw soumet un projet de divulgation des émissions de carbone (Carbon Disclosure Project) — rapport sur les changements climatiques depuis 2010 et a réalisé des progrès significatifs, avec une note de B- en 2020.

Depuis 2007, Loblaw publie un rapport annuel sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

D'autres déclarations, politiques et informations concernant les principales initiatives et réalisations de la Société sont disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse www.loblaw.ca, y compris son rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

En plus des initiatives mentionnées ci-dessus, Loblaw a mis en place un solide cadre de gouvernance d'entreprise, dont certains aspects sont expliqués dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, y compris à la rubrique « Énoncé des pratiques de gouvernance ».

Politique de communication

La Société a adopté une politique de communication pour gérer la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. La politique de communication établit des indications pour établir si l'information est importante et pour assurer une diffusion au public en temps opportun de toute l'information importante, en vue d'éviter une communication sélective. Le conseil, directement et par l'entremise de ses comités, examine et approuve le contenu des principaux documents d'information, dont les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport annuel, la notice annuelle, le rapport de gestion et la circulation de sollicitation de procurations par la direction. La Société communique avec ses actionnaires grâce à ces documents ainsi que par l'intermédiaire de communiqués, de son site Web et de conférences téléphoniques et assemblées pour les investisseurs.

Comité de communication

Un comité de communication, composé de la direction générale de la Société, supervise le processus de communication, comme il est énoncé dans la politique de communication. Selon son mandat, le comité de communication assure la mise en place de contrôles et de procédures efficaces pour permettre à la Société de respecter l'ensemble des obligations d'information continue, y compris l'évaluation d'événements pour déterminer s'il s'agit d'information importante devant être communiquée publiquement et l'examen de tous les documents d'information avant leur présentation au comité d'audit et au conseil. De plus, le comité de communication est chargé de veiller à la conformité des politiques et des procédures figurant dans la politique de communication aux exigences d'ordre réglementaire.

Le site Web de la Société (www.loblaw.ca) contient des renseignements sur la gouvernance, y compris le code, la politique de communication et les mandats du conseil et de ses comités.

4 Analyse de la rémunération

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction 49
Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants 49
Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques 50
- Pratiques en matière de prévention des risques 50

Rôle de la direction et des conseillers en rémunération 51
- Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation 51
- Approche fondée sur le marché 51
- Rôle de Meridian Compensation Partners 52
- Rôle d'autres conseillers en rémunération 52
- Groupe de comparaison 52
- Analyse de la rémunération en 2020 52

Composantes de la rémunération 53
- Résumé des composantes de la rémunération 53
- Synthèse des composantes 54

Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2020 55
- Salaire de base 55
- Régime incitatif à court terme 55
- Régime incitatif à long terme 63
- Régimes de retraite et de prestations de retraite 69
- Régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants 69
- Avantages accessoires 69
- Politique d'actionnariat de la haute direction 69

Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2020 70
Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle 72
- Indemnités pouvant être versées en cas de cessation des fonctions 74

Décisions concernant la rémunération versée en 2021 75
- CHANGEMENTS À LA RÉMUNÉRATION POUR LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS 75
- Régime incitatif à court terme de 2021 75
- Octrois au titre du régime incitatif à long terme de 2021 75

Représentation graphique du rendement 76
Tableau sommaire de la rémunération 77
Attributions aux termes d'un régime incitatif 78
- Attributions aux termes d'un régime incitatif – Attributions fondées sur des options et des actions en circulation 78
- Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice 79

Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service 79
- Régime de retraite à cotisations déterminées et régime complémentaire de retraite à l'intention des hauts dirigeants 80

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés 80

INTRODUCTION

La présente analyse de la rémunération décrit les programmes de rémunération applicables aux membres de la haute direction visés. En 2020, les personnes présentées ci-dessous étaient les membres de la haute direction visés :

Nom	Poste occupé
Galen G. Weston	Président-directeur du conseil
Darren Myers	Chef de la direction financière
Sarah R. Davis	Présidente
Jeff Leger	Président, SDM
Barry Columb	Président, Services financiers le Choix du Président

Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que M^{me} Davis prendrait sa retraite et quitterait son poste de présidente le 6 mai 2021 et que M. Myers quitterait la Société à compter du 6 mai 2021. La Société a en outre annoncé que M. Weston assumerait le rôle de président de Loblaw tout en continuant d'occuper son poste de président du conseil, que M. Richard Dufresne, président et chef des finances de Weston, occuperait le poste de chef des finances de Loblaw et continuerait d'assumer un double rôle dans les deux sociétés; et que M. Robert Sawyer, un administrateur de Weston qui ne briguera pas de nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de Weston, serait nommé chef de l'exploitation de Loblaw, le tout à compter du 6 mai 2021.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société visent à attirer, à fidéliser et à motiver des hauts dirigeants hors pair qui sont soucieux d'améliorer le rendement de la Société et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Le graphique suivant présente les cinq principes clés sur lesquels se fondent les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société :

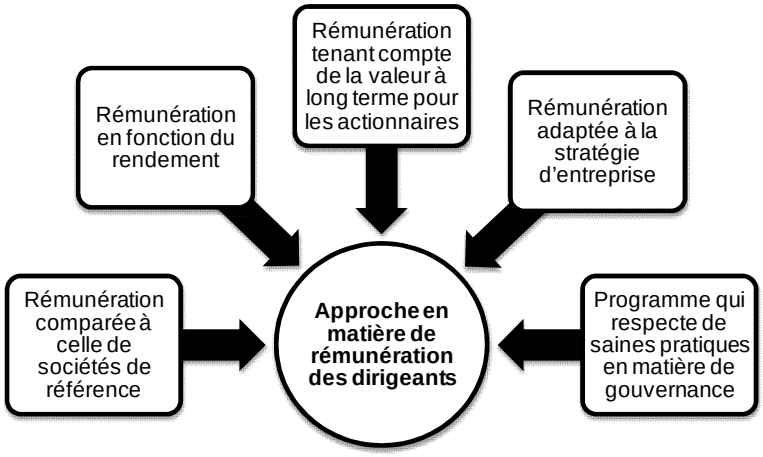

1. Rémunération comparée à celle de sociétés de référence

Une rémunération concurrentielle est importante, car elle permet à la Société d'attirer et de fidéliser du personnel talentueux et compétent pour diriger l'entreprise. La Société a mis en place des procédures afin de s'assurer que ses programmes de rémunération sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur, et qu'ils contribuent au recrutement et à la fidélisation de hauts dirigeants hors pair. La Société compare périodiquement ses programmes de rémunération et incitatifs à ceux des sociétés de référence.

2. Rémunération en fonction du rendement

La Société organise ses programmes de rémunération de manière à harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec son rendement financier et stratégique, notamment le rendement de ses actions ordinaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme de rémunération conditionnelle, notamment la rémunération au titre du RICT et du RILT. Ce mode de rémunération crée une culture axée sur le rendement qui récompense l'employé ou le groupe en fonction de sa participation à l'atteinte des objectifs d'exploitation et financiers de la Société et lie la rémunération au rendement global pour les actionnaires. En 2020, les composantes conditionnelles de la rémunération des membres de la haute direction visés se situaient entre 74,1 % et 86,4 % de leur rémunération directe totale cible, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2020 » à la page 55.

3. Rémunération tenant compte de la valeur à long terme pour les actionnaires

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à faire concorder les intérêts de ses hauts dirigeants avec ceux de ses actionnaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme d'attributions à long terme

fondées sur des titres de capitaux propres. Cette structure de la rémunération des hauts dirigeants permet de récompenser ces derniers pour la création d'une valeur durable et à long terme pour les actionnaires.

4. Rémunération adaptée à la stratégie d'entreprise

La Société est d'avis qu'elle doit faire preuve de souplesse au moment d'appliquer les programmes de rémunération aux besoins de l'entreprise et des divisions. En conférant la souplesse nécessaire à ses régimes incitatifs, par exemple aux mesures de rendement du RICT, la Société favorise l'adhésion de l'entreprise et des divisions aux objectifs organisationnels et stratégiques clés.

5. Programme qui respecte de saines pratiques en matière de gouvernance

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à récompenser les cadres supérieurs pour l'application des stratégies d'affaires tout en prenant un niveau de risque normal et raisonnable. En 2020, les programmes RICT et RILT de la Société comprenaient de nombreuses mesures de rendement afin de réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément une mesure de rendement en particulier.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS ET GESTION DES RISQUES

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES

La Société a mis en place des régimes incitatifs équilibrés qui ne sont pas orientés sur une seule mesure financière, une politique de recouvrement applicable à la rémunération à court terme et à long terme, des exigences d'actionnariat pour les membres de la haute direction visés et les autres cadres supérieurs, ainsi que des restrictions en matière de négociation et des interdictions visant les opérations de couverture.

1. Caractéristiques du régime incitatif

Les RICT et RILT 2020 de la Société comptaient diverses mesures de rendement, notamment la hausse du cours de l'action, les bénéfices, les résultats de vente, la conformité, le levier d'exploitation, l'indice de satisfaction globale (« ISG »), le rendement du capital, et un facteur de rendement individuel. En raison des nombreuses mesures de rendement utilisées, les résultats d'exploitation de la Société et de ses unités d'exploitation devaient surpasser toutes les mesures établies pour que les hauts dirigeants puissent recevoir la prime de rendement maximale. Cette approche équilibrée vise à réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément un aspect particulier des activités dans le seul but d'accroître leur rémunération.

Les incitatifs à court terme servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs des unités d'exploitation qui permettent de créer de la valeur à court et à long terme, et de réduire la possibilité que des risques excessifs ou inappropriés soient pris. Aux termes du RICT de la Société, le montant maximal pouvant être versé à un haut dirigeant est limité afin de décourager ainsi la prise de risques excessifs.

Dans le cadre de son processus d'évaluation annuel, le comité de gouvernance examine les résultats de la vérification des caractéristiques du RICT afin d'illustrer les versements selon divers scénarios. La vérification sert à s'assurer que l'échelle de rendement (c.-à-d. du seuil à la cible au maximum) est fixée adéquatement, de sorte que les niveaux de rendement puissent être atteints grâce à des efforts soutenus, mais sans prise de risques excessifs.

Le comité de gouvernance examine également attentivement le partage des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires à l'aide de divers scénarios de rendement. Les différentes possibilités de versements en fonction des différents scénarios de rendement et la portion des bénéfices attribués aux employés et aux actionnaires servent à confirmer le caractère raisonnable et abordable des versements au titre du RICT à la lumière du rendement atteint. Le comité de gouvernance analyse l'historique de rendement du RICT sur cinq ans et sa corrélation avec les principales mesures de rendement financier au cours de cette période. Les vérifications et les analyses rétroactives servent à évaluer et à confirmer le caractère raisonnable et acceptable des versements au titre du RICT.

Une grande portion de la rémunération des hauts dirigeants est liée aux incitatifs à long terme afin d'inciter les hauts dirigeants à créer une valeur durable. L'objectif de la Société est de mettre en place des régimes incitatifs qui découragent les hauts dirigeants de prendre des risques excessifs ou imprévus en raison des répercussions défavorables que ces risques pourraient avoir sur les composantes de leur rémunération à long terme versée sous forme de titres de capitaux propres. Le comité de gouvernance exige aussi que soit menée une analyse de sensibilité avant toute hausse de la rémunération incitative des membres de la haute direction visés, pour s'assurer que les versements potentiels sont évalués dans le contexte du régime à long terme et du rendement prévu du cours des actions de la Société.

Il revoit régulièrement chacun des régimes de rémunération et il a le pouvoir d'apporter des modifications aux primes incitatives et aux versements réels, s'il le juge approprié.

2. Politique de recouvrement

La Société dispose d'une politique de recouvrement des primes du RICT et du RILT versées aux cadres supérieurs, notamment les membres de la haute direction visés. Aux termes de cette politique, la Société peut exiger le remboursement des versements au titre du RICT et du RILT si le haut dirigeant fait preuve d'une conduite répréhensible qui nécessite la mise à jour de résultats financiers. La politique de recouvrement prévoit également que le comité de gouvernance peut, à son appréciation, recouvrer les versements au titre du RICT et du RILT si le haut

dirigeant fait preuve d'une conduite répréhensible qui justifierait son congédiement. La politique de recouvrement s'applique à toutes les primes incitatives reçues par le haut dirigeant au cours des deux plus récents exercices clos.

3. Exigences en matière d'actionnariat

Les cadres supérieurs sont tenus de maintenir un investissement en capitaux propres important dans la Société. La politique d'actionnariat de la direction (la « politique ») sert à harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires de la Société et à décourager la prise indue de risques. La politique établit les seuils minimaux d'actionnariat des hauts dirigeants, soit un multiple de leur salaire de base, lequel multiple augmente en fonction du niveau hiérarchique et des responsabilités du haut dirigeant.

La Société impose une période de conservation obligatoire aux termes de laquelle le président-directeur du conseil et le président sont tenus de maintenir leur seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de leur emploi.

Les cadres supérieurs, dont les membres de la haute direction visés, sont aussi soumis à une obligation de conservation. Un haut dirigeant assujetti à la politique doit garder 50 % du produit après impôt touché sur ses UAI ou UAR ou à l'exercice de ses options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil d'actionnariat. La politique s'applique à plusieurs membres de la direction générale, comme il est décrit plus en détail dans la section « Politique d'actionnariat des administrateurs », à la page 18.

4. Restrictions en matière de négociation et interdictions visant les opérations de couverture

Les administrateurs, les membres de la direction, les hauts dirigeants, les employés et certaines personnes désignées sont assujettis à la politique en matière de négociation des titres de la Société, laquelle interdit la négociation, directement ou indirectement, des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante. La politique en matière de négociation des titres interdit également de donner ce type d'information à des personnes non autorisées ou encore d'inciter des tiers à négocier les titres de ces sociétés ou de leur suggérer de le faire tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante.

Les opérations de couverture visant des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix sont interdites. Cette interdiction s'applique aux opérations de couverture telles que des contrats à terme variable prépayés, des ventes à découvert, des achats ou des ventes d'options, des swaps d'actions ou d'autres opérations de monétisation boursière qui ont pour but de couvrir ou de compenser une baisse du cours des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

La Société prévoit, à intervalle régulier à chaque trimestre, des périodes pendant lesquelles il est interdit de négocier des titres, y compris la période au cours des trimestres financiers durant laquelle les résultats financiers sont compilés, mais pas encore communiqués au public. Les administrateurs et les hauts dirigeants ne doivent pas négocier les titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix ni exercer des options de ces sociétés en dehors des délais prescrits accordés à cette fin.

RÔLE DE LA DIRECTION ET DES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

RÔLE DE LA DIRECTION DANS LE PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION ET D'ÉVALUATION

En 2020, le président-directeur du conseil a participé, avec le président, au processus d'établissement de la rémunération, à l'évaluation du rendement des principaux cadres supérieurs et à la formulation de recommandations au comité de gouvernance portant sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés et sur les objectifs d'exploitation spécifiques à utiliser à titre d'objectifs de rendement dans le cadre des divers programmes incitatifs. L'opinion du président-directeur du conseil ainsi que du président est appréciée en raison de leur relation constante auprès des principaux cadres supérieurs. Par conséquent, ils sont les mieux placés pour évaluer efficacement le rendement des autres membres de la haute direction visés ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Société.

Ces évaluations se basent sur l'atteinte des objectifs personnels et des objectifs de la Société, et elles comportent une évaluation des capacités à diriger et du perfectionnement de l'équipe. Les résultats de ces évaluations sont présentés au comité de gouvernance. Le vice-président exécutif et chef des ressources humaines aide le président-directeur du conseil ainsi que le président à formuler les recommandations de la direction, à les présenter au comité de gouvernance et à préparer les documents connexes sur les caractéristiques des régimes incitatifs et la rémunération des autres cadres supérieurs.

APPROCHE FONDÉE SUR LE MARCHÉ

L'approche fondée sur le marché est l'un des facteurs utilisés dans l'établissement de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience personnels, la capacité à gérer, l'équité interne entre les hauts dirigeants et les résultats d'exploitation de l'entreprise ou des secteurs dont le membre de la haute direction visé a la responsabilité. Le comité de gouvernance fait à l'occasion des analyses comparatives des programmes de rémunération par rapport à un groupe d'entreprises de référence afin de s'assurer que les programmes de la Société demeurent concurrentiels. On trouve une description détaillée de ce groupe de référence dans la section « Groupe de comparaison ». Pour l'examen de la rémunération, le comité de gouvernance a établi que la Société devait se situer dans le 50^{e} centile (médiane) au sein du groupe de comparaison sur la base de la rémunération directe totale, qui comprend le salaire de base ainsi que les montants cibles de rémunération à court et à long terme.

RÔLE DE MERIDIAN COMPENSATION PARTNERS

Au cours du deuxième semestre de 2020, les services de Meridian ont été retenus afin de réévaluer et de comparer la rémunération de certains des membres de la haute direction, par rapport au groupe de comparaison de Loblaw en matière de rémunération des hauts dirigeants. Les services de Meridian ont également été retenus afin de participer à l'évaluation du caractère concurrentiel du RICT et du RILT de la Société par rapport à ceux de ses pairs et du secteur, tout comme afin d'assurer leur harmonisation avec les initiatives stratégiques de croissance et axées sur le rendement de la Société.

Meridian n'est pas un conseiller indépendant en rémunération. La Société a versé à Meridian des honoraires de 99 069 $ en 2020 et de 95 972 $ en 2019, en contrepartie de ses services consultatifs.

Le comité de gouvernance évalue régulièrement s'il doit recourir en bonne et due forme aux services d'un conseiller indépendant en rémunération. Dans le cadre de son évaluation annuelle des pratiques de gouvernance, il a jugé qu'il n'avait pas besoin des services d'un conseiller indépendant en rémunération en 2020 et en 2019.

RÔLE D'AUTRES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

En 2020, les services de Willis Towers Watson ont été retenus pour effectuer une analyse comparative de la rémunération du président de Services financiers le Choix du Président en plus de celle d'autres postes de haute direction. Willis Towers Watson n'est pas un conseiller indépendant en rémunération. La Société a versé à Willis Towers Watson des honoraires de 62 031 $ en 2020 et de 63 011 $ en 2019, en contrepartie de ses services consultatifs.

GROUPE DE COMPARAISON

Outre son examen périodique de la rémunération des hauts dirigeants, en 2018, Meridian a réévalué le groupe de comparaison utilisé pour comparer la rémunération des hauts dirigeants de Loblaw et confirmé que, bien que les critères sur le plan de la taille et du secteur d'activité étaient toujours appropriés, des modifications étaient nécessaires afin de mieux refléter le groupe de comparaison en fonction des données sur la rémunération disponibles et des changements d'orientation de l'entreprise.

La constitution d'un groupe aux fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction visés n'est pas une mince affaire, car Loblaw est l'une des premières entreprises canadiennes au chapitre des revenus et du nombre d'employés. Qui plus est, il n'y a pas beaucoup de détaillants directement comparables à Loblaw et, à part dans le secteur des services financiers et des ressources, peu de grandes entreprises canadiennes peuvent être facilement comparées à Loblaw.

Le comité a approuvé le groupe de comparaison composé de trois types d'entreprises : (i) des entreprises de détail canadiennes; (ii) des entreprises de détail américaines; et (iii) de grandes entreprises canadiennes (autres que des détaillants). Les entreprises de détail américaines représentent l'ensemble du bassin de talents dans le secteur du détail et sont des concurrents directs pour le recrutement de cadres supérieurs. Quant aux grandes entreprises canadiennes, elles ont été sélectionnées pour rendre compte de la rémunération des hauts dirigeants en fonction des compétences et de l'expérience. La plupart des entreprises ci-dessous ont un chiffre d'affaires correspondant à entre un tiers et trois fois celui de Loblaw. Le chiffre d'affaires est le critère retenu pour les membres de chaque groupe de comparaison, car il s'agit habituellement d'une mesure plus fiable et prévisible que les autres critères (par exemple, les actifs ou la capitalisation boursière) pour la comparaison de la rémunération d'une entreprise de détail. En 2018, Loblaw se situait dans le 63e centile du groupe de comparaison en fonction du chiffre d'affaires et dans le 32e centile en fonction de la capitalisation boursière.

Voici les entreprises qui font partie du groupe de comparaison :

Entreprises de détail canadiennes	Entreprises de détail américaines	Grandes entreprises canadiennes	
Alimentation Couche-Tard Inc.	Best Buy Co Inc.	BCE Inc.	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
La Société Canadian Tire Limitée	Costco Wholesale Corporation	Bombardier Inc.	Nutrien Ltd.
Empire Company Limited	Dollar General Corp.	Brookfield Asset Management Inc.	Power Corporation du Canada
Metro inc.	Dollar Tree Inc.	Canadian Natural Resources Limited	Rogers Communications Inc.
	The Home Depot, Inc.	Cenovus Energy Inc.	Suncor Énergie Inc.
	The Kroger Co.	Enbridge Inc.	TELUS Corporation
	Lowe's Companies, Inc.	Husky Energy Inc.	
	Publix Super Markets, Inc.		
	Rite Aid Corporation		
	Sysco Corporation		
	Target Corporation		
	Walgreen Co.		
	US Foods Holdings Corporation		

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION EN 2020

Le comité de gouvernance examine tous les semestres la rémunération des membres de la haute direction visés. En 2020, le comité de gouvernance a examiné les résultats de l'analyse de la rémunération effectuée par Meridian et Willis Towers Watson.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

RÉSUMÉ DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société se compose des éléments énoncés dans la présente analyse de la rémunération, lesquels sont résumés ci-dessous :

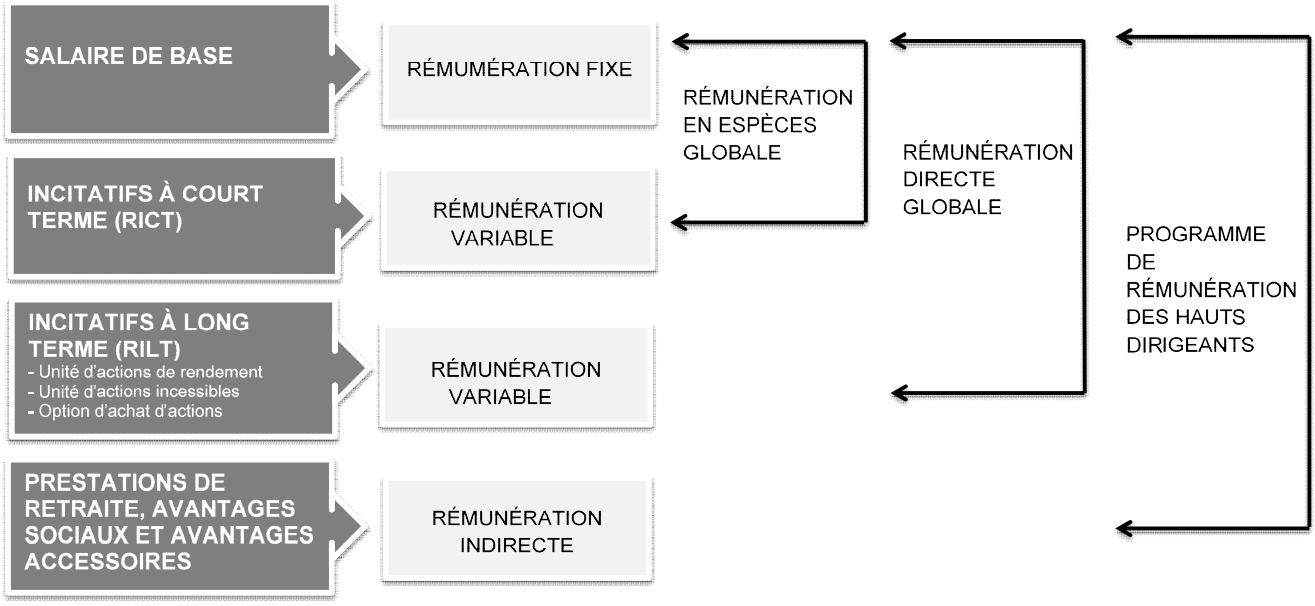

SYNTHÈSE DES COMPOSANTES

La rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2020 se composait principalement du salaire de base, d'une rémunération à court terme au comptant (que les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir sous forme d'unités d'actions différées des hauts dirigeants [UADHD]) et d'une rémunération à long terme (UAI, UAR et options d'achat d'actions), comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Les avantages sociaux, les prestations de retraite et les avantages accessoires représentent une part relativement peu élevée de la rémunération annuelle globale des membres de la haute direction visés.

Salaire de base	Incitatifs à court terme	Incitatifs à long terme	Prestations de retraite et avantages sociaux	Avantages accessoires
Rémunère les hauts dirigeants pour l'exécution de leurs responsabilités courantes.	Récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement financier et d'exploitation.	Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur offerte aux actionnaires, et permet de les fidéliser.	Aide les hauts dirigeants à prévoir leurs prestations de maladie et de retraite.	Offre aux dirigeants d'autres avantages concurrentiels par rapport aux pratiques sur le marché.

Composantes		Mode de paiement	Période	Objectifs et détails du programme
Rémunération fixe	Salaire de base	Au comptant	Annuelle	• Tient compte du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global du haut dirigeant.
Rémunération variable	Régime incitatif à court terme (RICT)	Au comptant	Annuelle	• Chaque haut dirigeant a une prime annuelle cible (un % du salaire de base). • Le versement réel est fixé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement financier et/ou d'exploitation préétablis et de l'atteinte des objectifs de rendement personnel de chaque membre de la haute direction visé. • Les paiements varient habituellement entre 0 et un maximum de 200 % de la prime cible du dirigeant, étant entendu que les paiements en vertu du RICT ont été plafonnés à 150 % de la prime cible des dirigeants.
		UADHD (au choix)	Choix annuel; UADHD conservées jusqu'à la cessation d'emploi.	• Les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur versement au titre du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base. • Les UADHD permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires et sont prises en compte dans la politique d'actionnariat des hauts dirigeants. • Le règlement est effectué en actions ordinaires achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. • Le régime d'UADHD prévoit le crédit d'UADHD supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UADHD est en circulation. Les dividendes sur les UADHD sont attribués en même temps que les UADHD.
	Régime incitatif à long terme (RILT)	UAI	Période d'acquisition des droits calculée sur trois ans	• Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. • Élément principal servant à fidéliser les hauts dirigeants. • Les UAI sont habituellement octroyées une fois par année. • Les UAI représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. • Les UAI sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicable. • Le régime d'UAI prévoit le crédit d'UAI supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UAI est en circulation. Les droits sur les dividendes d'UAI sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits applicables.
		UAR	Période de rendement calculée sur trois ans	• Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. • Les UAR sont habituellement octroyées une fois par année. • Les UAR représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. • L'acquisition des droits des UAR est tributaire de l'atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et de rendement du capital investi de la Société. • Le nombre global d'UAR dont les droits deviennent acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'octroi initial. • Les UAR sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable. • Le régime d'UAR prévoit le crédit d'UAR supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UAR est en circulation. Les dividendes sur les UAR seront attribués en même temps que les UAR et selon le même facteur lié au rendement que celles-ci.
		Options d'achat d'actions	Période d'acquisition des droits calculée sur cinq ans (à raison de 20 % par année); durée de 7 ans	• Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation du cours de l'action. • Les options d'achat d'actions sont habituellement octroyées une fois par année. • Les options d'achat d'actions représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants.

Composantes	Mode de paiement	Période	Objectifs et détails du programme
Avantages sociaux	Prestations d'assurance maladie et dentaire collective	Pendant et après l'emploi	• Le régime d'avantages sociaux des hauts dirigeants offre une couverture d'assurance maladie, dentaire et invalidité.
Prestations de retraite	Régime à prestations déterminées à l'intention des hauts dirigeants	Après la cessation d'emploi	• Le régime de retraite à l'intention des hauts dirigeants est conçu afin d'offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants, en guise de récompense pour leurs services. • Les droits d'un haut dirigeant dans le cadre du régime à prestations déterminées sont établis en fonction des années de service et du salaire admissible. • Les prestations annuelles totales payables au titre du régime à prestations déterminées de la Société sont plafonnées à 125 000 $ par an. • Le régime à prestations déterminées a été fermé aux nouveaux participants en 2006.
	Régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants	Après la cessation d'emploi	• Depuis 2006, les nouveaux hauts dirigeants participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants sur une base non contributive. • Les contributions étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 250 000 $) et étaient plafonnées à 27 830 $ par an en 2020.
	Régime de retraite de SDM	Après la cessation d'emploi	• Régime fermé pour les employés embauchés après le 28 mars 2014 ou qui n'avaient pas atteint les exigences d'admissibilité avant le 28 mars 2014 • Fournit des prestations de retraite mensuelles égales à 2 % de la moyenne du salaire de base maximal sur 36 mois consécutifs (à l'exclusion des primes incitatives) fois le nombre d'années de service reconnues, jusqu'à concurrence de 70 % de la moyenne du salaire de base (à l'exclusion des primes incitatives) des 12 mois précédant immédiatement le départ à la retraite
	Régime complémentaire de retraite à l'intention des hauts dirigeants (« RRNC »)	Après la cessation d'emploi	• Le RRNC est une obligation non financée par la Société. • Les cadres supérieurs de la Société dont les prestations de retraite excèdent les limites prévues par les lois fiscales applicables peuvent participer au RRNC sur une base non contributive s'ils respectent certaines conditions d'admissibilité.
Avantages accessoires	Allocation en espèces/remboursement pour services professionnels	Annuelle	• Certains avantages accessoires sont offerts, notamment l'utilisation d'un véhicule ou une allocation automobile, un examen médical annuel, un compte de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et la possibilité de participer au régime d'actionnariat des employés.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR 2020

SALAIRE DE BASE

Les salaires de base des membres de la haute direction visés sont fixés sur une base individuelle et non pas au moyen de fourchettes de salaires rigides, en fonction du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global individuel du haut dirigeant et de son unité d'exploitation ou sa division. Le comité de gouvernance revoit le salaire de base de chaque membre de la haute direction visé aux deux ans. Le comité de gouvernance peut ajuster le salaire d'un membre de la haute direction visé par suite d'un changement de ses fonctions et de ses responsabilités, de son rendement et de sa contribution, sur une base individuelle ou sur la base du rendement de son unité d'exploitation ou de sa division.

Le tableau suivant présente le salaire de base de chacun des membres de la haute direction visés pour 2020. Pour plus de précisions sur les raisons qui ont motivé la hausse du salaire de base annualisé par rapport à 2019, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2020 » à la page 70.

Nom	Salaire de base annualisé en 2020 ($)	Augmentation par rapport à 2019 (%)
Galen G. Weston	480 000[(1)]	Néant
Darren Myers	865 000	5,5
Sarah R. Davis	1 000 000	Néant
Jeff Leger	625 000	25,0
Barry Columb	625 000	8,7

(1) Le salaire de base global de 1 200 000 $ versé à M. Weston est pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 720 000 $ et Loblaw 480 000 $ en 2020.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME

Tous les membres de la haute direction visés participent au RICT de Loblaw. En 2020, le RICT était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de SDM, avec une emphase particulière sur la conformité. Le RICT incite les hauts dirigeants, dont les membres de la haute direction visés, à atteindre certains objectifs d'exploitation et financiers annuels. Tous les exercices, le rendement des hauts dirigeants est mesuré en fonction d'objectifs d'exploitation et financiers précis, qui varient d'une année à l'autre. Le comité de gouvernance estime que le RICT est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme; ces derniers sont donc moins susceptibles de prendre des risques excessifs ou inappropriés.

Il incombe au comité de gouvernance d'approuver les caractéristiques du programme ainsi que les attributions effectuées par la Société aux termes du RICT. Le comité de gouvernance reçoit des rapports périodiques sur les mesures de rendement du RICT, notamment le travail accompli par rapport aux objectifs.

Tous les participants ont des objectifs d'attributions aux termes du RICT qui sont exprimés en pourcentage de leur salaire de base. Ces objectifs sont fixés en fonction du poste occupé par le haut dirigeant et de son niveau hiérarchique au sein de l'entreprise. Selon le rendement réel obtenu par rapport aux objectifs de rendement, les montants versés pour chaque objectif de rendement se situent entre zéro et le seuil maximal de 200 % de la cible pour chacune des composantes du RICT, avec un versement maximal de 200 % aux termes du RICT. En 2020, le comité de gouvernance a approuvé une réduction de l'attribution maximale payable pour chaque composante du RICT, celle-ci passant à 150 % de la cible applicable, pour un versement maximum en vertu du RICT de 150 %.

Le RICT de 2020 comportait aussi une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de la cible globale de chaque membre de la haute direction visé aux termes du RICT. Le comité de gouvernance, dans son évaluation du rendement personnel, a pris en compte le rôle de chaque haut dirigeant dans l'atteinte globale des objectifs de la Société et de rendement personnel, ainsi que ses qualités de leader. Les caractéristiques générales du RICT de M. Weston ont été établies par le comité de gouvernance de la Société et de Weston, en fonction de ses responsabilités dans chacune des entreprises.

Les attributions aux termes du RICT sont établies de manière distincte pour chaque mesure de rendement et ensuite regroupées afin d'obtenir le montant final. Les sommes peuvent être versées en espèces, même si les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur attribution au titre du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base.

Les attributions aux termes du RICT sont calculées d'après la formule ci-dessous, étant entendu, toutefois, que pour 2020, le versement maximum en vertu de chaque composante du RICT a été réduit à 150 %.

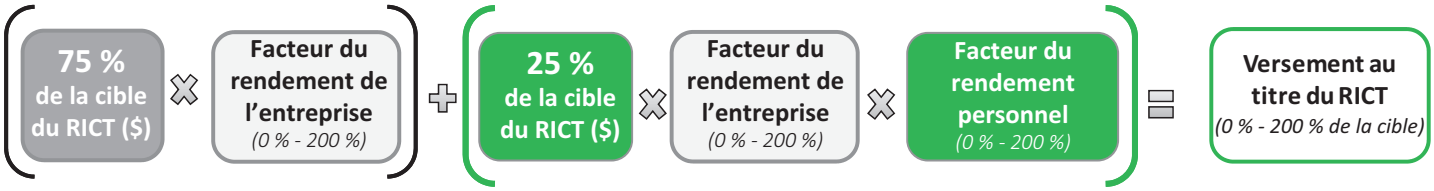

Caractéristiques du régime

Le RICT est conçu pour inciter les hauts dirigeants à atteindre les objectifs du plan d'affaires et les objectifs stratégiques de la Société, tout en mettant l'accent sur la conformité. Au début de chaque exercice, le comité de gouvernance fixe les caractéristiques du RICT, notamment les mesures, les pondérations et les objectifs spécifiques de rendement d'entreprise. Dans le cadre de l'établissement des mesures, des pondérations, des objectifs de rendement et de la fourchette des versements pour chaque exercice, le comité de gouvernance tient compte des composantes principales des objectifs du plan d'affaires, budgétaires et stratégiques annuels de la Société. Après la fin de l'exercice, le comité de gouvernance revoit les résultats financiers de la Société en les comparant aux objectifs de rendement et il évalue si, selon lui, des ajustements sont nécessaires afin de tenir compte d'événements imprévus survenus durant l'exercice.

Dans le cadre de son processus d'évaluation annuel, le comité de gouvernance examine les résultats de la vérification des caractéristiques du RICT afin d'illustrer les versements selon divers scénarios. La vérification sert à s'assurer que l'échelle de rendement (c.-à-d. du seuil à la cible au maximum) est fixée adéquatement, de sorte que les niveaux de rendement puissent être atteints grâce à des efforts soutenus sans prise de risques excessifs.

Le comité de gouvernance examine également attentivement le partage des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires à l'aide de divers scénarios de rendement. Il est important de comprendre les différentes possibilités de versements en fonction du rendement réel, car elles sont liées à la portion des bénéfices attribués aux employés et aux actionnaires. L'analyse de la répartition respective des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires offre une base qui confirme le caractère raisonnable et abordable des versements au titre du RICT à la lumière du rendement atteint. Le comité de gouvernance analyse l'historique de rendement du RICT sur cinq ans et sa corrélation avec les principales mesures de rendement financier au cours de cette période. Les vérifications et les analyses rétroactives servent à évaluer et à confirmer le caractère raisonnable et acceptable des versements au titre du RICT.

Le tableau suivant présente des données relatives aux cibles et aux attributions totales maximales aux termes du RICT pour chaque membre de la haute direction visé :

Nom	Salaire de base ($)[1]	Cible du RICT exprimée en pourcentage du salaire de base (%)	Cible du RICT ($)	Attribution maximale aux termes du RICT[4] ($)
Galen G. Weston	480 000[2]	150	720 000	1 440 000
Darren Myers	865 000	125	1 081 250	2 162 500
Sarah R. Davis	1 000 000	150	1 500 000	3 000 000
Jeff Leger	625 000	100	625 000	1 250 000
Barry Columb	625 000[3]	100	612 568	1 225 136

(1) Les attributions aux termes du RICT de 2020 sont calculées en fonction du salaire admissible au RICT de chaque membre de la haute direction visé de 2020. Le salaire admissible au RICT pour MM. Myers et Leger et pour M^me^ Davis était le même que leur salaire de base; le salaire admissible au RICT de MM. Weston et Columb est décrit aux notes (2) et (4).

(2) Le salaire de base global de 1 200 000 $ versé à M. Weston est pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 720 000 $ et Loblaw 480 000 $ en 2020. La cible globale du RICT de M. Weston prise en charge par Weston et Loblaw s'élève à 1 800 000 $ et son attribution maximale globale aux termes du RICT s'élève à 3 340 800 $.

(3) M. Columb a reçu une augmentation de son salaire de base avec prise d'effet au 1^er^ avril 2020. Son salaire de base réel pour 2020 était de 612 500 $ et son salaire admissible au RICT était de 612 568 $.

(4) Les attributions maximales aux termes du RICT ci-dessus sont présentées en fonction de versements maximaux aux termes du RICT correspondant à 200 % de la cible. En février 2021, le comité de gouvernance a approuvé une réduction du versement maximal aux termes du RICT, celui-ci passant de 200 % à 150 % de la cible applicable pour le RICT de 2020.

Mesures de rendement du RICT de 2020

En 2020, le RICT était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de SDM, avec une emphase particulière sur la conformité. Il comprenait cinq mesures de rendement, pondérations et cibles conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de la Société en 2020 :

RICT de Loblaw – Mesures de rendement de 2020

Chiffre d'affaires consolidé 35 %	Bénéfice consolidé 35 %	Conformité 10 %	Levier d'exploitation 10 %	ISG consolidé[2] 10 %

(1) Mesures de rendement applicables à M^me^ Davis et à MM. Weston, Myers et Leger. En ce qui a trait aux mesures de rendement applicables à M. Columb, qui comprennent des mesures propres à Services financiers le Choix du Président, veuillez vous reporter à la rubrique « RICT – Mesures de rendement de 2020 applicables à Barry Columb, président, Services financiers le Choix du Président ».

(2) Le terme ISG désigne le nouvel indice de satisfaction de la clientèle, soit l'indice de satisfaction globale.

Une description de chaque mesure de rendement ainsi que des tableaux résumant les fourchettes de rendement et les pourcentages de versement figurent ci-dessous :

Cible de chiffre d'affaires consolidé

La cible de chiffre d'affaires consolidé pour 2020 (48 705 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la croissance des revenus consolidés (à l'exclusion du regroupement de franchisés). Pour 2020, la mesure du chiffre d'affaires consolidé comprenait un qualificatif qui faisait en sorte que le rendement était plafonné à 100 % si la part du tonnage ajusté diminue d'une année à l'autre, compte tenu de tout changement au niveau de la superficie en pieds carrés.

		Seuil		Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 48 218 M$	48 218 M$	Chaque tranche supplémentaire de 0,10 % (48,7 M$)	48 705 M$	Chaque tranche supplémentaire de 0,15 % (73,1 M$)	49 436 M$ ou plus
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+5 %	100 %	+10 %	200 %

Cible de bénéfice consolidé

La cible de bénéfice consolidé pour 2020 (3 602 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants s'efforcent d'atteindre un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté* ») (à l'exclusion du regroupement de franchises) conforme aux plans d'affaires annuels et pluriannuels combinés de Loblaw et SDM. Pour 2020, la cible du bénéfice consolidé comprenait un qualitatif qui faisait en sorte que pour qu'un haut dirigeant soit admissible aux cibles ci-dessus, la croissance du BAIIA ajusté devait être positive et la cible en termes de BAIIA ajusté devait être atteinte.

	Seuil			Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 3 512 M$	3 512 M$	Chaque tranche supplémentaire de 0,25 % (9,0 M$)	3 602 M$	Chaque tranche supplémentaire de 0,5 % (18,0 M$)	3 782 M$ ou plus
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+5 %	100 %	+10 %	200 %

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note dans la section « Autre information » de la présente circulaire.

Conformité

La cible de conformité pour 2020 a été fixée afin que les hauts dirigeants concentrent leurs efforts sur l'engagement continu envers la conformité légale et réglementaire de Loblaw. L'atteinte de la mesure de conformité a été déterminée en fonction des trois initiatives de conformité de Loblaw : maintien de la certification ISO relativement à son programme relatif à la conformité de la loi sur la concurrence; l'efficacité opérationnelle (relativement à la santé et à la sécurité au travail, aux plans de mesures correctrices aux termes de l'audit relatif à la salubrité des aliments, aux plans d'action relativement au domaine de la pharmacie, au droit de la concurrence, à la gestion des risques par la conception et les projets en technologies de l'information); et l'achèvement de la formation obligatoire sur la conformité dans les délais prescrits (relativement à la santé et à la sécurité au travail, à la salubrité des aliments, au domaine de la pharmacie, au respect de la vie privée et au code de conduite). Si Loblaw atteint sa cible de conformité, et dans la mesure où le rendement combiné de ses cibles de chiffre d'affaires consolidé, de bénéfice consolidé, de levier d'exploitation et de ISG consolidé est supérieur à 100 %, le même facteur lié au rendement combiné sera appliqué à la mesure de conformité. Dans la mesure où la cible de conformité n'est pas atteinte, le versement au titre du rendement relatif à la mesure de conformité sera établi au gré du comité de gouvernance. En cas d'incident majeur de non-conformité par la Société, aucun versement relatif à la mesure de conformité ne sera effectué, et ce, malgré l'atteinte des cibles de conformité.

Initiative	Cible
Assurance de l'ISO	Oui/Pas atteint
Validation de l'efficacité opérationnelle	Atteinte
Achèvement de la formation obligatoire sur la conformité dans les délais prescrits	Atteinte

Cible de levier d'exploitation

La cible de levier d'exploitation pour 2020 était fondée sur une amélioration des frais de vente, généraux et administratifs (VGA) de la Société dans le secteur de la vente au détail (à l'exclusion de l'amortissement et du regroupement de franchises) en pourcentage des ventes. La cible pour 2020 était de 20,5 %.

	Seuil			Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Plus de 20,55 %	20,55 %	Chaque amélioration de 0,5 point de base	20,50 %	Chaque amélioration de 0,5 point de base	20,45 % ou moins
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+5 %	100 %	+10 %	200 %

Cible de satisfaction globale

L'indice de satisfaction de la clientèle à l'échelle de l'entreprise, l'ISG , fournit une mesure directe de l'interaction avec la clientèle en magasin. La cible de l'ISG pour 2020 (60,5 %) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la satisfaction de la clientèle à court terme afin qu'elle se traduise par sa fidélisation à long terme. La cible et la fourchette de rendement pour 2020 ont été établies de telle sorte que la cible représente une amélioration proposée de 40 points de base de l'ISG de la Société par rapport à l'ISG de 2019.

		Seuil		Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 57,5 %	57,5 %	Chaque amélioration de 0,30 %	60,5 %	Chaque amélioration de 0,30 %	63,5 %
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+5 %	100 %	+10 %	200 %

Calcul relatif au RICT de 2020 de Loblaw

En février 2021, le comité de gouvernance a passé en revue les résultats financiers de 2020 de Loblaw et a établi que le versement maximum pour chaque cible de rendement de chacune des composantes du RICT serait plafonné à 150 %. Après ajustements, les versements au titre du RICT de 2020 ont été approuvés comme suit :

Objectif de rendement	Pondération (%)	Cible	Montant réel	Rendement	Facteur de versement (% de la cible)
Chiffre d'affaires consolidé	35	48 705 M$	50 847 M$	150,0 %	52,5 %
Bénéfice consolidé	35	3 602 M$	3 457 M$	0,0 %	0,0 %
Conformité	10	Cibles fixées	Cibles atteintes	100,0 %	10,0 %
Levier d'exploitation	10	20,5 %	20,25 %	150,0 %	15,0 %
Satisfaction globale	10	60,5 %	62 %	125,0 %	12,5 %
Versements totaux au titre du RICT					**90,0 %**

Principaux facteurs influant sur les résultats

Après avoir examiné les résultats financiers de 2020 de la Société au début de 2021, le comité de gouvernance a déterminé les principaux facteurs qui contribuent au rendement de chaque composante par rapport à la cible :

- La hausse du chiffre d'affaires consolidé par rapport à la cible était attribuable aux fortes ventes du secteur de l'alimentation au détail et de la pharmacie, en partie en raison du fait que plus de clients cuisinent et mangent à la maison en raison de la pandémie de COVID-19.
- La baisse du bénéfice consolidé par rapport à la cible était attribuable à la hausse des coûts pour assurer la sécurité des clients et des collègues au cours de la pandémie de COVID-19 et à la hausse des coûts de main-d'œuvre dans le commerce électronique en raison du volume plus élevé de ventes en ligne.
- Le levier d'exploitation a été favorable par rapport à la cible, en raison de la hausse des ventes et des gains sur le plan des processus et de l'efficacité, ces résultats ayant été partiellement contrebalancés par la hausse des coûts relatifs à la pandémie de COVID-19 et la hausse des coûts de main-d'œuvre dans le commerce électronique.

En 2020, la Société a continué de mettre l'emphase sur la conformité, la gestion des programmes de conformité en matière de concurrence à la pointe du secteur étant assurée par le bureau de conformité indépendant sous la direction du vice-président principal et chef de la conformité et de l'éthique. La Société a atteint avant la fin de 2020 toutes les cibles de conformité qu'elle s'était fixée. En 2020, la Société a réussi à conserver son accréditation ISO pour ses systèmes de gestion de la conformité relativement à son programme de conformité à la loi sur la concurrence.

RICT – Mesures de rendement de 2020 applicables à Barry Columb, président, Services financiers le Choix du Président

Pour 2020, le RICT pour M Columb, à titre de président de Services financiers le Choix du Président, était conçu pour que M. Columb se concentre à la fois sur la stratégie et le rendement de Services financiers le Choix du Président, ainsi que sur l'intégration des activités de Services financiers le Choix du Président à celles de la Société, avec une emphase particulière sur la conformité. Le RICT pour M. Columb était fonction de mesures portant sur le chiffre d'affaires, les bénéfices et la conformité qui comprenaient à la fois des éléments propres à Services financiers le Choix du Président et des éléments consolidés pour Loblaw; des mesures relatives au levier d'exploitation et à l'ISG de Loblaw; et des mesures relatives à des projets stratégiques propres à Services financiers le Choix du Président. La cible du RICT de M. Columb est fixée à 60 % en fonction d'éléments propres à Services financiers le Choix du Président et à 40 % en fonction d'éléments consolidés propres à Loblaw.

Le RICT pour le président de Services financiers le Choix du Président a été élaboré à l'aide des mesures de rendement et pondérations d'ensemble suivantes conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de la Société et de Société financière le Choix du Président en 2020 :

RICT de 2020 – Mesures de rendement applicables au président de Services financiers le Choix du Président

Services financiers le Choix du Président 60 %	Chiffre d'affaires 16,7 %	Bénéfice 41,7 %	Conformité 8,3 %	Projets stratégiques 33,3 %	
Loblaw 40 %	Chiffre d'affaires 35 %	Bénéfice 35 %	Conformité 10 %	Levier d'exploitation 10 %	ISG 10 %

Le texte qui suit décrit les mesures de rendement applicables à M. Columb :

Composantes propres à Loblaw

Les composantes des mesures de rendement des activités applicables à M. Columb qui font partie des mesures de rendement de Loblaw, notamment les fourchettes de rendement, les facteurs de versement, les facteurs de versement finaux et les facteurs influant sur les résultats, sont tous décrits ci-dessus.

Cible de chiffre d'affaires de Services financiers le Choix du Président

Les cibles de Services financiers le Choix du Président pour 2020 (1 285 millions de dollars) ont été conçues pour que les dirigeants de Services financiers le Choix du Président se concentrent sur la croissance du chiffre d'affaires en fonction de ce qui suit: (i) les services financiers provenant des intérêts réalisés sur les soldes impayés et les frais touchés sur les volumes d'achat (estimés à 80 %); et (ii) les services du Choix du Président provenant des ventes du secteur des télécommunications et des marges sur les ventes de cartes-cadeaux (estimés à 20 %).

Cible de bénéfice de Services financiers le Choix du Président

La cible de bénéfice de Services financiers le Choix du Président pour 2020 (147 millions de dollars) a été conçue pour que les dirigeants de Services financiers le Choix du Président s'efforcent de réaliser un bénéfice avant impôts conforme au plan d'affaires annuel et pluriannuel de Services financiers le Choix du Président.

Cible de conformité de Services financiers le Choix du Président

La cible en matière conformité de Services financiers le Choix du Président pour 2020 a été conçue pour faire en sorte que les dirigeants de Services financiers le Choix du Président se concentrent sur l'engagement continu de Services financiers le Choix du Président en matière de conformité juridique et réglementaire. L'atteinte de la mesure de conformité a été déterminée en fonction de trois initiatives de conformité de Services financiers le Choix du Président : (i) rester dans les limites de l'appétence pour le risque établies par les responsables de la gestion des risques d'entreprise et de la conformité des Services financiers le Choix du Président; (ii) exécuter les plans de conformité établis pour 2020; et (iii) terminer à temps la formation obligatoire sur la conformité. Si Services financiers le Choix du Président atteint ses objectifs de conformité, alors, dans la mesure où le chiffre d'affaires et le bénéfice combinés de la Société et de Services financiers le Choix du Président dépassent la cible, le même facteur de rendement combiné serait appliqué à la mesure de conformité. Dans la mesure où les objectifs de conformité n'ont pas été atteints, tout paiement de rendement au titre de la mesure de conformité serait à la discrétion du comité de gouvernance de Services financiers le Choix du Président. Il n'y aurait pas de paiement pour la mesure de conformité dans le cas où Services financiers le Choix du Président connaîtrait un incident de non-conformité majeur, même si les objectifs de conformité étaient atteints.

Cible en matière de projet stratégique de Services financiers le Choix du Président

La cible en matière de projet stratégique de Services financiers le Choix du Président pour 2020 était liée au projet de compte PC argent. Le compte PC argent a été lancé au cours du troisième trimestre et qui constitue un produit bancaire innovateur qui fonctionne comme un compte bancaire et permet aux clients d'économiser ou d'envoyer de l'argent, de dépenser de l'argent en personne ou en ligne et de gagner des points PC Optimum. Pour 2020, si la cible relative au projet stratégique n'était pas atteinte, alors les autres mesures seraient plafonnées à 100 %. Si Services financiers le Choix du Président dépassait sont objectif en ce qui concerne le projet stratégique, alors dans la mesure où le chiffre d'affaires et le bénéfice combinés de la Société et de Services financiers le Choix du Président dépassaient la cible, le même facteur de rendement combiné serait appliqué à la mesure relative au projet stratégique. Si la cible en matière de projet stratégique n'était pas atteinte, tout paiement de rendement au titre de cette mesure serait à l'appréciation du comité de gouvernance de Services financiers le Choix du Président.

Calcul relatif au RICT de 2020 du président de Services financiers le Choix du Président

En février 2021, les comités de gouvernance de Services financiers le Choix du Président et de Loblaw ont passé en revue les résultats financiers de 2020 de leurs entités respectives et ont approuvé un ajustement au facteur de paiement visant à hausser le facteur de versement à 77,5 % de la cible en raison du fait que les résultats financiers de Services financiers le Choix de Président subissaient l'incidence défavorable de la conjoncture macroéconomique, sur laquelle le président de Société financière le Choix du Président n'exerce aucun contrôle. Les comités de gouvernance ont évalué les mesures de rendement de 2020 applicables au président de Services financiers le Choix du Président comme suit :

Objectif de rendement	Pondération (%)	Cible	Montant réel	Rendement ajusté	Facteur de versement (% de la cible)
Chiffre d'affaires de SFLCDP	16,7	1 285 M$	1 097 M$	s.o.	
Bénéfice de SFLCDP	41,7	147 M$	80 M$	s.o.	
Conformité et risque de SFLCDP	8,3	Cibles fixées	Cibles atteintes	s.o.	
Projets stratégiques de SFLCDP	33,3	Cibles fixées	Cibles atteintes	s.o.	
Mesures totales SFLCPD (60 %)				**77,5 %**	**77,5 %**
Mesures totales de Loblaw (40 %)					**90.0 %**
Versements totaux au titre du RICT					**82,5 %**

Principaux facteurs influant sur les résultats

Après avoir examiné les résultats financiers de 2020 de la Société au début de 2021, le comité de gouvernance de Services financiers le Choix du Président a déterminé les principaux facteurs qui ont contribué rendement de Services financiers le Choix du Président par rapport à ses objectifs :

- de plus faibles revenus d'intérêts attribuables à une baisse des soldes des cartes de crédit;
- une baisse des commissions d'interchange et des frais de carte de crédit connexes principalement attribuable à une baisse des dépenses de la clientèle.

Le facteur de paiement total pour les mesures liées au rendement de l'entreprise pour M. Columb s'est établi à 82,5 %.

Composantes personnelles du RICT

Galen G. Weston, président-directeur du conseil

Les attributions aux termes du RICT de M. Weston pour 2020 étaient représentatives des fonctions de président-directeur du conseil qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT pour Loblaw. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le travail accompli par M. Weston pour atteindre les objectifs stratégiques de la Société et son rôle dans la réalisation globale du plan financier de 2020 de la Société. Le comité de gouvernance a aussi pris en considération des facteurs qualitatifs, dont les qualités de leader dont M. Weston a fait preuve pour gérer les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la Société, l'importance constante accordée à la conformité et à l'éthique et la mise de l'avant des objectifs du plan de culture organisationnelle. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Weston une composante de rendement personnel de 162 000 $, ce qui représente 100 % de la cible.

Darren Myers, chef de la direction financière

Les attributions aux termes du RICT de M. Myers pour 2020 sont représentatives des fonctions de chef de la direction financière qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Myers dans la gestion des effets de la pandémie de COVID-19 sur la Société, son rôle dans le soutien et l'avancement des initiatives stratégiques et des gains d'efficacité opérationnelle de la Société, ainsi que l'exécution du plan d'affaires de la Société. Le comité de gouvernance a aussi pris en considération des facteurs qualitatifs, dont les qualités de leader dont M. Myers a fait preuve. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Myers une composante de rendement personnel de 243 281 $, ce qui représente 100 % de la cible.

Sarah R. Davis, présidente

Les attributions aux termes du RICT de M^{me} Davis pour 2020 sont représentatives des fonctions de présidente de Loblaw qu'elle a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle qu'a joué M^{me} Davis dans la gestion des effets de la pandémie de COVID-19 sur la Société et son rôle dans les efforts déployés par la Société à l'égard de la conformité et de l'éthique et dans la promotion des initiatives stratégiques de la Société et des objectifs du plan d'affaires pour 2020. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M^{me} Davis et son rôle dans la mise en œuvre des plans stratégiques et de culture organisationnelle de la Société. D'après ces critères, le comité a attribué à M^{me} Davis une composante de rendement personnel de 337 500 $, ce qui représente 100 % de la cible.

Jeff Leger, président, SDM

Les attributions aux termes du RICT de M. Leger pour 2020 sont représentatives des fonctions de président de SDM qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont la gestion par M. Leger de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur SDM, son rôle dans le soutien et l'avancement des initiatives stratégiques et des gains d'efficacité opérationnelle de la Société, ainsi que l'exécution du plan d'affaires de SDM. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M. Leger et son rôle dans les divers programmes de diversité de la Société. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Leger une composante de rendement personnel de 175 781 $, ce qui représente 125 % de la cible.

Barry Columb, président, Services financiers le Choix du Président

Les attributions aux termes du RICT de M. Columb pour 2020 sont représentatives des fonctions de président de Services financiers le Choix du Président qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Columb dans la gestion de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur Services financiers le Choix du Président et son rôle dans la mise en place des plans stratégiques chez Services financiers le Choix du Président. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M. Columb et son rôle en matière de sensibilisation à la conformité et à l'éthique. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Columb une composante de rendement personnel de 126 342 $, ce qui représente 100 % de la cible.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement et les pondérations utilisées afin de calculer les attributions aux termes du RICT de M^me^ Davis et de MM. Weston, Myers et Leger et pour les 40 % de la cible aux termes du RICT de M. Columb imputable à la mesure de rendement de Loblaw en 2020 :

	Attributions aux termes du RICT de 2020 de Loblaw[1]							
Nom	**Chiffre d'affaires consolidé ($)**	**Bénéfice consolidé ($)**	**Conformité ($)**	**Levier d'exploitation ($)**	**Satisfaction globale ($)**	**RICT total du rendement de l'entreprise (à 90,0 %) ($)**	**Rendement personnel[2] ($)**	**Attribution aux termes du RICT de Loblaw ($)**
Galen G. Weston[3]	283 500	—	54 000	81 000	67 500	**486 000**	162 000	**648 000**
Darren Myers	425 742	—	81 094	121 641	101 367	**729 844**	243 281	**973 125**
Sarah R. Davis	590 625	—	112 500	168 750	140 625	**1 012 500**	337 500	**1 350 000**
Jeff Leger	246 094	—	46 875	70 313	58 594	**421 875**	175 781	**597 656**
Barry Columb[4]	96 479	—	18 377	27 566	22 971	**165 393**	55 131	**220 524**

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel touché par le membre de la haute direction visé en 2020, selon le cas.
(2) La valeur monétaire au titre du rendement personnel est calculée en fonction de 25 % de la valeur monétaire de la cible du RICT multiplié par le facteur de rendement de l'entreprise et le facteur de rendement personnel.
(3) M. Weston reçoit également une attribution aux termes du RICT de Weston. Le salaire de base de M. Weston est payé à 40 % par la Société et à 60 % par Weston, chaque part du salaire étant respectivement assujettie au RICT de la société applicable. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération que M. Weston obtient de Weston, il convient de se reporter à la circulaire de sollicitations de procurations de la direction de Weston qui peut être consultée au www.sedar.com.
(4) La cible aux termes du RICT de M. Columb est imputable à 40 % aux mesures de rendement de Loblaw et à 60 % à celles de Services financiers le Choix du Président. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus reflètent la partie de l'attribution de M. Columb imputable à Loblaw uniquement. On peut trouver plus de détails sur l'attribution de M. Columb aux termes du RICT qui est imputable aux critères de Services financiers le Choix du Président ci-après, de même que son attribution totale aux termes du RICT.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement et les pondérations utilisées afin de calculer la part de 60 % des attributions cibles de M. Columb aux termes du RICT imputée à Services financiers le Choix du Président pour 2020 et présente ses attributions totales aux termes du RICT, y compris la partie de celles-ci imputable aux mesures de rendement de Loblaw :

	Part de 60 % de l'attribution de M. Columb aux termes du RICT de 2020 imputée à Services financiers le Choix du				
Nom	**RICT total du rendement de l'entreprise (à 77,5 %) ($)**	**Rendement personnel ($)[2]**	**Attribution aux termes du RICT de SFLCDP ($)**	**Attribution aux termes du RICT de Loblaw ($)**	**Attribution totale aux termes du RICT ($)**
Barry Columb	**213 633**	71 211	**284 844**	220 524	**505 369**

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel reçu en 2020 par chaque membre de la haute direction visé pendant l'année.
(2) La valeur monétaire au titre du rendement personnel est calculée en fonction de 25 % de la valeur monétaire de la cible du RICT multiplié par le facteur de rendement de l'entreprise et le facteur de rendement personnel.

Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants

Le régime d'UADHD permet à un haut dirigeant de recevoir jusqu'à 100 % de son versement au titre du RICT pour un exercice donné en UADHD, jusqu'à concurrence d'un plafond cumulatif correspondant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant. Les UADHD détenues par un haut dirigeant seront payées en actions ordinaires achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la

cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le choix de participer à un régime d'UADHD pour un exercice donné doit être fait avant le début de cet exercice et il est irrévocable. Le nombre d'UADHD octroyées pour un exercice donné sera calculé en divisant le versement au titre du RICT faisant l'objet d'un choix au titre du régime d'UADHD par la valeur d'une action ordinaire à la date où la prime au titre du RICT serait versée autrement. À cette fin, et pour le calcul de la valeur des UADHD d'un haut dirigeant au moment du rachat, la valeur d'une action ordinaire est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédent la date de cette valorisation. Des UADHD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires tant qu'une UADHD est en circulation.

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME

Le RILT fondé sur des titres de capitaux propres de la Société est conçu pour fidéliser les hauts dirigeants et leur donner intérêt à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires en leur octroyant des primes incitatives fondées sur des titres de capitaux propres dont les droits sont acquis au fil du temps. Aux termes du RILT, la Société octroie aux hauts dirigeants des incitatifs à long terme sous forme d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR, titres dont la valeur est directement liée au cours de l'action ordinaire. Les octrois aux termes du RILT sont versés chaque année aux hauts dirigeants admissibles.

Les octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés consistent en un tiers d'options d'achat d'actions, un tiers d'UAI et un tiers d'UAR à la juste valeur à la date de l'octroi (les proportions pourraient être arrondies et donc varier légèrement). Le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, et après consultation avec Meridian, a établi que les proportions actuelles aux termes du RILT représentent un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; (ii) les UAI, qui constituent un élément essentiel à la fidélisation des hauts dirigeants et à l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et (iii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique. L'approche équilibrée présentant une pondération égale des options d'achat d'actions, des UAI et des UAR continue d'être concurrentielle en Amérique du Nord et est compatible avec la stratégie à long terme de la Société.

La valeur d'un octroi aux termes du RILT en faveur d'un haut dirigeant participant correspond généralement à un pourcentage de son salaire de base. Tous les octrois sont examinés et approuvés par le comité de gouvernance dans le cadre de son examen régulier de la rémunération. Les attributions annuelles aux termes du RILT sont octroyées au cours du premier trimestre, pendant la période de négociation permise, après l'annonce des résultats financiers de fin d'exercice de la Société conformément à la politique en matière de négociation des titres de la Société. Les octrois « hors cycle » sont accordés aux hauts dirigeants nouvellement embauchés ainsi qu'aux hauts dirigeants faisant l'objet d'une promotion au cours de l'exercice, pendant la période de négociation permise qui suit la publication des résultats financiers trimestriels.

En 2020, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés suivants :

Nom	Salaire de base ($)[1]	Octrois annuels aux termes du RILT exprimés en pourcentage du salaire de base (%)	Juste valeur à la date de l'octroi ($)[2]	Type d'octroi aux termes du RILT[3]
Galen G. Weston	480 000	500	2 400 028 [4]	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Darren Myers	865 000	300	2 595 061	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Sarah R. Davis	1 000 000	400	3 999 960	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Jeff Leger	625 000	200	1 249 964	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Barry Columb	625 000	200	1 249 964 [5]	Options d'achat d'actions, UAI et UAR

(1) Outre les attributions uniques, les attributions aux termes du RILT sont calculées en fonction du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé à la date de l'octroi. Le salaire de base global de 1 200 000 $ versé à M. Weston est pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 720 000 $ et Loblaw 480 000 $ en 2020.

(2) La juste valeur à la date de l'octroi d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(3) Les options d'achat d'actions, les UAI et les UAR constituent chacune un tiers des octrois annuels aux termes du RILT.

(4) En plus des octrois annuels aux termes du RILT que lui a consentis la Société, M. Weston a reçu de la part de Weston des octrois annuels aux termes du RILT d'une juste valeur à la date de l'octroi de 3 600 022 $. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Les principales caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAI et du régime d'UAR sont décrites ci-après.

Régime d'options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le montant des attributions annuelles accordées à un haut dirigeant est déterminé en fonction de l'attribution totale aux termes du RILT auquel il a droit. Le comité de gouvernance gère le régime d'options d'achat d'actions, approuve les participants au régime, consent les octrois d'options et établit les limites, les restrictions et les conditions applicables aux octrois. Tous les employés de la Société ou des membres de son groupe, tel qu'établi par le comité de gouvernance, peuvent participer au régime d'options d'achat d'actions.

Le tableau suivant fournit les détails des options en circulation permettant l'acquisition d'actions ordinaires et des actions ordinaires disponibles aux fins d'octrois d'options futurs.

	Au : 2 janvier 2021	Au : 15 mars 2021
Actions ordinaires émises et en circulation	347 361 480	344 359 658
Options en circulation		
Nombre en circulation	7 259 645	8 876 838
Nombre en circulation exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	2,1 %	2,6 %
Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions à tout moment		
Nombre pouvant être émis	28 137 162	28 137 162
Nombre pouvant être émis exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	8,1 %	8,2 %
Actions ordinaires disponibles aux fins d'octrois d'options futurs		
Nombre disponible	5 485 030	3 795 606
Nombre disponible exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	1,6 %	1,1 %

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options d'achat d'actions en circulation qui sont révoquées, échues, annulées ou dont les droits sont non acquis, pour quelque raison que ce soit, sans avoir été exercées, pourront de nouveau être octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées ni cédées, sauf par testament ou en vertu en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale et, de son vivant, seul le porteur des options peut les exercer. Se reporter à la page 72 pour consulter l'information concernant le traitement des options d'achat d'actions en cas de démission, de cessation d'emploi avec ou sans motif valable, ou de départ à la retraite d'un participant ainsi qu'en cas de changement de contrôle de la Société.

Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire, qui est établie comme étant la plus élevée de ce qui suit : (i) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédent la date de l'octroi; (ii) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX le jour de bourse précédent immédiatement la date de l'octroi. Le prix d'exercice des options octroyées à des participants américains correspond au moins au cours de clôture de l'action ordinaire à la cote de la TSX le jour précédant immédiatement la date de l'octroi.

Les options ne peuvent être exercées avant le premier anniversaire de la date de l'octroi. La période d'acquisition des droits des options est fixée lors de l'octroi de l'option. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, chaque option a une durée de validité d'au moins cinq ans et d'au plus dix ans. Les options sont normalement acquises sur une période de cinq ans, par tranche de 20 % par année, et expirent après sept ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant la période d'interdiction d'opérations ou d'une autre période pendant laquelle un initié fait l'objet d'une interdiction de négocier des titres de la Société aux termes de sa politique en matière de négociation des titres, la date d'expiration sera automatiquement reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Le nombre total d'actions ordinaires émises à des initiés pendant une période de 12 mois, ou pouvant être émises à des initiés en tout temps, aux termes du régime d'options d'achat d'actions et de tout autre régime de rémunération à base de titres de la Société, ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de cette période.

En cas de regroupement, de fractionnement ou de reclassement des actions ordinaires, du paiement d'un dividende en actions ordinaires autrement qu'en remplacement d'un dividende en espèces ordinaires ou de toute fusion ou réorganisation de la Société, le conseil ajustera de manière appropriée le nombre d'actions ordinaires sous réserve des options alors en circulation et de leur prix d'exercice. Les modalités du régime d'options d'achat d'actions stipulent qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation des actionnaires pour apporter des modifications au régime d'options d'achat d'actions ou pour octroyer des options aux termes du régime d'options d'achat d'actions, sauf pour toute modification servant à :

1. augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, y compris l'augmentation à un nombre fixe d'actions ordinaires et le passage d'un nombre maximal fixe d'actions ordinaires à un pourcentage maximal fixe;
2. baisser le prix d'exercice d'une option (y compris, mais sans s'y limiter, l'annulation d'une option et son nouvel octroi qui mènent à une baisse de son prix d'exercice), sauf dans le cadre d'un changement du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société dû à un dividende en actions ou à un fractionnement d'actions, à une restructuration du capital, à une réorganisation, à une fusion, à un

regroupement, à une alliance, à un échange d'actions ordinaires ou à un autre changement d'entreprise ayant une incidence sur les actions ordinaires;

3. prolonger la durée de validité d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf si la date d'expiration serait survenue pendant une période d'interdiction d'opérations ou à tout autre moment auquel le porteur n'aurait pas le droit de négocier des titres de la Société aux termes de la politique en matière de négociation des titres de la Société;
4. modifier les dispositions relatives à la cessibilité d'une option;
5. permettre à un administrateur qui n'est pas un employé de participer au régime d'options d'achat d'actions;
6. permet d'effectuer des octrois, à l'exception des octrois d'options, aux termes du régime d'option d'achat d'actions;
7. exiger l'approbation des actionnaires en vertu des lois, des règlements ou des règles de la bourse applicables;
8. altérer les dispositions modificatrices du régime d'options d'achat d'actions.

Sous réserve de tout examen ou de toute approbation réglementaire exigé, le conseil peut apporter toutes les autres modifications au régime d'options d'achat d'actions sans obtenir l'approbation préalable des actionnaires. Ces modifications sont notamment, mais non exclusivement, les suivantes : la résiliation du régime d'options d'achat d'actions; les modifications visant à respecter les lois applicables ou les exigences réglementaires; et les changements administratifs internes (comme corriger une erreur négligeable ou une ambiguïté).

Aucun changement n'a été apporté au régime d'options d'achat d'actions en 2020.

Le taux d'épuisement du capital annuel de la Société, lequel représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées aux termes d'une entente divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin d'un exercice, aux termes du régime d'options d'achat d'actions, était de 0,51 % en 2020, de 0,42 % en 2019 et de 2,57 % en 2018. Le taux d'épuisement du capital pour 2018 a subi les répercussions de la restructuration de 2018 aux termes de laquelle la Société a distribué sa participation effective d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix à Weston (la « restructuration ») et, en contrecoup, la Société a annulé l'ensemble des 6 725 773 options en circulation au 31 octobre 2018 et a octroyé 8 013 333 options d'achat d'actions, avec prise d'effet le 1er novembre 2018. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 19 septembre 2018, qui est disponible à www.sedar.com, contient plus de renseignements sur la réorganisation.

En 2020, les membres de la haute direction visés ont reçu, de la part de la Société, des octrois d'options d'achat d'actions dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous. Aucun membre de la haute direction visé n'a exercé des options en 2020.

Nom	Nombre d'options octroyées	Prix d'exercice ($)	Juste valeur à la date de l'octroi ($)	Calendrier d'acquisition	Durée de validité de l'octroi
Galen G. Weston	97 919 (1)	70,06	799 998	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Darren Myers	105 875	70,06	864 999	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Sarah R. Davis	163 199	70,06	1 333 336	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Jeff Leger	51 000	70,06	416 670	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Barry Columb	51 000	70,06	416 670	20 % par an sur 5 ans	7 ans

(1) En 2020, M. Weston a reçu de la part de Weston des octrois d'options d'achat d'actions d'une juste valeur à la date de l'octroi de 1 799 998 $. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Régime d'unités d'actions incessibles

Les UAI donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAI à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicables, dont la durée est normalement de trois ans. Le haut dirigeant reçoit le nombre d'actions ordinaires correspondant au nombre d'UAI qui lui ont été octroyées, la valeur finale de l'attribution étant établie par le cours des actions ordinaires à la fin de la période d'acquisition des droits applicables. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAI supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAI dans le compte à chaque date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAI supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que les UAI liées.

En 2020, les membres de la haute direction visés ont reçu, de la part de la Société, des attributions d'UAI dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Nombre d'UAI octroyées	Valeur de l'octroi par unité ($)	Juste valeur à la date de l'octroi ($)	Date d'acquisition des droits
Galen G. Weston	11 419 (1)	70,06	800 015	27 février 2023
Darren Myers	12 347	70,06	865 031	27 février 2023
Sarah R. Davis	19 031	70,06	1 333 312	27 février 2023
Jeff Leger	5 947	70,06	416 647	27 février 2023
Barry Columb	5 947	70,06	416 647	27 février 2023

(1) Depuis 2019, les octrois annuels pour les membres de la haute direction de Weston sont composés d'options d'achat d'actions et d'UAR et qu'aucune UAI n'a été octroyée aux membres de la haute direction. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Régime d'unités d'actions de rendement

Les UAR constituent un mode de rémunération conditionnelle à long terme visant à motiver la personne qui les reçoit à atteindre des objectifs fixés dans le plan stratégique de la Société. Elles servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs sélectionnés liés au rendement de l'entreprise, et elles réduisent le nombre d'options d'achat d'actions octroyées et la dilution potentielle pour les actionnaires. Les UAR sont également utilisées à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs prédéterminés de l'entreprise et la hausse du cours de l'action. Les UAR donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAR à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable, dont la durée est généralement de trois ans. Toutefois, le nombre d'UAR dont les droits sont acquis au cours de cette période est tributaire de l'atteinte de certaines mesures de rendement. Pour 2020, les mesures de rendement de la Société au titre des UAR étaient le chiffre d'affaires consolidé et le rendement du capital, à l'exclusion des franchises regroupées.

Bien que le comité de gouvernance analyse de près le rendement de la Société par rapport au rendement de ses pairs lorsqu'il prend des décisions en matière de rémunération, il est d'avis que la meilleure solution pour la Société est d'aligner la rémunération de ses hauts dirigeants aux mesures de rendement qui sont liées aux plans stratégique et opérationnel de la Société et à l'égard desquels ses hauts dirigeants peuvent avoir une répercussion directe. Le chiffre d'affaires consolidé et le rendement du capital investi sont des indicateurs importants du rendement de la vente au détail. Le comité de gouvernance a établi que le rendement global relatif pour les actionnaires ne constitue pas une mesure de rendement adéquate pour l'attribution des UAR en raison de l'absence de détaillants canadiens comparables sur le plan de la taille et de la différence marquante des facteurs liés à l'inflation, au taux de change et macro-économiques auxquels sont assujettis les détaillants américains comparables.

Le comité de gouvernance a déterminé que le chiffre d'affaires consolidé constitue une importante composante de la mesure du rendement pour les UAR, nonobstant son inclusion à titre de mesure du RICT, car il sert d'indicateur de la part du marché et à récompenser la croissance de l'entreprise. La croissance du chiffre d'affaires et l'expansion de la part du marché constituent des éléments indispensables au succès de la Société et pour que la Société puisse rester concurrentielle par rapport à ses pairs. L'utilisation du chiffre d'affaires consolidé comme facteur du RILT et du RICT permet de faire concorder les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires.

Les droits des UAR sont acquis à la fin de la période de rendement de trois ans applicable; toutefois, le facteur de rendement qui détermine le nombre d'UAR dont les droits sont acquis est établi en effectuant la moyenne des résultats comparativement à la cible pour chacune des trois années de la période de rendement. La fixation de cibles de rendement annuelles réduit les chances que la Société ait à faire des ajustements ou encore à prendre des dispositions de modération des incidences macro-économiques, ce qui serait plus probable sur une période à plus long terme. Les résultats obtenus pour chacune des années, quant à eux, sont calculés en fonction du degré de réalisation de chacune des conditions liées au rendement au cours de l'année en question. Lors de l'établissement des cibles pour chacune des trois années, le comité de gouvernance tient compte du modèle opérationnel financier à long terme de la Société. L'établissement des cibles pour chacune des trois années, par opposition à une cible pour trois ans, concorde avec la tendance émergente des entreprises de vente au détail d'opter pour des cibles à plus court terme et reflète une méthode incitative qui est particulière au secteur de la vente au détail. Le nombre global d'UAR dont les droits sont acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'octroi initial, comme il est présenté ci-dessous.

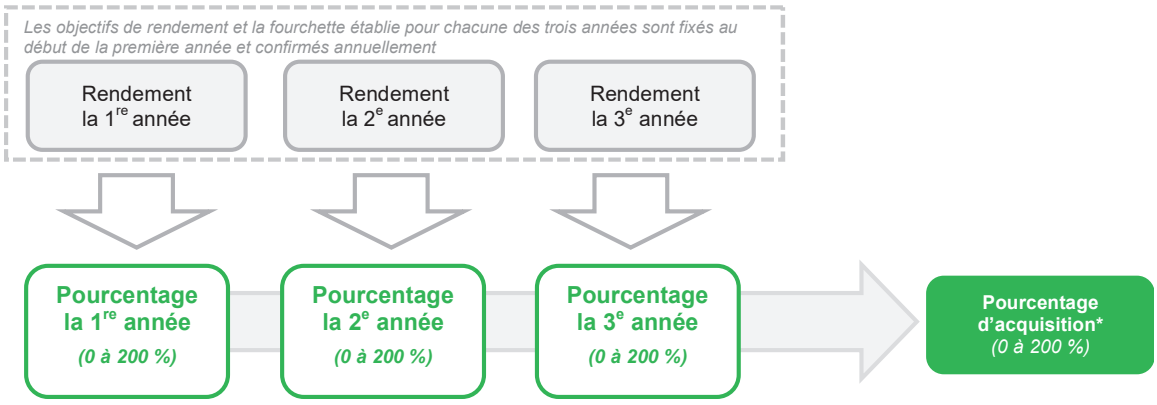

** Calculé comme la moyenne simple du rendement pour les 1re, 2e et 3e années.*

Chaque mesure relative aux UAR comporte un seuil, une cible et un niveau de rendement maximal. Lorsque le rendement est inférieur au seuil, les droits afférents aux UAR ne sont pas acquis. Si la cible de rendement est atteinte, les droits afférents aux UAR sont acquis à 100 % et, si le rendement maximal est atteint, ils sont acquis à 200 %.

Pour tout rendement se situant entre le seuil et la cible et entre la cible et le maximum, l'acquisition des droits afférents aux UAR se fera sur une base linéaire. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAR supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAR dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAR supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que celles applicables aux UAR sous-jacentes.

Les objectifs de rendement relatifs aux UAR octroyées en 2020 se rapportent à une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2022 et ont été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales confidentiels de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il est prévu que ces objectifs seront difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles. Des vérifications ont été menées pour garantir que ces mesures étaient suffisamment ambitieuses, compte tenu des tendances passées et des prévisions de croissance budgétaire qui figurent dans le plan financier de la Société. Les objectifs relatifs aux UAR sont de nature prospective et leur divulgation avant la fin de la période de rendement nuirait sérieusement aux intérêts de la Société. Par conséquent, ils sont divulgués au moment du paiement des UAR.

En 2020, la Société a attribué des UAR aux membres de la haute direction visés suivants dont la juste valeur à la date de l'octroi suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible :

Nom	Nombre d'UAR octroyées	Valeur de l'octroi par unité ($)	Juste valeur à la date de l'octroi ($)	Date d'acquisition des droits
Galen G. Weston	11 419[(1)]	70,06	800 015	27 février 2023
Darren Myers	12 347	70,06	865 031	27 février 2023
Sarah R. Davis	19 031	70,06	1 333 312	27 février 2023
Jeff Leger	5 947	70,06	416 647	27 février 2023
Barry Columb	5 947	70,06	416 647	27 février 2023

(1) En 2020, M. Weston a également reçu de la part de Weston des UAR d'une juste valeur à la date de l'octroi de 1 800 024 $. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Rendement lié aux UAR de 2018

En 2018, les membres de la haute direction visés de la Société ont reçu des UAR dont l'acquisition des droits dépendait d'objectifs relatifs au chiffre d'affaires consolidé, à l'exclusion des franchises regroupées, et au rendement du capital investi sur une période de trois ans. La mesure du rendement du capital investi était définie comme le bénéfice avant intérêts et impôts sur le revenu ajusté (« BAII ajusté* ») divisé par le capital au début de l'exercice. Au moment de l'octroi, les objectifs de rendement relatifs aux indicateurs de rendement du capital investi et de chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise pour 2018 étaient de nature prospective, car ils se rapportaient à une période de trois ans se terminant en 2020 et avaient été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il était prévu que ces objectifs soient difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles.

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note dans la section « Autre information » de la présente circulaire.

Après avoir analysé, au début de 2021, le rendement lié aux octrois d'UAR de 2018, le comité de gouvernance a déterminé ce qui suit, compte tenu de la moyenne du rendement sur trois ans :

a. la composante du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise a atteint un résultat de rendement de 129,8 %; et
b. la composante du rendement du capital investi a atteint un résultat de rendement de 59,4 %.

L'objectif et le rendement associés à chaque composante des UAR octroyées en 2018, qui ont été pondérés à parts égales en fonction des résultats de 2018, de 2019 et de 2020, sont présentés ci-dessous, les UAR ayant été payées en 2021.

Mesures		2018		2019		2020		Rendement par mesure	Rendement par facteur
		Cible	Résultats	Cible	Résultats	Cible	Résultats		
Chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise	Max :	46 553 $		47 317 $		49 436 $			
	Cible :	**45 865 $**	**45 795 $**	**46 618 $**	**46 618 $**	**48 705 $**	**50 847 $**	**129,8%**	**64,9%**
Pondération de 50 %	Min :	45 521 $		46 152 $		48 218 $			
Rendement du capital investi pour Loblaw	Max :	15,27 %		16,29 %		10,95 %			
	Cible :	**14,77 %**	**14,73 %**	**15,79 %**	**15,72 %**	**10,45 %**	**9,95%**	**59,4%**	**29,7%**
Pondération de 50 %	Min :	14,27 %		15,29 %		9,95 %			
Rendement par année		**91,4 %**		**92,7 %**		**100,0 %**		—	—
Acquisition		**30,4 %**		**30,9 %**		**33,3 %**		—	—
Paiement global									**94,6 %**

Sommaire des paiements d'UAR en 2018

En 2021, le comité de gouvernance a déterminé que les UAR octroyées en 2018 donnaient droit à un paiement à 94,6% de la cible. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'UAR dont les droits sont acquis en vertu de ces résultats de rendement.

	Acquisition des droits rattachés aux attributions de UAR de 2018					
Nom	**Nombre d'UAR octroyées en 2018**	**Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement** *(1)*	**Composante du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise (nbre)**	**Composante du rendement du capital investi (nbre)**	**Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis (nbre)**	**Valeur réelle des paiements ($)**
Galen G. Weston	14 156	14 924	9 687	4 432	14 119	876 180 *(2)*
Darren Myers	14 756	15 557	10 096	4 620	14 716	913 228 *(2)*
Sarah R. Davis	16 195	17 073	11 080	5 071	16 151	1 002 279 *(2)*
Jeff Leger	4 499	4 743	3 078	1 409	4 487	278 449 *(2)*
Barry Columb	6 898	7 272	4 719	2 159	6 878	426 827 *(2)*

(1) Le nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement reflète le nombre initial d'UAR octroyées auquel s'ajoutent les équivalents de dividendes acquis après la date de l'attribution.

(2) La valeur réelle des paiements d'UAR a été établie en fonction du cours des actions ordinaires le 1er mars 2021, soit la date à laquelle les droits aux UAR sont acquis, qui était de 62,0568 $.

Disposition de recouvrement relative au régime incitatif à long terme

Tous les octrois aux termes du RILT sont liés par une disposition de recouvrement stipulant que si un haut dirigeant accepte un emploi au sein d'un concurrent de la Société dans les six mois suivant sa cessation d'emploi au sein la Société, la valeur brute en dollars de tous les versements d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR reçus au cours de la période de 12 mois de service précédent immédiatement la date de la cessation d'emploi doit être remboursée à la Société.

Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres en date du 2 janvier 2021

Le tableau suivant présente le nombre de titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres de la Société :

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, des bons ou des droits en circulation a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons et des droits en circulation b)	Nombre de titres restant à émettre aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a)) c)
Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres			
• Régime d'options d'achat d'actions	7 259 645	61,19 $	5 845 030
Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	s.o.	s.o.	s.o.
Total	**7 259 645**	**61,19 $**	**5 845 030**

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes de retraite et de prestations de retraite de la Société servent à offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants. Les cadres supérieurs de la Société, sauf M. Weston, participent au régime de retraite enregistré à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société (le « régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants »). Tous les nouveaux hauts dirigeants de Loblaw adhèrent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants. Certains membres de la haute direction de Shoppers Drug Mart Inc., dont M. Leger, participent au régime de retraite des hauts dirigeants de Shoppers Drug Mart Inc., un régime de retraite enregistré à prestations déterminées, et au régime de retraite complémentaire de Shoppers Drug Mart Inc., un régime de retraite non enregistré à prestations déterminées (collectivement, le « régime de retraite de SDM »), qui est fermé depuis 2014. M. Weston ne participe à aucun des régimes de retraite de la Société ou de Weston.

En outre, les cadres supérieurs de la Société dont le revenu de retraite a dépassé les niveaux prescrits participent à un RRNC non contributif.

L'information détaillée concernant ces régimes de retraite et de prestations de retraite est présentée à la section « Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service » à la page 79.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES HAUTS DIRIGEANTS

La Société offre aux membres de la haute direction visés une couverture désignée d'assurance maladie, dentaire et invalidité par l'intermédiaire des régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants dont elle assume les frais.

AVANTAGES ACCESSOIRES

Les membres de la haute direction visés ont droit à un nombre restreint d'avantages accessoires, notamment le droit à l'utilisation d'une automobile, à un examen médical annuel, à une allocation de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et au droit de participer au programme d'actionnariat à l'intention des employés.

POLITIQUE D'ACTIONNARIAT DE LA HAUTE DIRECTION

La Société a adopté une politique d'actionnariat des hauts dirigeants afin de faire concorder encore davantage les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires de la Société. La politique prévoit des seuils d'actionnariat pour les hauts dirigeants, qui sont un multiple de leur salaire de base en fonction de leur niveau hiérarchique.

Aux termes de la politique, les actions ordinaires, les UADHD et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions de la Société dont les droits sont acquis sont les seuls avoirs admissibles inclus dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant. La politique s'applique à tous les hauts dirigeants, des vice-présidents principaux aux dirigeants occupant des postes plus élevés. Les cadres supérieurs qui, en plus de travailler pour la Société, travaillent pour Weston peuvent inclure les avoirs admissibles qu'ils détiennent dans Weston afin de satisfaire la politique.

Aux termes de la politique, il est prévu que les cadres supérieurs aient des avoirs à base de titres de capitaux propres d'une valeur égale à un multiple de leur salaire de base en fonction du poste qu'ils occupent :

Président-directeur du conseil	5 fois le salaire de base
Président	3 fois le salaire de base
Chef de l'administration, chef de la direction financière/chef de la conformité	2 fois le salaire de base
Vice-présidents exécutifs, présidents de division	2 fois le salaire de base
Vice-présidents principaux	0,5 fois le salaire de base

Il est prévu que les hauts dirigeants atteignent le seuil de participation dans les cinq ans suivant leur nomination. Le président-directeur du conseil et le président de la Société sont chacun soumis à période de conservation après la cessation d'emploi, aux termes de laquelle ils sont tenus de maintenir leur seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de leur emploi.

Les hauts dirigeants assujettis à la politique doivent garder au moins 50 % du produit après impôt touché sur leurs UAI ou UAR ou à l'exercice de leurs options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil d'actionnariat propre à leur niveau hiérarchique respectif.

La valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles de chacun des membres de la haute direction visés, établie en fonction de la valeur marchande au 15 mars 2021 de 66,16 $, est présentée dans le tableau suivant, tout comme la valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres qui ne peut être prise en compte dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant.

	Niveau d'actionnariat exigé		Valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles				Valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres inadmissibles			
Nom	($)	Multiple du salaire	Actions ordinaires ($)	UAD et UADHD ($)	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits sont acquis ($)	Rémunération totale ($)	UAI ($)	UAR[2] ($)	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits ne sont pas acquis ($)	Rémunération totale ($)
Galen G. Weston[1]	2 400 000	5	7 939 659 822	220,003	2 591 197	7 942 471 022	2 452 419	8 049 096	1 595 069	12 096 584
Darren Myers	1 730 000	2	3 403 535	—	1 274 002	4 677 537	2 604 653	2 604 918	1 202 324	6 411 895
Sarah R. Davis	3 000 000	3	847 576	—	3 554 300	4 401 876	5 291 080	4 087 894	1 220 793	10 599 767
Jeff Leger	1 250 000	2	1 203 583	94 807	797 847	2 096 237	1 102 755	1 102 887	331 762	2 537 404
Barry Columb	1 250 000	2	1 286 878	0	1 404 765	2 691 643	1 399 482	1 242 485	451 470	3 093 437

(1) M. Weston est également assujetti à la politique d'actionnariat des hauts dirigeants de Weston. Les coûts associés au salaire de base global de 1 200 000 $ de M. Weston sont pris en charge en proportion de 40 % par Loblaw (480 000 $) et de 60 % par Weston (720 000 $). L'exigence d'actionnariat totale de M. Weston s'élève à 6 000 000 $. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Weston sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 15 mars 2021 à 100,55 $, soit le cours d'une action ordinaire de Weston à la cote de la TSX à cette date. Pour obtenir une description de la politique d'actionnariat des hauts dirigeants de Weston à l'égard de M. Weston, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui peut être consultée au www.sedar.com.

(2) La valeur de l'octroi des attributions de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2020

Le texte ci-dessous expose de façon plus détaillée les décisions justifiant la rémunération versée à chacun des membres de la haute direction visés de la Société en 2020.

Galen G. Weston, président-directeur du conseil

Le régime de rémunération de M. Weston est entré en vigueur le 1er janvier 2019 et prévoit un salaire de base de 1 200 000 $ et une cible aux termes du RICT et du RILT de 150 % et de 500 % de son salaire de base, respectivement. Le régime de rémunération de M. Weston est demeuré le même en 2020. Depuis le 1er janvier 2019, le coût du salaire de base de M. Weston et son RILT est pris en charge à 40 % par Loblaw et à 60 % par Weston. Loblaw et Weston déterminent et financent chacune leur part respective du RICT de M. Weston. Le RICT de M. Weston est assujetti à 40 % au RICT de Loblaw et à 60 % au RICT de Weston.

Les attributions annuelles de M. Weston au titre du RILT de Loblaw pour 2020 avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 2 400 028 $ et comprenaient 97 919 options d'achat d'actions, 11 419 UAI et 11 419 UAR. Les attributions de M. Weston aux termes du RILT de Weston pour 2020 avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 3 600 022 $ et comprenaient 162 016 options d'achat d'actions et 17 283 UAR. Comme il est mentionné à la rubrique, « Composantes personnelles du RICT » à la page 61, le comité de gouvernance

a consenti à M. Weston un montant de 162 000 $ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2020 de Loblaw.

Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Darren Myers, chef de la direction financière

Le régime de rémunération de M. Myers a été établi en septembre 2017 lorsqu'il s'est joint à Loblaw à titre de vice-président exécutif, Finances, et est demeuré le même lorsqu'il a été nommé au poste de chef de la direction financière le 1er janvier 2018 et tout au long de 2019. Pour 2020, le comité de gouvernance a approuvé une augmentation du salaire de base de M. Myers, celui-ci passant de 820 000 $ à 865 000 $. Ses cibles aux termes du RICT et du RILT, fixées à 125 % et 300 %, respectivement, de son salaire de base, n'ont pas changé en 2020. En 2020, M. Myers a reçu une attribution au titre du RILT comprenant 105 875 options d'achat d'actions, 12 347 UAI et 12 347 UAR d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 2 595 061 $. De plus, comme il est mentionné à la section « Composantes personnelles du RICT » à la page 61, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 243 281 $ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2020. Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que M. Myers quitterait la Société en date du 6 mai 2021.

Sarah R. Davis, présidente

Le régime de rémunération de Mme Davis est entré en vigueur le 1er janvier 2019 et prévoit un salaire de base de 1 000 000 $ et une cible aux fins des attributions annuelles du RICT et du RILT qui est passée de 150 % à 400 % de son salaire de base, respectivement. Le régime de rémunération de Mme Davis est demeuré inchangé en 2020. En 2020, Mme Davis a reçu une attribution annuelle au titre du RILT comprenant 163 199 options d'achat d'actions, 19 031 UAI et 19 031 UAR d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 3 999 960 $. De plus, comme il est mentionné à la section « Composantes personnelles du RICT » figurant à la page 61, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 337 500 $ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2020. Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que Mme Davis prendrait sa retraite et quitterait ses fonctions de présidente en date du 6 mai 2021.

Jeff Leger, président, SDM

Le régime de rémunération de M. Leger est entré en vigueur le 1er janvier 2018 lorsqu'il a été nommé au poste de président de SDM et est demeuré inchangé en 2019. Compte tenu du solide rendement de M. Leger depuis sa nomination, le comité de gouvernance a approuvé une hausse de son salaire de base pour 2020, celui-ci passant de 500 000 $ à 625 000 $ et une hausse de sa cible aux termes du RILT, celle-ci passant de 150 % à 200 % de son salaire de base. La cible du RICT de M. Leger, fixée à 100 % de son salaire de base, n'a pas changé en 2020. En 2020, les attributions annuelles de M. Leger au titre du RILT comprenaient 51 000 options d'achat d'actions, 5 947 UAI et 5 947 UAR et avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 1 249 964 $. De plus, comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 61, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 175 781 $ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2020.

Barry Columb, président, Services financiers le Choix du Président

Le régime de rémunération de M. Columb a été établi en 2018 et est demeuré inchangé tout au long de 2019. En reconnaissance des responsabilités accrues de M. Columb, qui comprenaient le programme de fidélité de la Société en plus de son rôle de président de Services financiers le Choix du Président, le comité de gouvernance a approuvé une hausse de son salaire de base à compter du 1er avril 2020, celui-ci passant de 575 000 $ à 625 000 $. La cible du RICT et du RILT de M. Columb, fixées à 100 % et à 200 % de son salaire de base, respectivement, n'ont pas changé en 2020. En 2020, les attributions annuelles de M. Columb au titre du RILT comprenaient 51 000 options d'achat d'actions, 5 947 UAI et 5 947 UAR et avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 1 249 964 $. De plus, comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 61, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 126 342 $ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2020.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun des contrats d'emploi des membres de la haute direction visés ne prévoit des prestations en cas de changement de contrôle; toutefois, les régimes de rémunération de la Société comportent des dispositions sur la cessation des fonctions et le changement de contrôle. Le tableau ci-dessous présente un résumé des prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle prévues par chacun des régimes dans les cas de cessation des fonctions. Le montant réel qu'un membre de la haute direction visé recevrait en cas de cessation de ses fonctions ne pourra être établi qu'au moment où il cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Société.

	Événement provoquant la cessation des fonctions[1]					Changement de contrôle
Type de rémunération	**Démission**	**Cessation d'emploi sans motif valable**	**Cessation d'emploi avec motif valable**	**Départ à la retraite après 55 ans avec au moins 10 ans de service (les « conditions »)**	**Départ à la retraite non conforme aux conditions**	
Régime incitatif à court terme	Aucune prestation	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date de cessation d'emploi	Aucune prestation	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite	Le comité de gouvernance a la liberté de verser ou d'ajuster une prime
Régime d'options d'achat d'actions	Dispose de 30 jours à compter du dernier jour d'emploi actif pour exercer les options dont les droits sont acquis	Dispose de 90 jours à compter de la date du préavis de cessation d'emploi pour exercer les options dont les droits sont acquis	Toutes les options en circulation perdues au moment du préavis de cessation d'emploi	Les droits des options continuent d'être acquis et payés comme à l'habitude, sauf les droits de celles attribuées au cours de l'année civile du départ à la retraite	Dispose de 90 jours à compter de la date du départ à la retraite pour exercer les options dont les droits sont acquis	Le comité de gouvernance a la liberté de devancer l'acquisition des droits des options
Régime d'unités d'actions incessibles	Les unités sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	La valeur des unités sera payée au prorata	Toutes les unités en circulation perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	Les UAI continuent d'être acquises et payées comme à l'habitude, sauf celles attribuées au cours de l'année civile du départ à la retraite	La valeur des unités en circulation sera payée au prorata	Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi
Régime d'unités d'actions de rendement	Les unités sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	La valeur des unités sera payée au prorata	Toutes les unités en circulation sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	Les UAR continuent d'être acquises et payées comme à l'habitude, sauf celles attribuées au cours de l'année civile du départ à la retraite	La valeur des unités en circulation sera payée au prorata	Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi
Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la démission pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat	Le comité de gouvernance veillera à l'octroi d'une attribution essentiellement semblable à la suite d'un changement de contrôle

(1) Les UAI et les UAR d'un haut dirigeant continueront d'être acquises et payées, comme à l'habitude, en cas de décès ou d'invalidité. Le cas échéant, toutes les options d'achat d'actions acquises ou non acquises seront acquises immédiatement, et le haut dirigeant (ou sa succession) aura deux ans à compter de la date de décès ou d'invalidité (ou à l'échéance du terme, si antérieure) pour exercer les options acquises.

Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster les modalités générales du régime à l'intention d'un haut dirigeant particulier s'il le juge approprié dans les circonstances. Le texte qui suit résume les prestations de cessation des fonctions décrites ci-dessus en ce qui concerne les dispositions particulières du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction visé au 2 janvier 2021.

Galen G. Weston, président-directeur du conseil

M. Weston n'a pas droit contractuellement à des indemnités de départ, de cessation des fonctions ou de changement de contrôle autres que les paiements incitatifs ou les règlements sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RICT et du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Weston sera lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Darren Myers, chef de la direction financière

Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que M. Myers quitterait la Société en date du 6 mai 2021. Les prestations auxquelles il a droit à son départ seront calculées conformément à son contrat d'emploi et conformément aux modalités du RICT et du RILT. À la suite de son départ, M. Myers sera assujetti à certains engagements de non-concurrence et de confidentialité.

Sarah R. Davis, présidente

Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que M^{me} Davis prendrait sa retraite et quitterait ses fonctions de présidente en date du 6 mai 2021. À la suite de son départ et pour le reste de l'année, M^{me} Davis continuera de toucher certains paiements. À son départ, M^{me} Davis sera assujettie à certains engagements de non-concurrence et de confidentialité. Les droits au RILT de M^{me} Davis, sauf en ce qui a trait aux attributions de 2021, continueront d'être acquis dans le cours normal.

Jeff Leger, président, SDM

Si l'emploi de M. Leger prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pendant une période de 20 mois, majorée d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée, à compter du 18 octobre 2019, et ce, jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base; b) sa prime cible au titre du RICT; c) sa participation au programme de location de voiture de la Société, et d) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Leger aurait également le droit de recevoir certains paiements incitatifs ou règlements sous forme d'actions applicables à la période antérieure à la date de cessation des fonctions, conformément aux modalités du RICT et du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Leger serait lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Barry Columb, président, Services financiers Choix du Président

Si l'emploi de M. Columb prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pendant une période de 18 mois, majorée d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée, à compter du 7 mars 2017, et ce, jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base; b) sa prime cible au titre du RICT; c) sa participation au programme de location de voitures de la Société ; et d) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Columb aurait également le droit de recevoir certains paiements incitatifs ou règlements sous forme d'actions applicables à la période antérieure à la date de cessation des fonctions, conformément aux modalités du RICT et du RILT, et aux termes de certains droits à l'appréciation du rendement qui lui ont été attribués en janvier 2017. En cas de cessation des fonctions, M. Columb serait lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

INDEMNITÉS POUVANT ÊTRE VERSÉES EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS

Le tableau ci-dessous présente les indemnités ou les prestations estimatives supplémentaires qui auraient été versées aux membres de la haute direction visés en cas de cessation des fonctions en date du 2 janvier 2021 pour les diverses raisons exposées ci-dessous :

		Paiements dus en cas de cessation des fonctions							
		Indemnités contractuelles				Régimes incitatifs à long terme			
Nom	**Cause**	**Salaire ($)[1]**	**Prime annuelle ($)[1]**	**Avantages sociaux ($)**	**Autres ($)**	**Options d'achat d'actions ($)[2]**	**UAI ($)[3]**	**UAR ($)[3]**	**Rémunération totale ($)**
Galen G. Weston Président-directeur du conseil	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Jeff leger Président, SDM	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—		—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 093 750 [4]	1 093 750[5]	232 225[6]	5 568[7]				2 425 293
	Démission	—	—		—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—		—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—		—	—	—	—	—
Barry Columb Président, Services financiers le Choix du Président	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—		—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable[8]	1 145 833[4]	1 145 833[5]	111 615[6]	4 162[7]	—	—		2 407 443
	Démission	—	—		—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—		—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—		—	—	—	—	—

(1) Le salaire et la prime annuelle correspondent à des droits contractuels qui peuvent être payés par le maintien du salaire, sous réserve d'obligations d'atténuation.

(2) Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, les membres de la haute direction visés ont le droit d'exercer les options dont les droits sont acquis en cas de cessation d'emploi sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continus des options d'achat d'actions, dans le cours normal des activités, s'ils partent à la retraite à 55 ans et qu'ils comptent 10 ans de service.

(3) Conformément aux modalités du régime d'UAI ou du régime d'UAR, respectivement, les UAI et les UAR sont payées sur la base d'un calcul proportionnel si le membre de la haute direction visé prend sa retraite ou est congédié sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continus des UAI et des UAR s'ils partent à la retraite à 55 ans et qu'ils comptent 10 ans de service.

(4) Pour M. Columb et M. Leger, calculé en fonction du salaire sur 18 mois et 20 mois, respectivement, majoré d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée à compter de la date d'entrée en vigueur de leur plus récent contrat d'emploi, ce qui correspond à 22 mois et 21 mois, respectivement.

(5) La prime annuelle est évaluée en fonction du niveau de la cible.

(6) Comprend les avantages sociaux et les prestations de retraite accumulées selon ce qui suit : pendant une période de 22 mois pour M. Columb et pendant une période de 21 mois pour M. Leger, conformément aux modalités de leur convention d'emploi respective.

(7) Comprend la participation au programme de location de voiture de la Société selon ce qui suit : pour une période de 22 mois pour M. Columb et pour une période de 21 mois pour M. Leger.

(8) *Advenant la cessation d'emploi de M. Columb sans motif valable, il aurait le droit à un paiement au pro rata relativement à des droits à l'appréciation du rendement qui lui ont été attribués en janvier 2017, la durée de cette période calculée au pro rata devant être déterminée conformément à la méthode énoncée dans l'acte d'attribution applicable. Se reporter à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » pour plus de détails concernant la méthode d'évaluation applicable à ces droits à la plus-value liés au rendement.*

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2021

CHANGEMENTS À LA RÉMUNÉRATION POUR LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que M^me^ Davis prendrait sa retraite et quitterait ses fonctions de présidente de la Société en date du 6 mai 2021 et que M. Myers quitterait la Société en date du 6 mai 2021. Aucun autre changement n'a été apporté au régime de rémunération des membres de la haute direction visés pour 2021.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME DE 2021

Le comité de gouvernance a approuvé les mesures et les pondérations de rendement suivantes aux termes du RICT de 2021.

Dans le cadre de son engagement continu envers la conformité légale et réglementaire, la Société continuera d'ajouter une mesure de conformité à ses cibles du RICT pour 2021 étant donné que les initiatives de conformité font partie des pratiques opérationnelles exemplaires de la Société. Pour 2021, le RICT comportera un qualificatif de revenu selon lequel le critère du chiffre d'affaires consolidé sera plafonné à 100 % si la part du tonnage ajusté diminue d'une année à l'autre, compte tenu de tout changement de la part de la superficie en pieds carrés et un qualitatif des bénéfices en vertu duquel, pour qu'un dirigeant soit admissible à un dépassement de la cible, la croissance d'une année à l'autre du BAIIA ajusté doit être positive et la cible du BAIIA ajusté doit être atteinte. De plus, la mesure relative au levier d'exploitation incluse dans le RICT de 2020 sera remplacée par une mesure de la marge du BAII ajusté (la « marge du BAII »), conçue pour mesurer la capacité de la direction de transformer les revenus en profits. La marge du BAII sera établie en calculant le pourcentage du BAII ajusté par rapport au revenu.

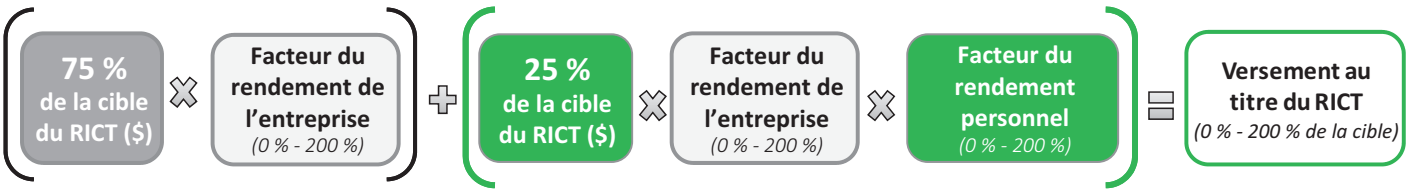

RICT de Loblaw– Mesures de rendement de 2021

Chiffre d'affaires consolidé (35 %)	Bénéfice consolidé (35 %)	Conformité (10 %)	Marge du BAII (10 %)	ISG consolidé (10 %)

OCTROIS AU TITRE DU RÉGIME INCITATIF À LONG TERME DE 2021

En février 2021, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés de la Société, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces attributions annuelles aux termes du RILT, octroyées le 4 mars 2021, se répartissent également (selon la valeur des octrois) entre options d'achats d'actions, UAI et UAR. Comme cela était le cas en 2020, en 2021, 40 % du coût de la rémunération au titre du RILT de M. Weston sera assumé par la Société et 60 % par Weston. Le 23 mars 2021, la Société a annoncé que M^me^ Davis prendrait sa retraite et quitterait ses fonctions de présidente de la Société en date du 6 mai 2021 et que M. Myers quitterait la Société en date du 6 mai 2021. Ainsi, les octrois de 2021 aux termes du RILT à M^me^ Davis seront perdus et les octrois d'UAI et d'UAR de 2021 à M. Myers seront payés au pro rata.

Nom	Juste valeur à la date de l'octroi ($)[1]	Nombre d'options d'achat d'actions[2]	Nombre d'UAI	Nombre d'UAR
Galen G. Weston	2 400 291 [3]	89 010	12 764	12 768
Darren Myers	2 595 284	96 242[4]	13 801[5]	13 805[5]
Sarah R. Davis	4 000 464 [6]	148 350	21 273	21 280
Jeff Leger	1 250 153	46 359	6 648	6 650
Barry Columb	1 250 153	46 359	6 648	6 650

*(1) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'octroi des options, des UAI et des UAR. La juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions octroyées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La juste valeur à la date de l'octroi des UAI et des UAR est calculée d'après la formule suivante : Valeur des UAI et des UAR = nombre d'UAI ou d'UAR octroyées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi, qui était de 62,67 $ en date du 4 mars 2021. La juste valeur à la date de l'octroi d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.**

(2) Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est de 62,67 $.

(3) En plus de l'attribution annuelle aux termes du RILT que la Société a octroyée à M. Weston pour 2021, ce dernier a reçu une attribution annuelle aux termes du RILT pour 2021 de la part de Weston, avec une juste valeur à la date de l'octroi de 3 600 045 $. Pour connaître tous les détails de la rémunération versée par Weston à M. Weston, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston sur le site www.sedar.com.

(4) Conformément au régime d'options d'achat d'actions, les droits à ces options d'achat d'actions ne deviendront pas acquis puisque M. Meyers quittera la Société en date du 6 mai 2021.

(5) Conformément aux régimes d'UAI et d'UAR, respectivement, puisque M. Meyers quittera la Société en date du 6 mai 2021, il recevra un paiement sous forme d'actions ordinaires correspondant à la partie calculée au pro rata des UAI et des UAR à laquelle il a droit jusqu'au 6 mai 2021, et il n'aura ensuite aucun autre droit aux UAI et aux UAR indiquées ci-dessus.

(6) Cette attribution sera perdue en entier puisque M^me^ Davis prendra sa retraite à compter du 6 mai 2021.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique ci-dessous compare le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 $ investi dans les actions ordinaires le 31 décembre 2015 avec le rendement global annuel cumulatif de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX pour la même période (en supposant le réinvestissement de tous les dividendes). Le graphique montre aussi la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés de la Société (qui comprend le salaire de base, la RICT et la RILT) au cours de la même période.

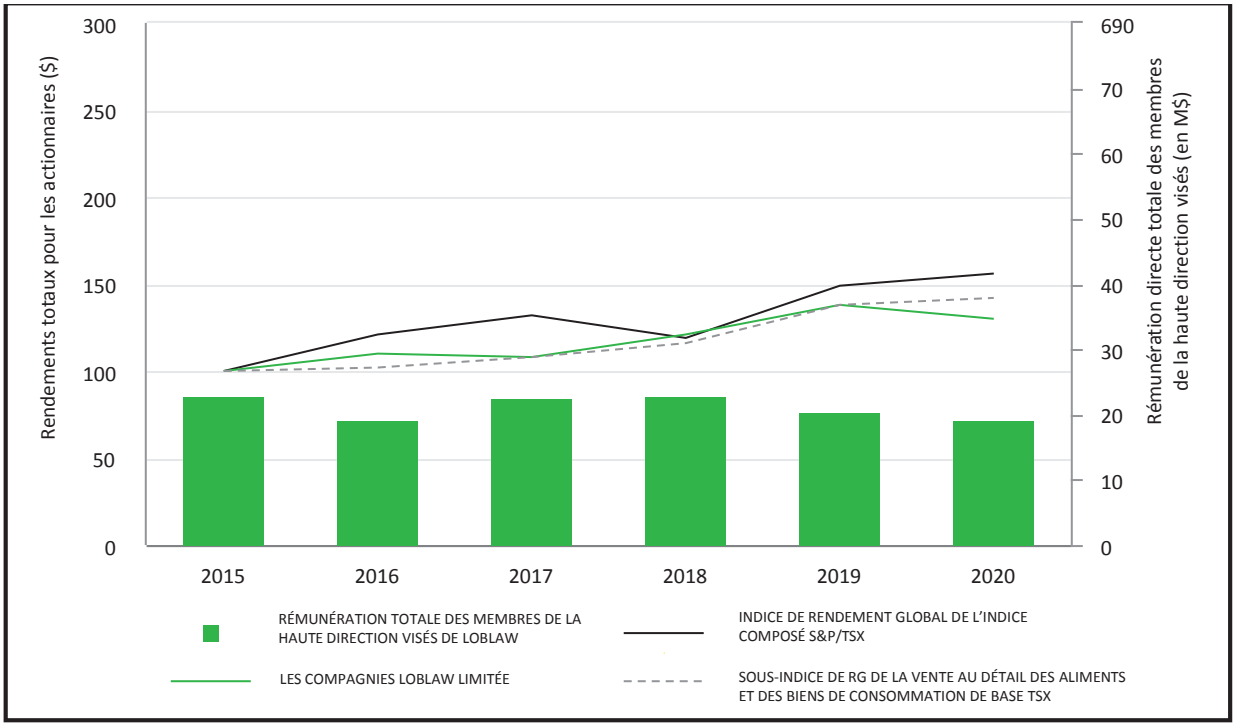

Rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 $ sur cinq ans

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
INDICE DE RENDEMENT GLOBAL DE L'INDICE COMPOSÉ S&P/TSX	100 $	121 $	132 $	119 $	149 $	156 $
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE	100 $	110 $	108 $	121 $	138 $	130 $
SOUS-INDICE DE RG DE LA VENTE AU DÉTAIL DES ALIMENTS ET DES BIENS DE CONSOMMATION DE BASE TSX	100 $	102 $	108 $	116 $	138 $	142 $

Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS (EN M$)	22,9 $	19,4 $	22,8 $	22,9 $	20,6$	19,2 $

Pour la période de cinq ans close le 2 janvier 2021, le rendement global pour les actionnaires de la Société, comme il est montré ci-dessus, a été inférieur à celui de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX tout en demeurant relativement stable par rapport au sous-indice de RG de la vente au détail des aliments et des biens de consommation de base TSX. Durant cette période, le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 $ investi dans les actions ordinaires a été de 130 $, contre 156 $ pour l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX.

La rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société n'a subi que des fluctuations mineures au cours de la période de cinq exercices clos le 2 janvier 2021. La fluctuation de la rémunération totale annoncée d'un exercice à l'autre est attribuable, en partie, à cause des changements à la composition du groupe des membres de la haute direction visés. Au cours de cette période, la répartition des composantes de la rémunération des membres de la haute direction visés a changé, de sorte que les primes à base de titres de capitaux propres (attributions aux termes du RILT) ont représenté environ 58,5 % de cette rémunération en 2020. La rémunération des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération n'est pas étroitement liée aux rendements à court ou moyen terme pour les actionnaires, en partie parce que les primes à base de titres de capitaux propres ont été calculées au moment de l'octroi en

fonction de la juste valeur à la date de l'octroi, ce qui ne reflète pas la valeur réelle de la rémunération reçue au moment de l'acquisition ou de l'exercice des droits afférents à ces primes. À plus long terme, la rémunération des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement du cours des actions de la Société. Les attributions d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR ont une corrélation directe avec le cours des actions et elles sont par conséquent liées aux rendements pour les actionnaires.

Une grande partie de la rémunération des membres de la haute direction visés est conditionnelle. En plus des attributions aux termes du RILT, les attributions aux termes du RICT de la Société sont effectuées en fonction du rendement positif des principaux objectifs financiers établis dans le plan d'affaires. En 2020, ces composantes conditionnelles (soit les attributions aux termes du RICT ou du RILT) de la rémunération des membres de la haute direction visés de Loblaw se situaient entre 74,1 % et 86,4 % de leur rémunération directe totale cible.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres de la haute direction visés pour les exercices 2020, 2019 et 2018, selon le cas :

					Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de				
Nom et poste principal	**Exercice**	**Salaire ($)**	**Attributions fondées sur des actions ($)[1]**	**Attributions fondées sur des options ($)[2]**	**Régimes incitatifs annuels ($)**	**Régimes incitatifs à long terme ($)**	**Valeur du régime de retraite ($)**	**Autre rémunération ($)[3]**	**Rémunération totale ($)**
Galen G. Weston	2020	480 000[4]	1 600 030[5]	799 998[5]	648 000	—	—[6]	21 563	3 549 591
Président-directeur du conseil	2019	480 000[4]	1 599 944[5]	800 005[5]	764 640	—	—[6]	26 129	3 670 718
	2018	590 000[4]	1 573 336[5]	786 671[5]	1 104 259	—	—[6]	32 705	4 086 971
Darren Myers	2020	865 000	1 730 062	864 999	973 125	—	37 500	62 753	4 533 439
Chef de la direction financière	2019	820 000	1 640 062	820 001	1 156 584	—	32 500	69 349	4 538 496
	2018	820 000	1 640 056	820 002	1 139 928	—	32 500	65 541	4 518 027
Sarah R. Davis	2020	1 000 000	2 666 624	1 333 336	1 350 000	—	42 500	74 181	6 466 641
Présidente	2019	1 000 000	2 666 706	1 333 338	1 593 000		42 500	78 861	6 714 405
	2018	900 000	2 799 938	900 004	1 403 719	—	42 500	58 884	6 105 045
Jeff Leger	2020	625 000	833 294	416 670	597 656	—	107 000	50 277	2 629 897
Président, SDM	2019	523 077	500 016	249 997	570 825	—	80 000	20 489	1 944 404
	2018	497 129	500 000	250 001	569 625	—	82 000	37 271	1 936 026
Barry Columb	2020	612 500	833 294	416 670	505 369 [7]	—	42 500	46 811	2 457 144
Président, Services financiers le Choix du Président	2019	575 000	916 650	383 337	614 129[7]	—	42 500	45 457	2 577 073
	2018	575 000	1 066 585	383 332	852 855[7]	—	42 500	49 327	2 969 599

(1) Les sommes indiquées représentent la juste valeur à la date de l'octroi des UAI et des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés, calculée d'après la formule suivante : valeur à la date de l'octroi des UAI + valeur à la date de l'octroi des UAR. Valeur à la date de l'octroi des UAI = nombre d'UAI octroyées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi. Valeur à la date de l'octroi des UAR = nombre d'UAR octroyées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi. Les dividendes ou équivalents de dividendes, le cas échéant, gagnés après la date d'un octroi ne sont pas inclus dans les valeurs indiquées au tableau. La juste valeur à la date de l'octroi d'une attribution d'UAI ou d'UAR est la même que la juste valeur comptable à la date de l'octroi d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible. Le nombre d'UAR dont les droits pourront être acquis se situera entre 0 % et 200 % du nombre octroyé.

(2) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions. La juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions octroyées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La Société a choisi d'utiliser le modèle Black-Scholes-Merton comme méthode de calcul de la juste valeur à la date de l'octroi des options attribuées, car il est couramment utilisé par les émetteurs. Afin de déterminer la juste valeur à la date de l'octroi des options au moyen du modèle Black-Scholes-Merton, une durée de validité de 7 ans a été appliquée, ce qui représente les modalités contractuelles des options. Les autres hypothèses utilisées dans le modèle se basent sur les données pertinentes du marché à la date de l'évaluation. La Société utilise également le modèle Black-Scholes-Merton à des fins comptables. Toutefois, la valeur comptable attribuée aux options d'achat d'actions à la date de l'octroi se base sur une durée de validité qui reflète l'évolution historique des exercices plutôt que les modalités contractuelles de l'option, qui sont utilisées aux fins de la déclaration de la rémunération (se reporter aux notes 2 et 26 des états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 pour en savoir plus sur les autres hypothèses et estimations utilisées dans le cadre de ce calcul). Par conséquent, lors de l'utilisation du modèle Black-Scholes-Merton, une distinction est faite entre la juste valeur à la date de l'octroi par option aux fins de la déclaration de la rémunération et la valeur comptable par option, comme il est présenté ci-après :

Date de l'octroi	**Valeur comptable par rapport à la juste valeur à la date de l'octroi aux fins de la déclaration de la rémunération**	**Membres de la haute direction visés porteurs d'options applicables**
1er mars 2018	*Supérieur de 0,41 $*	G. Weston, S. Davis, D. Myers, J. Leger, B. Columb
28 février 2019	*inférieur de 1,99 $*	G. Weston, S. Davis, D. Myers, J. Leger, B. Columb
27 février 2020	*Inférieur de 1,21 $*	G. Weston, S. Davis, D. Myers, J. Leger, B. Columb

(3) Les montants inscrits à la colonne « Toute autre rémunération » comprennent la valeur des avantages accessoires et des paiements faits par la Société au titre des régimes d'actionnariat des employés. Le plus important paiement reçu par certains membres de la haute direction visés concerne la participation au programme de location automobile de la Société dont la valeur annuelle s'établit à environ 15 485 $.

(4) En 2019 et 2020, le salaire de M Weston était pris en charge à 40 % par la Société et à 60 % par Weston, cette dernière ayant versé 720 000 $. En 2018, le salaire de base réel de M. Weston était payé à parts égales par Loblaw et par Weston, chacune ayant versé 590 000 $.

(5) Les attributions annuelles au titre du RILT octroyées par la Société à M. Weston pour 2020, 2019 et 2018 avaient une valeur totale à la date de l'octroi de 2 400 028 $, 2 399 949 $ et 2 360 007 $, respectivement.

(6) M. Weston ne participe à aucun régime de retraite et n'a aucun autre arrangement de retraite avec la Société.

(7) Les attributions de M. Columb au titre du RICT en 2020, 2019 et 2018 étaient fondées sur des mesures du rendement qui comprenaient des composantes propres à Services financiers le Choix du Président ainsi que des composantes propres à Loblaw sur une base consolidée.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre et la valeur de toutes les attributions fondées sur des options non exercées et des actions octroyées aux membres de la haute direction visés en circulation en date du 2 janvier 2021 :

	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
Nom	**Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées**	**Prix d'exercice des options ($)**	**Date d'expiration des options**	**Valeur des options dans le cours non exercées ($)[1]**	**Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis**	**Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ($)[2]**	**Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis non payées ou distribuées ($)**
Galen G, Weston Président-directeur du conseil	35 667	53,41	5 mars 2022	335 270	78 457	4 927 879	—
	60 730	58,00	3 mars 2023	292 111			
	93 333	59,00	2 mars 2024	355 599			
	104 364	55,69	1er mars 2025	743 072			
	82 136	65,55	4 mars 2026	—			
	97 919	70,06	27 février 2027	—			
Darren Myers Chef de la direction financière	102 161	56,86	1er septembre 2024	607 858	82 250	5 166 099	—
	108 786	55,69	1er mars 2025	774 556			
	84 189	65,55	4 mars 2026	—			
	105 875	70,06	27 février 2027	—			
Sarah R, Davis Présidente	45 156	39,97	28 mars 2021	1 031 363	133 357	8 376 136	—
	46 610	53,41	5 mars 2022	438 134			
	2 191	58,75	30 juillet 2022	8 895			
	44 859	58,00	3 mars 2023	215 772			
	106 778	59,00	2 mars 2024	406 824			
	119 400	55,69	1er mars 2025	850 128			
	136 893	65,55	4 mars 2026	—			
	163 199	70,06	27 février 2027	—			
Jeff Leger Président, SDM	9 718	39,97	28 mars 2021	221 959	29 525	1 854 489	—
	10 526	53,41	5 mars 2022	98 944			
	13 208	58,00	3 mars 2023	63 530			
	15 140	59,00	2 mars 2024	57 683			
	33 167	55,69	1er mars 2025	263 149			
	25 667	65,55	4 mars 2026	—			
	51 000	70,06	27 février 2027	—			
Barry Columb Président, Services financiers le Choix du Président	40 531	53,41	5 mars 2022	380 991	46 870	2 943 914	—
	37 958	58,00	3 mars 2023	182 578			
	43 502	59,00	2 mars 2024	165 743			
	50 855	55,69	1er mars 2025	362 088			
	39 357	65,55	4 mars 2026	—			
	51 000	70,06	27 février 2027	—			

(1) La valeur des attributions fondées sur des options d'achat d'actions en circulation dont les droits sont et ne sont pas acquis est calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 2 janvier 2021, soit de 62,81 $.

(2) La valeur des UAI et des UAR détenues par les membres de la haute direction visés se calcule en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 2 janvier 2021, soit 62,81 $, multiplié par le nombre d'UAI ou d'UAR détenues, selon le cas. La valeur d'une attribution fondée sur des UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant déclare la valeur des attributions fondées sur des options et des actions octroyées aux membres de la haute direction visés dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2020, de même que la valeur de la rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par les membres de la haute direction visés durant l'exercice 2020. La valeur monétaire des attributions fondées sur des options et des actions est calculée en utilisant le nombre de parts dont les droits sont acquis ou gagnés multiplié par le cours de clôture des actions à la cote de la TSX à la date d'acquisition des droits applicables.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ($)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ($)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice[(1)] ($)
Galen G. Weston			
Président-directeur du conseil	397 300	1 836 922	648 000
Darren Myers			
Chef de la direction financière	456 122	5 384 365	973 125
Sarah R. Davis			
Présidente	739 738	2 101 566	1 350 000
Jeff Leger			
Président, SDM	170 222	298 103	597 656
Barry Columb			
Président, Services financiers le Choix du Président	424 435	856 137	505 369

(1) Paiements effectués en conformité avec le RICT de la Société.

ENTENTES À L'ÉGARD DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR LONGUE DURÉE DE SERVICE

Les programmes de retraite de la Société sont conçus pour faciliter la retraite des hauts dirigeants qui ont cumulé de nombreuses années de service. Les membres de la haute direction visés, sauf M. Weston, qui ne participe à aucun régime de retraite, participent aux mêmes programmes de retraite que les autres hauts dirigeants et ils ne profitent d'aucun avantage supplémentaire quant au calcul de leurs prestations de retraite. Les membres de la haute direction visés (sauf MM. Weston et Leger) participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société et M. Leger participe au régime de retraite de SDM. Tout haut dirigeant nouvellement embauché ou nommé devient membre du régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants.

RÉGIME DE RETRAITE DE SDM

Le régime de retraite de SDM prévoit des prestations mensuelles égales à 2 % de la moyenne du salaire de base maximal sur 36 mois consécutifs (à l'exclusion des primes incitatives) fois le nombre d'années de service reconnues, jusqu'à concurrence de 70 % de la moyenne du salaire de base (à l'exclusion des primes incitatives) des 12 mois précédant immédiatement le départ à la retraite. Le tableau ci-dessous détaille la participation de M. Leger au régime de retraite de SDM :

		Prestations annuelles payables ($)					
Nom	N^bre d'années décomptées (#)	À la fin de l'exercice	À 65 ans	Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies ($)[(1)]	Variation attribuable à des éléments rémunératoires ($)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires ($)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies ($)[(2)]
Jeff Leger	12	122 900	266 800	1 177 000	107 000	427 000	1 711 000

(1) Le taux d'actualisation est de 3,25%.

(2) Le taux d'actualisation est de 2,50%.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES ET RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE À L'INTENTION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certains cadres supérieurs de la Société participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société sur une base non contributive. En 2020, les cotisations étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 250 000 $) et ne pouvaient excéder 27 830 $ par année, comme il est présenté dans le tableau suivant :

Âge + années de service	Cotisations de l'employeur calculées selon un pourcentage du salaire de base
Moins de 50	13 %
50 à 60	15 %
60 et plus	17 %

La Société ou Weston ont conclu des ententes de retraite avec certains hauts dirigeants qui participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société ou de Weston afin de leur offrir certains avantages liés au RRNC, dont des allocations pour les contributions excédant la limite annuelle de 27 830 $ prévue au titre du régime enregistré. Comme il est indiqué plus haut, le RRNC est une obligation non financée par la Société ou par Weston et les hauts dirigeants qui y participent doivent respecter certaines conditions d'admissibilité afin de recevoir des prestations; plus particulièrement, les hauts dirigeants ne peuvent pas recevoir de prestations aux termes du RRNC s'ils sont à l'emploi d'un concurrent de la Société.

Le tableau suivant présente les détails concernant la participation de MM. Columb et Myers et de M[me] Davis au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société et au RRNC en 2020 :

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice ($)	Montant rémunératoire ($)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ($)[(1)]
Barry Columb	806 800	42 500	926 100
Sarah R. Davis	694 800	42 500	822 100
Darren Myers	84 300	37 500	135 000

(1) La valeur accumulée comprend les intérêts (rendement des placements) gagnés par chaque membre au cours de l'exercice clos le 2 janvier 2021.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

En date du 15 mars 2021, aucun des hauts dirigeants ou des administrateurs actuels ou anciens de la Société ou de l'une de ses filiales n'avait de dette envers la Société ou l'une de ses filiales (autre que des « prêts de caractère courant », au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

AUTRE INFORMATION

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La Société souscrit une assurance en faveur de ses administrateurs et de ses membres de la direction, et de ceux de ses filiales, couvrant les risques liés à l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance est partagée avec Weston. En 2020, la prime d'assurance annuelle de la Société, dont Weston a payé la moitié, était de 964 625 $. La limite de couverture est de 200 millions de dollars par année, dans l'ensemble ou par événement. Aucune franchise ne s'applique aux administrateurs et aux membres de la direction et une franchise d'au plus 1 million de dollars s'applique à la Société.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La Société a une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») à la TSX, qui lui permet d'acheter et d'annuler au plus 17 888 888 actions ordinaires au cours du marché. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat que la Société a déposé auprès de la TSX, en communiquant avec la Société. Au 15 mars 2021, la Société a racheté un total de 14 251 620 actions ordinaires à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 65,81 $ par action ordinaire aux termes de l'offre publique de rachat.

Le 25 février 2020, la Société a annoncé une modification de son offre publique de rachat alors en vigueur. La modification permet à la Société d'acheter des actions ordinaires de la Société auprès de Weston en vertu d'une convention de plan de cession automatique afin que Weston conserve sa participation proportionnelle dans la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat sera réduit du nombre d'actions ordinaires que la Société achète de Weston. Au 15 mars 2021, la Société a racheté un total de 5 496 672 actions ordinaires de Weston aux termes du plan de cession automatique au prix moyen pondéré de 66,62 $ par action ordinaire pendant la durée de l'offre publique de rachat en cours.

L'offre publique de rachat actuelle expire le 30 avril 2021. La Société a l'intention de déposer de nouveau l'offre publique de rachat et de demander à la TSX de prolonger la durée du régime de disposition automatique afin de couvrir la durée renouvelée de l'offre publique de rachat.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines des mesures financières dont il est question dans la présente circulaire, dont le BAIIA ajusté et le BAII ajusté, constituent des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus sur l'emploi par la Société de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 17 « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion afférent au rapport annuel de 2020 de la Société.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La Société est un émetteur assujetti en vertu des lois applicables de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et elle est tenue de déposer des états financiers consolidés ainsi que des circulaires d'information auprès des différentes commissions des valeurs mobilières. La Société a déposé auprès de ces commissions des valeurs mobilières sa notice annuelle qui comprend, entre autres, toutes les déclarations exigées en vertu de l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit.*

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la dernière notice annuelle de la Société, de son rapport annuel de 2020 ou de la présente circulaire sur demande adressée au vice-président, relations avec les investisseurs de la Société, au 1 President's Choice Circle, Brampton (Ontario) L6Y 5S5.

L'information financière est fournie dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice clos. Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires concernant la Société à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.sedar.com, ou en participant aux réunions périodiques par conférence téléphonique. Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur Weston à l'adresse www.weston.ca et à l'adresse www.sedar.com.

COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires, les employés et les autres personnes intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil par l'entremise de l'administrateur principal en écrivant à l'adresse suivante :

Administrateur principal
a/s Vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire
Les Compagnies Loblaw limitée
22 St. Clair Avenue East, bureau 2001, Toronto (Ontario) M4T 2S7

Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec l'administrateur principal pour proposer des candidatures au poste d'administrateur.

APPROBATION DU CONSEIL

Le conseil a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire aux actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation à l'assemblée, à chacun des administrateurs, à l'auditeur externe de la Société et aux organismes gouvernementaux compétents.

Le vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire,

Gordon A. M. Currie

Toronto (Ontario)

Le 26 mars 2021

ANNEXE A
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Mandat du conseil d'administration

1. **RÔLE**

Le rôle du conseil est d'assurer la gouvernance et la gérance de la Société, c'est-à-dire revoir la stratégie de l'entreprise, confier à la direction la responsabilité d'atteindre les objectifs visés par cette stratégie, établir les limites des pouvoirs qui sont délégués à la direction et surveiller le rendement par rapport aux objectifs fixés. Dans le cadre de son rôle, le conseil revoit régulièrement les plans stratégiques de la direction afin de s'assurer qu'ils demeurent adaptés à l'environnement commercial en évolution dans lequel la Société exerce ses activités. Le conseil supervise l'approche de la Société en matière de gouvernance, de planification de la relève, de structure du capital, de finances, de gestion des risques, de questions liées à la conformité et à l'éthique, de contrôle interne à l'égard de l'information financière, de contrôles et de procédures de communication de l'information, et de systèmes d'information. Dans le cadre de sa supervision, le conseil s'assure que la Société présente de manière juste et précise l'information financière et toute autre information aux actionnaires, aux autres intervenants et au public. Le conseil est tenu de nommer les membres de la direction. Le conseil s'assure de l'intégrité des membres de la direction générale, que la Société se conforme à l'éthique et à la loi, et que la direction générale maintient une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

2. **RESPONSABILITÉS**

Afin de s'assurer qu'il s'acquitte de son rôle, le conseil, ou tout comité mandaté par le conseil, surveillera ce qui suit :

a) **Objectifs stratégiques, rendement de l'entreprise, objectifs de rendement et politiques organisationnelles**

Le conseil évaluera et, s'il le juge souhaitable, il approuvera les grands objectifs stratégiques et les valeurs par rapport auxquels le rendement de l'entreprise sera évalué. À cette fin, le conseil prendra les mesures suivantes :

- Fixer, à l'occasion, les critères appropriés sur lesquels le rendement sera évalué et fixer les objectifs stratégiques de l'entreprise dans ce contexte.
- Surveiller et évaluer le rendement par rapport aux objectifs stratégiques de l'entreprise.
- Approuver les stratégies à long terme.
- Examiner et approuver les plans stratégiques et opérationnels de la direction afin de s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs à long terme.
- Encadrer l'élaboration, l'exécution et la réalisation des plans stratégiques de la Société et des politiques opérationnelles qui encadreront les activités de la direction.
- Approuver les acquisitions d'envergure, les ventes d'actifs ou d'actions, et les financements importants.
- Examiner et approuver la politique de la Société en matière de dividendes et approuver leur versement.
- Approuver les cibles et les budgets par rapport auxquels sera évalué le rendement de l'entreprise et des hauts dirigeants.

b) **Questions relatives aux finances et au capital**

- Revoir, avec la direction, la structure de capital visée par la Société et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Revoir, avec la direction, le bilan consolidé, notamment les liquidités, les investissements et l'endettement, et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Recevoir des rapports périodiques de la part des agences de notation et des comptes rendus de discussions ou de communications importantes avec les agences de notation.

c) **Rémunération des hauts dirigeants et planification de la relève**

- S'assurer de la justesse du mode de rémunération de tous les hauts dirigeants et des autres cadres et veiller à ce qu'une partie de la rémunération des hauts dirigeants soit adéquatement liée au rendement de l'entreprise.
- S'assurer qu'un processus est mis en place pour la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction générale.

d) **Délégation de l'autorité de gestion au président-directeur du conseil**

- Déléguer au président-directeur du conseil le pouvoir de gérer et de superviser l'entreprise de la Société, notamment la prise de décisions dans le cours normal des activités et des affaires internes de la Société qui ne relèvent pas spécifiquement du conseil, conformément aux modalités relatives à la délégation des pouvoirs.
- Établir les limites, s'il y a lieu, que doivent respecter les hauts dirigeants dans l'exercice des pouvoirs qui sont délégués à la direction.

e) **Communication de l'information financière**

- Superviser l'exécution des obligations de la Société en ce qui a trait à la communication et la présentation de l'information financière en conformité avec les lois applicables.

- Approuver les états financiers, le rapport de gestion et les déclarations y afférentes de la Société.
- Assurer le respect par la Société des exigences en matière d'audit, de comptabilité et de déclaration applicables, notamment sur le plan du contrôle interne de la communication de l'information financière et des contrôles et des procédures en matière de communication.

f) **Programme de gestion du risque d'entreprise**

- Superviser le programme de gestion du risque d'entreprise de la Société, y compris son élaboration et sa structure, et l'évaluation de son efficacité.
- Approuver la politique de gestion du risque d'entreprise de la Société, l'énoncé de tolérance au risque, et l'approche de la direction en matière de gestion du risque d'entreprise ainsi que ses pratiques d'atténuation des risques, y compris l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques principaux. S'assurer du contrôle efficace de la gestion des risques individuels par le conseil ou par le comité de la gestion des risques et de la conformité grâce aux rapports périodiques qu'il recevra de la part du président du comité ou de la direction, selon le cas.
- Déléguer, selon les besoins, au comité de la gestion des risques et de la conformité la supervision de l'élaboration et de la structure du programme de gestion du risque d'entreprise, l'évaluation de son efficacité et la surveillance des risques principaux.

g) **Opérations entre apparentés**

- Approuver toutes les opérations entre apparentés d'envergures proposées ainsi que les opérations entre apparentés dont la gestion n'est pas assurée par un « comité spécial » composé d'administrateurs indépendants, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable.

h) **Communications externes**

- S'assurer que la communication entre le conseil et les actionnaires de la Société, les autres parties intéressées et le public est efficace.
- Au moins chaque année, en collaboration avec le comité d'audit, passer en revue et approuver tout changement important apporté à la politique en matière de divulgation de la Société.

i) **Gouvernance**

- Élaborer une série de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance et en assurer le respect.
- Nommer un administrateur principal indépendant qui guidera le conseil et les administrateurs indépendants; il assurera notamment la présidence des assemblées ou des réunions des administrateurs non membres de la direction et consultera le président-directeur du conseil relativement à toute question traitée lors de ces réunions.
- S'assurer que les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques hors la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants.
- Sur recommandation du comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération, approuver la nomination des administrateurs ou formuler des recommandations quant à l'élection des candidats au poste d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Passer annuellement en revue le mandat du conseil et y apporter les modifications nécessaires.
- Établir, adopter et évaluer régulièrement les descriptions de poste du président-directeur du conseil, de l'administrateur principal et du président de chacun des comités du conseil.
- Évaluer l'efficacité et le rendement du conseil et de ses comités et de chacun de ses membres.
- Superviser la prise de décisions importantes en matière de rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs.

j) **Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « enjeux ESG »), comportement éthique et conformité**

- Superviser et surveiller l'approche, les politiques et les pratiques de la Société par rapport aux enjeux ESG
- Superviser les mesures prises par la direction afin de s'assurer que les cadres supérieurs maintiennent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.
- Évaluer et approuver un code de conduite écrit applicable aux employés, aux membres de la direction et aux administrateurs et en assurer le respect.
- Recevoir des rapports réguliers sur les questions de conformité et d'éthique de la Société.

3. COMPOSITION

Le conseil se compose majoritairement d'administrateurs indépendants. À cette fin, un administrateur est qualifié d'indépendant s'il l'est au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, dans leur version modifiée de temps à autre.

4. COMITÉS

Le conseil peut établir des comités du conseil s'il est nécessaire ou prudent de le faire. Il peut déléguer à ces comités des enjeux qui relèvent du conseil, y compris l'approbation de la rémunération du conseil et de la direction, la réalisation d'évaluations de rendement et l'encadrement des contrôles internes; toutefois, le conseil conserve une fonction d'encadrement et la

responsabilité ultime à l'égard de ces enjeux et de toutes les autres responsabilités qui ont été déléguées. Le conseil a constitué les comités suivants et leur a délégué les pouvoirs et les responsabilités qu'il approuve à l'occasion :

- le comité d'audit (composé uniquement d'administrateurs indépendants);
- le comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération (entièrement composé d'administrateurs indépendants);
- le comité de la gestion des risques et de la conformité (dont au plus un membre fait partie de la direction);
- le comité de retraite (dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction).

Le conseil forme un forum de discussion et de communication pour traiter toutes les questions sur lesquelles se penchent les comités. Les circonstances peuvent justifier la constitution de nouveaux comités, la dissolution des comités en place ou la redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les comités. Les pouvoirs et les responsabilités de chaque comité sont énoncés dans un mandat écrit approuvé par le conseil. Chaque mandat est revu par son comité respectif au moins chaque année et est soumis à l'approbation du conseil avec les modifications proposées par le comité. Chaque président d'un comité fait rapport au conseil sur les questions importantes sur lesquelles il s'est penché lors de la prochaine réunion du conseil suivant la réunion du comité.

5. **ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE**

Avec la collaboration du comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération, le conseil s'assure que tous les administrateurs ont accès à un programme d'orientation complet et à de la formation continue en lien avec leurs fonctions, leurs responsabilités, les activités de la Société et les habiletés qu'ils doivent avoir pour s'acquitter de leur rôle d'administrateur.

6. **ACTIONNARIAT DES ADMINISTRATEURS**

Le conseil veille au respect par les administrateurs de la politique d'actionnariat de la Société.

7. **RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS**

Le conseil peut retenir les services de conseillers professionnels, notamment d'experts juridiques, comptables ou d'autres experts, aux frais de la Société, selon ce qu'il juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

ANNEXE B
PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

La proposition des actionnaires suivante a été soumise à l'assemblée par le B.C. Government and Service Employees' Union General Fund et le B.C. Government and Service Employees' Union Defence Fund (ensemble le « BCGEU »). La proposition et l'exposé à l'appui sont énoncés ci-dessous en italiques.

Équilibrer les intérêts des parties prenantes pendant la pandémie

Grâce à ses 200 000 employés, dont la majorité sont des femmes, Loblaw est le plus important employeur du secteur privé au Canada. Le 21 mars 2020, Loblaw a commencé à verser à ses travailleurs de première ligne une prime de pandémie de 2 $ de l'heure (la « prime de héros »). Le 13 juin 2020, Loblaw a mis fin à la prime de héros.

La décision de mettre fin à la prime de héros a reçu une publicité si négative que le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (le Comité INDU) de la Chambre des communes a convoqué des audiences et a convoqué les principales chaînes d'épicerie canadiennes à témoigner. Un membre du Comité INDU a déclaré plus tard qu'il croyait que le Bureau de la concurrence devrait enquêter sur les communications entre les épiciers au sujet de l'élimination de la prime de héros.[1]

Loblaw a témoigné que (i) elle a payé la prime en reconnaissance des efforts des employés pendant une période sans précédent, non pas parce que les travailleurs étaient à risque, et (ii) que la décision de mettre fin à la prime de héros a été prise par la direction de Loblaw et non par son conseil.[2]

Une recherche publiée en octobre 2020 a démontré que « les employés d'épiceries sont susceptibles d'être plus à risque d'être infectés par la COVID-19, ceux qui occupent des postes en contact avec les clients étant cinq fois plus susceptibles d'obtenir un test positif que leurs collègues qui occupent d'autres postes ». [3]

Les obligations fiduciaires et l'équilibre des intérêts opposés

Le droit canadien des sociétés impose aux administrateurs de sociétés l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt supérieur de la société, et pas seulement dans celui des actionnaires. La Cour suprême du Canada a conclu que cette obligation est « un concept large et contextuel » qui ne se limite pas au profit à court terme ou à la valeur des actions. Les conseils d'administration doivent tenir compte des intérêts à long terme de la société et peuvent tenir compte des répercussions de leurs décisions sur tous les intervenants, y compris les actionnaires, les employés, les créanciers, les consommateurs, les gouvernements et l'environnement[4]. En 2019, la LCSA a été modifiée pour codifier la liste des intervenants, changements qui « fixeront des attentes plus élevées et permettront une meilleure surveillance du comportement des entreprises ». [5]

Gestion des risques

Le Comité des risques et de la conformité de Loblaw supervise le programme de gestion des risques de l'entreprise de Loblaw, examine la conception du programme et en surveille et en évalue l'efficacité. Le Comité doit s'assurer que la direction a pris les mesures appropriées pour assurer une gestion efficace des risques.

Rachat d'actions pendant la pandémie

Au cours des neuf premiers mois de 2020, Loblaw a dépensé 548 millions de dollars au comptant pour des rachats d'actions, et elle a dépensé 5,3 milliards de dollars en rachats d'actions depuis 2011. Au cours de la pandémie, Loblaw a racheté 3 794 287 actions de l'actionnaire majoritaire George Weston, pour un total de 261 millions de dollars — un montant qui aurait permis de payer la prime de héros pendant cinq mois supplémentaires.

ATTENDU QUE : Le BCGEU est d'avis que George Weston devrait s'abstenir de voter à l'égard de cette résolution;

RÉSOLUTION : Les actionnaires demandent au conseil de préparer et de publier un rapport examinant les pratiques de gestion des capitaux et des risques au cours de la pandémie, en ce qui a trait à l'équilibre entre les intérêts des parties prenantes de Loblaw et en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de décisions qui pourraient causer à Loblaw des risques réputationnels injustifiés. Le rapport devrait expliquer (i) la décision de Loblaw de racheter pour 261 millions de dollars d'actions de son actionnaire majoritaire tout en mettant fin au programme de primes pour les travailleurs de première ligne après trois mois, et (ii) le fait que le conseil ou le comité des risques et de la conformité n'aient pas délibéré sur la décision de mettre fin à ce programme.

1. https://www.theglobeandmail.com/politics/article-grocery-executives-defend-decision-to-cut-covid-19-pay-premiums-for/

2. https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-1/INDU/reunion-28/temoignages

3. https://www.bmj.com/company/newsroom/high-rate-of-symptomless-covid-19-infection-among-grocery-store-workers/

4. https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scr/fr/6336/1/document.do

5. https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf

Le conseil d'administration de la société recommande de voter « CONTRE » cette proposition

Loblaw a réagi à la pandémie de COVID-19 de façon réfléchie et équilibrée, en tenant compte en tout temps des intérêts de ses clients, de ses collègues et des autres parties prenantes.

En 2020, la Société n'a pas généré de bénéfices excessifs pour les actionnaires par opportunisme pandémique. Loblaw a enregistré des bénéfices stables et des dividendes normaux au cours d'une année de très forte croissance des ventes. Dans le cas de Loblaw, la croissance hors-norme des ventes ne s'est pas reflétée dans ses bénéfices, plus précisément parce que la Société a fait ce que cette proposition demande — Loblaw a investi massivement dans l'augmentation de la sécurité et la rémunération des collègues et a maintenu les prix bas pour ses clients, dans l'intérêt à long terme de la Société. Plus précisément, Loblaw (i) a amélioré la commodité pour ses clients en augmentant le personnel du magasin, en élargissant les services *PC Express* et en éliminant temporairement les frais et en réduisant les prix associés à ces services; a soutenu les collègues dans les magasins et les centres de distribution en leur offrant des primes salariales temporaires et des mesures de protection salariale; (iii) a sécurisé les opérations en augmentant le nettoyage des magasins, a embauché des agents de sécurité pour gérer la distanciation sociale, a introduit de nouveaux protocoles de sécurité pour les clients et a installé de l'équipement comme des barrières en plexiglas aux caisses et aux comptoirs; et (iv) a fourni un soutien financier aux collectivités partout au pays grâce à des dons à grande échelle à des programmes d'alimentation et de mieux-être, et aux clients de la Mastercard le Choix du Président® dans le cadre de programmes visant à aider les gens qui font face à des difficultés financières.

Contrairement à ce qui est énoncé dans la proposition, le conseil a participé à la réaction de Loblaw à la pandémie de COVID-19 et l'a appuyée sans réserve, et les décisions qui sous-tendent les mesures prises par la direction ont été prises avec la contribution et l'appui du conseil. En particulier, des réunions du comité de la gestion des risques et de la conformité ont été consacrées à l'examen des risques particuliers auxquels font face les diverses divisions opérationnelles et les groupes fonctionnels de la Société, ainsi qu'aux réactions de la direction à ces risques.

Les investissements et les protocoles de la Société ont été efficaces et le taux d'infection par la COVID-19 chez les collègues qui travaillent dans les magasins de la Société est inférieur à celui du grand public canadien. Loblaw continue d'ajuster ses activités au besoin afin de soutenir ses clients, ses collègues et les autres parties prenantes.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter CONTRE la proposition des actionnaires.

Les Compagnies
Loblaw
Limitée